

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf
Présents : 53 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 18 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 6 Saint-Flour, après convocation légale en date du 27 juin
Votants : 59 2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Daniel MIRAL
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le ~~11 juillet 2022~~ **11 juillet 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : HABITAT - ADOPTION DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre CHASSANG

Rappelant qu'une Opération de Revitalisation du Centre bourg et de développement du Territoire, dénommée « Un centre bourg à partager, un territoire à développer », a été signée le 16 décembre 2016 pour une durée de 6 ans par l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat - A.N.A.H.-, la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'Etablissement public foncier – SMAF Auvergne -, la SA Polygone, l'Office public de l'Habitat du Cantal, l'ADEME Auvergne Rhône-Alpes, la Ville de Saint-Flour et la Communauté de Communes du pays de Saint-Flour Margeride. Cette opération portait à la fois sur l'amélioration et la requalification de l'habitat et sur le projet urbain du centre bourg de Saint-Flour ;

Rappelant qu'un avenant n°3 à la convention « d'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH-RU » portant Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T) au sens de la loi ELAN (portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018) a été signé le 19 décembre 2019 par l'ensemble des partenaires de la convention initiale ainsi que SACICAP Procivis Sud Massif Central ;

Rappelant qu'en parallèle, le 19 décembre 2019, Saint-Flour Communauté, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et SACICAP Procivis Sud Massif Central ont signé une convention relative à la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général Habitat « PIG Territorial Habitat » sur la période 2019-2023 ;

Rappelant qu'une convention d'adhésion au programme Petites Villes De Demain (PVD) a été signée le 17 avril 2021 par Saint-Flour Communauté, les communes de Saint-Flour, Chaudes-Aigues, Pierrefort, l'Etat et le Département du Cantal ;

Rappelant la fiche projet 27 du projet de territoire de Saint Flour Communauté pour « Mettre en œuvre l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et étendre ses périmètres d'intervention à Chaudes-Aigues et Pierrefort », validée le 30 juin 2021 ;

Considérant le courrier réponse de Monsieur le Préfet du Cantal en date du 14 décembre 2022 réservant une suite favorable à la demande de prolongation d'une durée de 6 mois de la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » afin de permettre à la collectivité de mener à son terme l'étude habitat et requalification urbaine nécessaire à l'aboutissement des démarches engagées ;

Considérant la délibération n°2022-265 en date du 19 décembre 2022 relative à l'adoption de l'avenant n°5 à la convention ORT dont l'objet était de scinder le volet habitat, OPAH-RU dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023, du volet requalification urbaine, ORT, qui doit être abrogée par la signature d'une convention ORT multi-sites portant sur les centre-bourgs de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour ;

Rappelant que le dispositif ORT s'adresse aux collectivités volontaires qui souhaitent élaborer un projet de territoire qui vise une requalification d'ensemble des centres-villes qui jouent le rôle de centralité afin de faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, du tissu urbain afin de créer un cadre de vie attractif propice au développement du territoire ;

Rappelant que l'ORT s'inscrit dans une démarche partenariale qui se matérialise par la signature d'une convention ORT entre l'Etat, l'Intercommunalité, la ville principale et les communes membres volontaires présentant des fragilités ainsi que tout acteur privé ou public souhaitant prendre part au projet, que la signature d'une convention ORT offre aux communes signataires une large palette d'outils afin de mettre en œuvre leur projet de territoire ;

Précisant que l'objectif principal de l'outil ORT est de lutter contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur deux principes :
-Le développement d'une approche intercommunale afin de développer une stratégie territoriale cohérente ;

Asynclonisation en préfecture
015-20006660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

-L'intégration et la coordination de plusieurs secteurs au sein du projet d'intervention ;

Précisant que la signature d'une ORT permet également de bénéficier d'un accompagnement renforcé de l'Etat en matière de conseils et de mobilisation des partenaires financiers et confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux afin de :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques... ;

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat ; accès prioritaire aux aides de l'ANAH, éligibilité au dispositif de défiscalisation « Denormandie dans l'ancien » ... ;

- Mieux maîtriser le foncier : droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux... ;

- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux : permis d'innover, permis d'aménager multisite... ;

Considérant le travail mené par le bureau d'études Villes Vivantes à qui l'étude habitat et requalification urbaine a été confiée, dont le rendu final a été présenté en comité de pilotage PVD le 15 juin courant ;

Vu la validation du projet intervenue en comité de projet du 15 juin 2023 ;

Vu le projet de convention cadre PVD valant ORT ci-annexé ;

Vu la délibération n°2023-40 en date du 23 juin 2023 du conseil municipal de Chaudes-Aigues approuvant ce projet de convention et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

Vu la délibération n°2023-055 en date du 29 juin 2023 du conseil municipal de Pierrefort approuvant ce projet de convention et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

Vu la délibération n°26/06/2023-98 en date du 26 juin 2023 du conseil municipal de Saint-Flour approuvant ce projet de convention et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE les termes du projet de convention cadre Petites Villes De Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire, tel qu'annexé à la présente ;**

✚ **AUTORISE Madame le Président à signer ladite convention ou toutes autres conventions liées aux actions fléchées dans le cadre de la convention cadre ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à leur mise en œuvre.**

POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Cécile CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

pour
Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour,
et Saint-Flour Communauté,

ENTRE

La commune de CHAUDES-AIGUES

Représentée par Michel BROUSSE, Maire, autorisé à l'effet des présentes par délibération n°XXX en date du XXX,
Ci-après désignée par « la commune de Chaudes-Aigues, »

La commune de PIERREFORT

Représentée par Philippe MATHIEU, Maire, autorisé à l'effet des présentes par délibération n°XXX en date du XXX,
Ci-après désignée par « la commune de Pierrefort, »

La commune de SAINT-FLOUR

Représenté par Philippe DELORT, Maire, autorisé à l'effet des présentes par délibération n°XXX en date du XXX
Ci-après désignée par « la commune de Saint-Flour, »

SAINT FLOUR COMMUNAUTÉ

Représentée par sa Présidente Céline CHARRIAUD, autorisée à l'effet des présentes par délibération n°XXX en date du XXX,

Ci-après désignée par le territoire,

D'une part,

ET

L'ÉTAT,

Représenté par Monsieur Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal,
représentant de l'ANCT,
Ci-après désigné par l'État ;

Le Conseil Départemental du Cantal

Représenté par Bruno FAURE, Président,
Ci-après désigné par le Conseil Départemental du Cantal

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de ville dynamique, respectueuse de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

D'une précédente convention ORT à l'échelle du cœur de Saint-Flour à une nouvelle ORT multisites à l'échelle des trois centres-bourgs de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour.

Dans le cadre du programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs porté par l'État, Saint-Flour Communauté (issue de la fusion territoriale de 4 communautés de communes) et la Ville de Saint-Flour ont décidé conjointement de mettre en place une Opération de Revitalisation du Centre bourg et de développement du Territoire, dénommée « Un centre bourg à partager, un territoire à développer », valant OPAH, à compter du 1er janvier 2017.

Cette opération, portant sur l'amélioration et la requalification de l'habitat et sur le projet urbain du centre bourg de Saint-Flour, a été encadrée par une convention pluriannuelle d'une durée de 6 ans, intervenue entre l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat - A.N.A.H., la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'Établissement public foncier – SMAF Auvergne, la SA Polygone, l'Office public de l'Habitat du Cantal, l'ADEME Auvergne Rhône-Alpes, la ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté.

Le 19 décembre 2019, Saint-Flour Communauté, la ville de Saint-Flour et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'ensemble des partenaires et la SACICAP Sud Massif Central – Groupe Procivis ont signé un avenant à la convention initiale « d'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH » portant Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T) valant OPAH-RU au sens de la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) jusqu'au 31 décembre 2023.

En parallèle, le 19 décembre 2019, Saint-Flour Communauté, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la SACICAP Sud Massif Central – Groupe Procivis ont signé une convention relative à la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général Habitat « PIG Territorial Habitat » sur la période 2019-2023.

Le 11 décembre 2020, les communes de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour, ainsi que Saint-Flour Communauté ont été conjointement désignées lauréates du programme Petites Villes de Demain (PVD). Elles ont acté leur engagement dans le programme par la signature d'une convention d'adhésion le 17 avril 2021 pour une durée de 18 mois.

Afin de permettre l'aboutissement d'un important travail partenarial engagé, les services de l'État ont manifesté leur accord pour proroger de 6 mois la signature de ladite convention-cadre dans l'objectif de permettre à la collectivité, d'engager une étude portant à la fois sur une évaluation prospective des programmes d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU et PIG), portée par Saint-Flour Communauté, couplée à la réalisation d'un diagnostic et à la définition d'une stratégie d'intervention sur le volet requalification urbaine des trois centres-bourgs lauréats du programme « Petites Villes De Demain » : Saint-Flour, Chaudes-Aigues et Pierrefort.

Cette étude a permis de construire la présente convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au sens de l'article L303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

L'ORT produit à compter de sa publication, les effets juridiques prévus par les lois et règlements en vigueur, notamment en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et de commerce et de mobilité :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques... ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat : accès prioritaire aux aides de l'ANAH, éligibilité au dispositif de défiscalisation " Denormandie dans l'ancien"... ;
- mieux maîtriser le foncier : droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux... ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux : permis d'innover, permis d'aménager multisite...

Le programme Petites Villes de Demain a pour objectif d'accélérer la transformation des centres-bourgs pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, et ainsi conforter leur rôle structurant dans le dynamisme d'un territoire plus large. L'ambition est que ces communes puissent porter une offre de services « sur mesure » répondant parfaitement aux besoins qu'elles expriment.

Pour mettre en œuvre cette ambition, le programme Petites Villes de Demain porte une dimension de concertation significative puisqu'il vise à associer à la construction d'un projet communal l'ensemble des acteurs territoriaux qui sont à même d'y participer : entreprises, associations, habitants...

Dans cette logique, la présente convention décrit les ambitions retenues par Saint-Flour Communauté pour la redynamisation des communes bénéficiant du programme PVD, Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour, son articulation avec le CRTE (Contrats de relance et de transition écologique) et l'ensemble des actions engagées par ailleurs et qui convergent vers le même objectif. Cette convention précise également l'ensemble des engagements des partenaires pour une période de 5 ans, allant de 2023 à 2028.

Sur les bases d'un projet de territoire construit de manière partenariale, la convention ORT décline un programme d'actions permettant la mise en œuvre d'orientations stratégiques qui ont été définies à l'appui d'une étude pré-opérationnelle. Ce programme doit permettre une transformation, à moyen et long terme, des cœurs de villes de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour, au bénéfice de la qualité de vie de leurs habitants et des territoires environnants. Cette transformation doit s'inscrire dans une démarche de transition écologique affirmée.

Article 2 – Diagnostic et ambitions du territoire

Les documents cadres et les études menées ces dernières années ont mis en évidence à la fois le rôle, les atouts et les difficultés des cœurs de ville PVD au regard de leur territoire. Ces diagnostics ont été complétés par l'étude pré-opérationnelle ORT.

L'Établissement de Coopération Intercommunal (EPCI), "Saint-Flour Communauté", a été créé le 1er janvier 2017 par la fusion des communautés de communes de Caldaguès-Aubrac, de la Planèze, des Pays de Pierrefort - Neuvéglise et de Saint-Flour Margeride. Elle a pris le nom de Saint-Flour Communauté le 6 avril 2017.

Initialement créées dans les années 90, chacune des intercommunalités du territoire a été pensée comme un outil fédérateur, agissant au quotidien pour le développement du territoire et l'amélioration du cadre de vie, dans le respect des identités communales.

Située à l'Est du Département du Cantal, à une centaine de kilomètres de Clermont-Ferrand, Saint-Flour Communauté se déploie sur une superficie de 1 366,30 km², elle regroupe 53 communes, pour une population de 23 515 habitants.

Géographiquement, le territoire intercommunal est délimité à l'ouest par le vaste plateau basaltique de la Planèze, le massif granitique de la Margeride à l'est et les gorges de la Truyère au sud et le plateau de l'Aubrac. Saint-Flour, capitale historique de la Haute-Auvergne, se positionne alors comme le pôle urbain.

2.1. Armature territoriale

Le territoire se structure autour de sa ville centre et chef-lieu d'arrondissement, Saint-Flour et de plusieurs pôles relais, se présentant selon l'armature territoriale suivante :

- **Un pôle urbain central** (Saint-Flour, Saint-Georges, Roffiac, Andelat et Coren) qui rayonne sur l'ensemble du territoire : il concentre les principaux gisements d'emplois, de services et d'équipements supérieurs, soit des fonctions de centralité nécessitant un soutien certain. La forte valeur patrimoniale de la ville de Saint-Flour est source d'attractivité touristique et ses fonctions de centralité nécessitent d'être soutenues.
- **Des pôles relais** : Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Chaudes-Aigues, Ruynes-en-Margeride, Talizat, Valuéjols et

Saint-Urcize. Ils doivent être confortés pour consolider l'offre de services intermédiaires et de proximité au service des habitants. Ces pôles relais ont des fonctions résidentielles et de solidarités essentielles. Ils doivent permettre de maintenir un panier minimum de services dans l'espace rural. Ils participent également au maillage touristique.

- **Les communes de l'espace rural**, espaces de vie importants grâce aux services de proximité présents et aux liens sociaux qui s'y développent.

2.2. Un patrimoine paysager de valeur

Réputé pour la beauté de ses paysages, le territoire communautaire se découvre dans sa diversité.

L'Atlas des Paysages Régional présente le territoire de Saint-Flour Communauté, en 3 entités, caractérisées par 2 familles paysagères représentatives : les paysages de Hautes-terres (à travers le massif au sud, de l'Aubrac et au nord, le massif du Cantal) et les paysages de vallées, gorges et défilés (avec la Vallée et les gorges de la Truyère).

Au Nord du territoire communautaire, le massif du Cantal par la planèze de Saint-Flour, incarne certaines des grandes caractéristiques et singularités de l'Auvergne et plus largement du Massif Central, avec des plateaux d'altitude plutôt que des sommets.

Barrant le territoire, la vallée de la Truyère structure les paysages, et défile de l'Est vers l'Ouest. La Truyère a été transformée en "lacs" sur presque tout son linéaire cantalien, notamment par la construction du barrage de Grandval. « Le site des gorges de la Truyère est reconnu au titre des sites classés et au titre des paysages, comme un linéaire de près de 40 km et concernant plus de 10 communes de l'EPCI. » (*Étude paysagère et patrimoniale des gorges de la Truyère Garabit-Grandval, 2018*).

Plus au Sud, le massif de l'Aubrac doit son paysage actuel à la présence de nombreux troupeaux en période d'estive. Le morcellement de la propriété, et les évolutions qu'a connu l'activité agricole n'ont pas provoqué de profondes transformations des paysages aux origines « glaciaires ». La surface agricole utile est en effet restée quasi exclusivement constituée de surfaces toujours en herbe.

La qualité de ses paysages et de son cadre spatial participe de son attractivité touristique. Cette vocation touristique forte se base sur de nombreux sites incontournables :

- Un environnement naturel marqué par une diversité de paysages remarquables et une biodiversité d'une grande richesse.
- Les gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit Grandval et le viaduc de Garabit qui font l'objet de procédures de classement et de reconnaissance de niveaux national et international, le site du château d'Alleuze, la station thermale de Chaudes-Aigues,
- Un territoire, disposant d'une offre culturelle importante, d'un bon réseau de médiathèques, d'une offre musicale de qualité et d'un patrimoine religieux et architectural remarquable.

2.3. Un territoire de projets : renforcer, accueillir et attirer de nouveaux habitants.

A. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le diagnostic de territoire réalisé à travers la mise en place d'un SCoT, met en avant les enjeux suivants :

| | |
|--|---|
| RENFORCER NOTRE ATTRACTIVITE | -Retrouver le chemin d'une croissance démographique -Appuyer le développement de l'armature territoriale pour une organisation spatiale équilibrée et solidaire -Un territoire ouvert qui développe les partenariats avec les territoires voisins |
| PRESERVER ET AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE | -Programmer une offre de logement durable pour tous -Définir une stratégie de maîtrise de la consommation et de requalification foncière. -Conforter et développer les valeurs ajoutées agricoles, paysagères, environnementales et énergétiques. |

Fruit d'un travail de concertation et de collaboration, le document d'orientation a permis de définir et organiser le projet de territoire selon les axes thématiques suivants :

| | |
|-------|---|
| AXE 1 | Une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, qui vise l'excellence environnementale |
| AXE 2 | Un territoire à haute qualité de vie préservant son identité et son caractère rural et valorisant ses ressources naturelles |
| AXE 3 | Un territoire acteur de sa transition énergétique |
| AXE 4 | Des mobilités intelligentes, adaptées à tous les besoins et respectueuses de la santé et de l'environnement |
| AXE 5 | Bien-vivre ensemble sur le territoire. |

Une partie des sous-orientations attachées à certains de ces axes appellent des actions en cœurs de villes.

SCoT - AXE 1 :

- Développer un tourisme vert, durable, intégré, à partir des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles du territoire (au titre de la valorisation du patrimoine urbain) ;
- Renforcer l'attractivité des entreprises et soutenir les initiatives créatrices d'activités économiques (au titre des activités, des locaux d'activités des cœurs de villes).

SCoT - AXE 2 :

- Promouvoir et protéger le patrimoine local et les paysages (au titre la contribution des paysages urbains spectaculaires des trois PVD et de leur patrimoine) ;
- Concilier les activités humaines avec la qualité environnementale et la préservation du cadre de vie (à titre transversal dans les politiques cœur de ville).

SCoT - AXE 3 :

- Lutter contre le gaspillage énergétique (au titre de la performance énergétique des logements, en particulier locatifs) ;
- Mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique et d'aménagement durable (au titre de la performance énergétique des logements, en particulier locatifs et de l'aménagement d'espaces publics et d'équipements).

SCoT - AXE 4 :

- Soutenir l'intermodalité et les mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement, le climat (au

- titre de la réduction des besoins en mobilité créée par l'offre d'habitat et de services en cœur de ville) ;
- Développer des solutions de « démobilité » (au titre de la réduction des besoins en mobilité créée par l'offre d'habitat et de services en cœur de ville).

SCoT - AXE 5 :

- Promouvoir un mode d'habiter « durable » (au titre de la production et de la rénovation des logements en cœur de ville) ;
- Garantir, sur l'ensemble du territoire et pour tous les habitants, une offre de soins de qualité, adaptée à leurs besoins (au titre du maintien d'un volume critique d'équipements et de services en cœur de ville) ;
- Favoriser un maillage cohérent de points d'accès et de diffusion des services et produits (au titre du maintien d'un volume critique d'équipements et de services en cœur de ville).

B. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), issu du SCoT, définit notamment les orientations suivantes :

- Favoriser le retour d'une croissance démographique, avec un objectif de 670 habitants supplémentaires à l'horizon 2035 ;
- Maintenir une organisation spatiale équilibrée, en s'appuyant sur l'armature territoriale, constituée du pôle urbain central, de 7 pôles relais et de 41 communes de l'espace rural ;
- Programmer une offre de logements pour tous, de 2000 logements neufs, avec un objectif de modération de la consommation d'espace, définissant notamment une enveloppe foncière de 115 hectares en extension urbaine pour l'habitat et le tissu urbain mixte, et des objectifs de densité de 10 à 20 logements /hectare, selon la typologie des communes ;
- Préserver le patrimoine et remettre 800 bâtis vacants sur le marché ;
- Consolider l'offre de services et les équipements structurants afin de répondre aux besoins des habitants de l'ensemble du territoire ;
- Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, valorisant notamment les filières traditionnelles et les ressources naturelles, tout en veillant à préserver la qualité des sites naturels et des paysages et la ressource en eau ;
- Proposer une offre foncière économique en extension des zones d'activités intercommunales (50 hectares) et pour les secteurs économiques de proximité (20 hectares),
- Renforcer l'attractivité touristique appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle, et les sites identitaires et emblématiques du territoire, notamment les gorges de la Truyère, la station thermale de Chaudes-Aigues, la ville de Saint-Flour, les grands paysages emblématiques de la Planèze, des monts du Cantal, de l'Aubrac et de la Margeride ;
- Promouvoir une agriculture créatrice de valeur ajoutée, en préservant le foncier agricole et le renouvellement des exploitations ;
- Poursuivre la transition énergétique et écologique du territoire, dans le respect des enjeux patrimoniaux, naturels et paysagers. »

C. Projet de territoire

Au sein de ce territoire remarquable, la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 17 avril 2021 a permis de formaliser un premier niveau d'ambition politique pour les cœurs de ville :

- Retrouver des fonctions de centralités essentielles ;
- Lutter contre la dévitalisation des centres-bourgs avec une requalification d'ensemble ;
- Permettre une rénovation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux ;
- Favoriser la rénovation énergétique des logements, notamment en incitant les ménages et les propriétaires non occupants à engager des travaux performants d'un point de vue environnemental ;
- Permettre de mettre en œuvre un projet d'ensemble dans les domaines urbain, économique et social ;
- Créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Ce niveau d'ambition politique se synthétise selon les 6 axes thématiques suivants, déclinés dans les fiches actions annexées à la présente convention ORT :

Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat dans les centres-bourgs de Saint-Flour, Chaudes-Aigues, Pierrefort ;

Axe 2 – Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré ;

Axe 3 – Développer durablement l'accessibilité, les mobilités douces et les connexions ;

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

Axe 5 – Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs ;

Axe 6 – Cultiver le lien social et créer un environnement favorisant le bien vivre ensemble.

2.4 Un diagnostic multicritère mené en amont de la présente convention

Au-delà de l'identification des éléments cadres qui précèdent, le diagnostic multicritère mené dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle ORT a permis de relever les points suivants :

En ce qui concerne le logement et l'habitat

Ce champ d'intervention apparaît comme la thématique majeure issue du diagnostic ORT :

- Au regard de l'importance des enjeux ;
- Au regard de l'ampleur et du succès des dispositifs déployés ces dernières années en direction de l'habitat privé par Saint-Flour Communauté et les trois communes PVD, qui appellent une valorisation, une poursuite et une amplification ;
- Au regard de la hiérarchie des priorités expressément rappelée par les élus, les partenaires, les professionnels et les habitants à l'occasion des temps concertés de l'étude.

Les constats :

- L'analyse démographique a montré à la fois la fragilité des dynamiques d'accueil et la persistance de besoins importants associés au desserrement, couplés à un décalage croissant entre la taille des logements et celle des ménages.
- L'analyse du parc de logement a permis de relever une très forte spécialisation locative des cœurs de villes, courante dans les centralités, mais pénalisante pour l'activité commerciale et le peuplement dès lors que l'accueil

de ménages familiaux se fait majoritairement dans des logements situés à l'écart des cœurs de villes. Cette spécialisation est associée à une concentration des bas revenus dans certains secteurs centraux marqués par un parc locatif social de fait.

- L'analyse des transactions et du marché immobilier a permis de relever des valeurs relativement modérées au regard de l'espace régional, mais qui ne permettent toutefois pas à des porteurs de projet d'acquisition d'améliorer dans l'ancien de recueillir le bénéfice en valeur de vente de travaux importants, le coût de revient au m2 acquisition + travaux complets étant supérieur aux valeurs du marché de l'ancien, ce qui prive les cœurs de villes d'une dynamique spontanée requalifiante.
- L'analyse de la vacance des logements a permis de délimiter des secteurs de très forte concentration, en lien avec des typologies d'immeubles péjoratives au regard des besoins contemporains.
- L'analyse de la performance énergétique des logements a révélé des difficultés massives à l'échelle de l'EPCI, et à l'échelle des cœurs de ville, appelant une attention en direction des secteurs de faubourgs et du pavillonnaire ancien de péri-centre.
- L'analyse des seniors et de leur répartition a montré un enjeu global pour l'EPCI en ce qui concerne les conditions de vie des seniors à domicile, et un enjeu dans les cœurs de villes pour la création d'une offre nouvelle adaptée à l'accueil de seniors, qu'il s'agisse de résidences spécialisées ou de logements de plain-pied en transformation d'usage.
- Un bilan statistique et qualitatif (atelier partenaires, entretiens bénéficiaires) a permis d'identifier les facteurs de succès des dispositifs habitat récents, en particulier le niveau des aides proposées et la qualité de service offerte par le suivi animation, ces points restant à conforter :
 - Au regard de la complexité accrue du paysage des aides à l'amélioration de l'habitat avec la montée en puissance de France-RENOV et de mon accompagnateur RENOV ;
 - Au regard des difficultés croissantes d'accès au crédit (40% des demandes de prêts immobiliers refusées);
 - Au regard du renchérissement des coûts des matériaux entraînant une absence de stabilité des devis des artisans, préjudiciable au processus de constitution des dossiers d'aide ;
 - Au regard du fort ralentissement de l'activité de construction et des transactions immobilières ;
 - Au regard de l'enjeu consistant à développer une offre locative abordable de qualité à Pierrefort et Chaudes-Aigues et à poursuivre le développement engagé à Saint-Flour.
- Les très nombreuses interactions avec les élus du territoire ont mis en évidence, outre les points qui précèdent :
 - Un intérêt très fort pour l'offre d'habitat, mais aussi l'impact patrimonial du bâti d'habitation en cœur de ville.
 - Des projets de logement en direction des publics jeunes (Pierrefort et Saint-Flour), en direction des seniors (Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour), en direction de produits locatifs de centre-ville (Pierrefort), en direction de l'habitat inclusif (Pierrefort, Chaudes-Aigues et Saint-Flour). L'identification d'immeubles et de situations bloqués appelant des procédures au titre du renouvellement urbain :
 - Poursuite de l'action procédurale engagée sur 20 adresses à Saint-Flour (calibrage ORI THIRORI pour les immeubles sans perspective d'évolution positive ;
 - Une adresse repérée à Pierrefort pour une étude de calibrage ORI dans le cadre du suivi-animation, 4 adresses repérées pour des procédures d'état d'abandon manifeste ;
 - Quatre adresses repérées à Chaudes-Aigues pour des procédures de maîtrise foncière dont 3 engagées.
 - Un engagement fort sur la thématique de ravalement des façades.

Les attentes pour le volet habitat de l'ORT :

- ACCUEILLIR DE NOUVEAUX MENAGES EN CŒUR DE BOURG
Créer une offre de nouveaux logements dans une logique de diversification et de mixité sociale, en privilégiant l'accueil de nouvelles familles dans les centres anciens.
- ELEVER L'AMBITION DES PROJETS LOCATIFS DANS L'ANCIEN
Accompagner la création de logements locatifs, notamment en locatif conventionné, pour améliorer l'image du cœur de ville et répondre aux aspirations des ménages.
- PERMETTRE L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES EN CŒUR DE VILLE
Soutenir l'adaptation des logements existants mais également les initiatives apportant de nouveaux modèles d'accueil des séniors en cœurs de bourgs.
- MASSIFIER L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE
Massifier la réhabilitation thermique du parc de logements par les aides et l'ingénierie et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.
- AGIR SUR LA VACANCE ET LA DEGRADATION
Créer les conditions d'une réoccupation des logements vacants dans les cœurs de villes et de bourgs
Agir de façon volontariste voire coercitive sur des immeubles dégradés stratégiques.
- VALORISER UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL
Mettre en valeur les façades sur des linéaires commerciaux clés et au droit des espaces publics requalifiés.

Ces diagnostics centrés sur l'habitat ont été complétés par les autres volets de l'étude pré-opérationnelle ORT, qui ont notamment mis en évidence, en lien avec les enjeux habitat :

- L'existence de nombreux projets sur les espaces et équipements publics à soutenir et à ordonnancer dans une logique globale de revitalisation ;
- Des projets sur l'accessibilité et l'accès au cœur de ville (en particulier ascenseur urbain et itinéraire piéton à Saint-Flour) ;
- Des enjeux de reconfiguration du bâti dans les 3 cœurs de bourgs PVD (accès indépendant aux étages, espaces extérieurs privatifs, démolition d'annexes) ;
- Des enjeux de diversification de l'offre immobilière pour accueillir des profils de ménage différents notamment familiaux, dans des cœurs de ville marqués par une spécialisation locative et les petits logements ;
- Des enjeux d'embellissement des façades ;

En ce qui concerne le développement économique, touristique et commercial

Le développement économique, touristique et commercial fait l'objet d'une attention soutenue de la part des 3 communes PVD. Le diagnostic ORT a ainsi pu mettre à profit et actualiser les constats documentés dans le cadre des études suivantes :

- *Etude Shopin PVD menée à Chaudes-Aigues :*
 - Une vacance commerciale fortement visible et pénalisante pour l'image du centre-bourg (Place du Marché, Rue Saint-Joseph, Rue Saint-Julien) ;
 - Place du marché non mise en valeur (omniprésence de la voiture, couverture du ruisseau d'eau thermale) ;
 - Des devantures, enseignes et immeubles vieillissants ;
 - Une configuration urbaine articulée autour des avenues Pierre Vialard et Georges Pompidou ;
 - Les rues parallèles (St Joseph et Notre Dame D'Août) sont moins visibles depuis ces axes de transit au regard de cette configuration ;
 - Les stationnements à proximité des commerces sur l'Avenue Georges Pompidou Présence essentiellement de bar, cafés, hôtels, restaurants devant le parking
 - Jolies rues commerçantes bien entretenues (Rue Notre Dame d'Août et rue Saint- Joseph) mais pouvant bénéficier davantage de valorisation (art urbain, végétalisation...);
 - Pas de problématique réelle de vétusté des devantures mais une harmonisation et une modernisation pouvant être opérées pour certaines.

- *Etude Shopin PVD menée à Pierrefort :*
 - Devantures et façades vieillissantes. Commerces vides avec des enseignes encore présentes ;
 - Petites ruelles piétonnes pour passer d'une rue à l'autre non mises en valeur
 - Contraintes topographiques ;
 - De nombreux locaux vacants : Autour de la place de La Fontaine ; Rue de la Mairie ; Rue du Planol ; Rue de la Bourée ;
 - L'entrée de centre-bourg se faisant sur l'avenue Pompidou et la rue de Salzet ne comporte que peu de trottoirs pour les piétons ;
 - Un parking présent derrière l'église et un autre sur la place de la Fontaine ;
 - La place de la Fontaine est stratégique mais pourrait être davantage mise en valeur (voitures présentes, locaux vacants, manque de végétation et de mobiliers urbains).

- *Etude Shopin PVD menée à Saint-Flour, en ville Basse :*
 - Une entrée de ville côté Ouest sur l'Avenue de la République très passante, qui bénéficie des flux routiers de transit ;
 - Une centralité structurée autour de la place de la Liberté qui dispose d'une certaine visibilité tout en proposant une grande facilité de stationnement ;
 - Une vacance commerciale toutefois présente et visible.

- *Etude Shopin PVD menée à Saint-Flour, en ville Haute :*
 - Une rue piétonne agréable : vitrines, devantures et enseignes globalement qualitatives ;
 - Certaines vitrines et devantures anciennes nécessitent toutefois des travaux de modernisation et d'harmonisation ;
 - Un mix bâti entre des immeubles récents avec rez-de-chaussée commerciaux mais également des immeubles nécessitant une réhabilitation et/ou modernisation ;
 - Plusieurs places centrales mais qui manquent de valorisation : un centre-ville jugé par la clientèle comme très minéral et très « gris » ;
 - Les 2 parkings à chaque extrémité de la vieille ville (Place d'Armes et le Parking Allée Georges Pompidou) offrent des possibilités élargies de stationnement dans un contexte de centre-ville médiéval.
 -

Ce diagnostic commercial a permis de valider un projet de résorption de la vacance commerciale structurelle des communes PVD :

S'accorder sans nostalgie sur le périmètre resserré des centres-villes de demain :

- Réactivation des locaux stratégiques dans les périmètres de demain
 - Évaluer la capacité réelle de remise sur le marché des locaux vacants ;
 - Sensibilisation des propriétaires, et de l'ensemble de la chaîne de valeur ;
 - Vitrophanie des locaux stratégiques ;
 - Prime à la sortie de la vacance des locaux commerciaux
 - Instauration de la Taxe sur les Friches commerciales (en bout de dispositif, si toutes les autres étapes n'ont pas fonctionné).
- Recyclage des locaux hors du périmètre stratégique.
 - Instaurer au PLUi les périmètres d'accueil du commerce (et donc ceux qui n'ont plus vocation à accueillir du commerce => donc de nouveaux usages : stationnement, logement, bureau/activité).

Par ailleurs, concernant la politique touristique, les constats et échanges menés avec les communes ont mis en évidence une approche priorisée et pragmatique :

- Saint-Flour, le rôle majeur de la place d'Armes, point de repère structurant pour le cœur de ville est conforté par un projet de requalification en plusieurs tranches, appelés à se poursuivre pour aller jusqu'au terme de l'ORT ;
- A Saint-Flour, un besoin de modernisation du Musée de la Haute-Auvergne situé sur la place d'Armes ;
- Pierrefort, le souhait d'associer hébergement touristique et revitalisation a conduit à l'identification d'un camping en déshérence et à concevoir un projet de remise en usage ;
- Pierrefort l'existence de deux événements avec un impact direct (fréquentation) et un impact indirect (rayonnement) à conforter (les Tersons, et Caillou Costaud) ;
- Pierrefort, un gîte de groupe municipal à reconfigurer ;
- Chaudes-Aigues, un village vacances VVF dont les caractéristiques ne répondent plus aux actions des touristes du 21ème siècle, appelant un programme complet de rénovation et de reconfiguration ;
- Chaudes-Aigues, un camping au contact du Cœur de ville (2,5km) nécessitant un second souffle (glamping, camping-car PARK) ;
- en cœur de ville de Chaudes-Aigues, le musée Géothermia qui appelle une modernisation technique et muséographique ;
- Chaudes-Aigues, la nécessité d'apporter une cohérence et une visibilité à la valorisation touristique des sources et des équipements thermaux ;
- Chaudes-Aigues, un potentiel de valorisation des tennis et du golf ;

En ce qui concerne l'accessibilité, les mobilités douces et les connexions

Le diagnostic a révélé la nécessité d'associer politique communautaire et politique communale pour faire face à des enjeux transversaux en recherchant à la fois efficacité et crédibilité budgétaire.

Le point majeur du diagnostic concerne la nécessité absolue de conforter le service unique et gratuit que représente la navette « Floribus » à Saint-Flour.

Un second point d'attention concerne la poursuite du soutien aux mobilités décarbonées, qui reposent d'une part sur l'aménagement de rues et d'espaces publics, accessibles, aux piétons de toute capacités, en particulier à Saint-Flour (ensemble du cœur de ville) et à Pierrefort (place de la Fontaine) et d'autre part, la nécessité d'engager une seconde étape dans la promotion de la mobilité électrique. Sur ce point, les 3 domaines d'actions identifiés sont la poursuite de l'électrification du parc de véhicules communautaires, la poursuite des installations de bornes de recharge pour automobile en cœur de ville ou au contact des cœurs de villes, et enfin, la promotion des vélos à assistance électrique par l'acquisition d'équipements et de bornes de recharges dédiées.

A Saint-Flour, un projet singulier est constitué par l'implantation d'un ascenseur urbain destiné à effacer la barrière naturelle que constitue l'escarpement au Nord de la Ville Haute pour les mobilités actives entre le quartier de la Fontlong et le cœur de ville.

En ce qui concerne, les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Les dispositifs règlementaires de protection du patrimoine étant en place ou en cours de mise en place (Site Patrimonial Remarquable de Saint-Flour, approuvé par délibération en date du 20 juillet 2016), l'attention se porte désormais sur le soutien apporté aux propriétaires pour se conformer à leurs dispositions. Ce soutien est appelé à prendre deux formes : un volet et des moyens d'ingénierie et des moyens spécifiques dans le cadre du suivi animation du volet habitat de l'ORT, et l'amplification des dispositifs en faveur du ravalement des façades en cœur de ville, dont les effets sont pour le moment trop dilués malgré un engouement des porteurs de projet. Dans chacune des communes, les espaces publics clés ont été identifiés avec les élus et font l'objet de programmes de requalification, en plusieurs tranches de travaux.

Au regard des priorités issues des constats du diagnostic, les actions sur ces espaces publics à enjeu pourrait se concentrer :

- à Saint-Flour, sur la place d'Armes, le reste des espaces publics majeurs étant requalifiés.
- à Chaudes-Aigues, sur la place du marché, au regard de son patrimoine comprenant la mise en de sa source d'eau chaude et de sa requalification nécessaire.
- à Pierrefort, sur la place de la Fontaine, avec un volet technique pour assurer une évacuation correcte des eaux et un volet patrimonial pour requalifier des espaces publics fédérateurs pour le cœur de ville.

En ce qui concerne les équipements publics, le diagnostic a mis en évidence :

- à Chaudes-Aigues, un besoin de création d'une maison d'assistantes maternelle, au service des familles en place et à accueillir ;
- à Saint-Flour, l'enjeu majeur de trouver un second souffle pour les équipements sportifs du quartier de la Fontlong ;
- à Pierrefort, un potentiel de création d'un réseau de chaleur bois ;
- à Saint-Flour, la nécessité de réhabiliter l'école de cœur de ville Hugo Vialatte et d'aménager un jardin public contigu, ainsi que la résidence ADAPEI ;
- à Saint-Flour, le souhait de création d'un centre de formation aux métiers du luxe, en lien avec la CCI, et dans le cadre d'un projet intégré comprenant la création de logements ;
- à Saint-Flour, le besoin d'une maison de quartier qui fait défaut en cœur de ville, obligeant à décentrer une partie de l'activité associative et civique.

En ce qui concerne le lien social et le vivre ensemble.

L'ensemble des interlocuteurs s'accorde à faire du lien social et du vivre-ensemble le fondement transversal de l'ensemble des actions de l'ORT. A ce titre, le bien vivre-ensemble est considéré comme un trait de l'identité des trois cœurs de villes que chaque action de l'ORT devra conforter. Certaines actions déjà engagées manifestent directement cette approche :

- Conseil municipal des jeunes à Saint-Flour ;
- Jardins partagés au pied de la mairie à Saint-Flour ;
- Place accordée aux événements culturels populaires dans les trois communes PVD ;
- Démarches d'initiative citoyenne et budget participatif à Saint-Flour ;
- Rôle clé des marchés de plein-vent à Chaudes-Aigues et Pierrefort ;

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

La présente convention fixe des orientations stratégiques structurées en 6 axes thématiques :

Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat dans les centres-bourgs de Saint-Flour, Chaudes-Aigues, Pierrefort,

- Produire une offre nouvelle de logements, adaptée aux demandes des publics spécifiques : personnes âgées et familles monoparentales notamment ;
- Construire une stratégie d'intervention sur le logement en faveur des cadres de vie à enjeux ;
- Améliorer l'offre locative privée.

Axe 2 – Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré

- Fédérer les acteurs et créer des pôles d'activités en cœur de ville ;
- Réactivation des locaux stratégiques dans les périmètres du programme PVD ;
- Proposer une offre touristique de séjours à l'échelle de Saint-Flour Communauté ;
- Favoriser l'implantation des commerces sur un parcours marchand resserré ;
- Lutter contre la vacance commerciale en cœur de ville.

Axe 3 – Développer l'accessibilité, les mobilités douces et durables et les connexions

- Promouvoir les mobilités douces ;
- Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs ;
- Renforcer l'offre de transports alternative à la voiture individuelle.

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Valoriser les façades sur des linéaires clé ;
- Valoriser les parcours urbains autour des monuments historiques ;
- Construire une stratégie d'intervention en faveur des cadres de vie à enjeux ;
- Proposer des espaces publics attractifs et de qualité ;
- Contribuer à l'offre touristique du territoire.

Axe 5 - Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs

- Favoriser l'accès aux équipements culturels ;
- Améliorer l'offre de loisirs ;
- Favoriser l'accès aux équipements publics ;
- Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité.

Axe 6 - Cultiver le lien social et créer un environnement favorisant le bien vivre ensemble.

- Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité ;
- Soutenir et fédérer les associations citoyennes ;
- Améliorer l'offre en événementiel.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 4 – Le plan d’actions

Le plan d’actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en projets portés par la Collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation et il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’actions sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessiter d’avenant de la présente convention.

Dans une logique d’opération de revitalisation du territoire multisites, un périmètre ORT est défini pour chacune des communes PVD (voir annexe 1).

Les périmètres

Les cartes des périmètres figurent en annexe et détaillent les situations suivantes :

- **A Pierrefort**, le périmètre, englobe une partie du secteur aggloméré de la commune :

- Le cœur historique patrimonial de la commune et ses faubourgs, au titre des actions envisagées dans le domaine de l’habitat, du commerce, et de la requalification des espaces publics ;
- Le secteur du parc ludo-sportif, au titre des actions d’aménagement et d’équipement prévues ;
- Il exclut la zone artisanale de l’Aubrac pour éviter de favoriser le développement d’activités commerciales concurrentielles à celles du cœur de Ville.

- **A Chaudes-Aigues**, ce périmètre, englobe une partie du secteur aggloméré de la commune entièrement située dans l’isochrone 10 minutes de la mairie à pied : Il s’agit du cœur historique patrimonial de la commune et de ses faubourgs anciens.

- **A Saint-Flour**, le périmètre reprend celui de la première ORT, dont les attendus de diagnostics restent valides, et dont une part importante des actions du programme initial restent engagée ou à engager. Trois adaptations partielles ont été apportées :

- Une extension à la partie en réaménagement du quartier de la Fontlong, au motif des actions engagées par la Ville pour relier ce quartier au cœur de ville et à sa dynamique (ascenseur urbain, itinéraire piéton, aménagements phares ;
- Une prise en compte du parc de stationnement des allées Georges Pompidou, auparavant traversé et non englobé par le périmètre initial, alors que cet espace joue un rôle clé pour le stationnement et les mobilités en cœur de ville.
- Une extension au secteur du lycée.

Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches-actions en annexe, déclinées d’une part selon les 6 axes thématiques issus des principes communs de l’ORT et d’autre part des orientations stratégiques des trois communes PVD.

L’inscription formelle des actions dans le programme Petites Villes de Demain est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de pilotage, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la Direction du programme Petites Villes de Demain de l’ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

Ces fiches-actions ont vocation à alimenter le plan d'actions du CRTE.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe, Action Logement...), les services déconcentrés de l'État, l'UDAP, le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, les agences techniques départementales, (Cantal Ingénierie et Territoires, Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, CAUE), la Fondation du Patrimoine, le CPIE, PETR, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

L'Établissement Public Foncier Auvergne (EPF) auquel Saint-Flour Communauté adhère depuis 2018, les bailleurs sociaux, Cantal Habitat et Polygone, SACICAP Sud Massif Central (PROCIVIS), qui accompagnent les collectivités dans leurs projets.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches-actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches-actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve :

- de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire,
- de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt,
- de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Les territoires signataires de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour et Saint-Flour Communauté.

En signant cette convention, les communes de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour, assument leur rôle de centralités au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique vers la transition écologique.

Les territoires signataires de la convention cadre s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de

catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les Collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la présente convention, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les collectivités signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir :

- L'Office français pour la biodiversité (OFB),
- La Banque publique d'investissement (Bpifrance),
- L'Agence française de développement (AFD),
- etc.

6.4. Engagements du Département

Le département en qualité de chef de file des politiques de solidarité territoriale apportera son concours aux actions visées par le programme. Il s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le département portera une attention particulière au soutien des actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités et des disponibilités financières.

L'agence départementale Cantal Ingénierie Territoires se tient à la disposition des territoires pour les assister dans l'ingénierie de ces opérations.

6.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

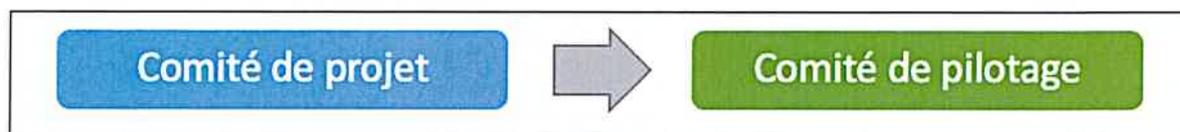
- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant et ajustant si nécessaire le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

La gouvernance sera composée d'un comité de projet et d'un comité de pilotage.



1. Comité de projet

Le Comité de projet siègera autant de fois que nécessaire pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;

La composition du comité de projet :

- Présidence : Vice-Président en charge de la « Politique du Logement et de la Planification » ;
- La conseillère communautaire déléguée à l'habitat ;
- Le Vice-Président en charge de la « Dynamique économique » ;
- Le Vice-Président en charge de la « Mobilité et Commerce » ;
- Les Maires, directeurs ou représentants des 3 communes PVD / ORT ;
- Les agents de la direction départementale des territoires ;
- Les agents du Conseil départemental du Cantal ;
- Les agents de l'intercommunalité.

Les partenaires y sont invités lorsque l'ordre du jour le rend nécessaire.

2. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est présidé par la Présidente de Saint-Flour Communauté ou son représentant. La Présidente a voix délibérative.

Il est composé :

- des Maires des communes PVD / ORT ou de leurs représentants. Ils ont voix délibérative
- du Préfet de Département ou les représentants désignés par le Préfet. L'Etat a voix délibérative.
- d'un représentant du Département du Cantal. Le département a voix délibérative.
- d'un représentant de chaque partenaire. Les partenaires ont voix consultative.

Les partenaires qui pourront être associés tout au long du programme et en particulier au sein du comité de pilotage sont notamment :

- les services de l'Etat (DRAC, UDAP, DREAL, DDT) ;
- l'ANAH ;
- l'ANCT ;
- la Banque des Territoires ;
- la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- le CAUE ;
- les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie - CCI, chambres des métiers et de l'artisanat - CMA, chambres d'agriculture – CA) ;
- l'EPF Auvergne ;

- Procvivis Sud Massif Central ;
- la Fondation du Patrimoine
- la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal ;
- la SA Polygone ;
- Cantal Habitat ;
- l'ADEME ;
- l'Agence Régionale de santé (ARS) ;
- les organisations professionnelles du bâtiment (CAPEB, ...) ;
- les associations en charge de l'animation commerciale ;
- l'équipe du suivi animation des opérations programmées ;
- l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour.

Cette liste n'étant pas exhaustive.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Liste des indicateurs

- Population
- Variation annuelle moyenne de la population 2013-2019
- Evolution du solde migratoire 2013 – 2019
- Taux de résidence principale
- Taux de résidence secondaire
- Taux de vacance des logements
- Prix moyen immobilier / m²
- Taux de logements vacants réhabilités qui ont bénéficié des dispositifs en cours
- Taux de logements PO réhabilités qui ont bénéficié des dispositifs en cours
- Taux de logements PB réhabilités qui ont bénéficié des dispositifs en cours
- Revenu médian annuel
- Taux de chômage
- Indice de concentration d'emploi
- Nombre de commerces (bourg)
- Nombre de locaux commerciaux vacants
- Nombre de locaux commerciaux réhabilités

- Nombre de lits marchands
- Part des mobilités actives dans les trajets domicile-travail
- Nombre de projets menés (mobilités)
- Accessibilité Potentielle Localisée à la médecine générale
- Nombre de médecins généralistes
- Densité d'omnipraticiens libéraux pour 10 000 hab.
- Nombre d'équipements sportifs et culturels gamme de proximité
- Équipements sportifs / culturels intermédiaires pour 10 000 hab.
- Nombres d'établissements scolaires
- Nombres d'effectifs primaires
- Nombres d'effectifs secondaires
- Formations proposées
- Projets d'aménagement réalisés / Nombre de bâtiments publics
- Nb d'éléments patrimoniaux restaurés
- Nombre d'associations
- Nombre d'évènementiels proposés dans 1 année

Article 9 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux,

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention cadre pour une durée de cinq ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Clermont-Ferrand.

Signée à Saint-Flour, le 2023

| | |
|---|--|
| Pour Saint-Flour Communauté, la Présidente Madame Céline CHARRIAUD | Pour la Commune de Chaudes-Aigues, le Maire Monsieur Michel BROUSSE |
| Pour la Commune de Pierrefort, le Maire Monsieur Philippe MATHIEU | Pour la Commune de Saint-Flour, le Maire Monsieur Philippe DELORT |
| Pour le Département du Cantal, le Président Monsieur Bruno FAURE | Pour l'État, le Préfet du Cantal, Monsieur Laurent BUCHAILLAT |

Annexes

Annexe 1 - Périmètres d'intervention ORT

Annexe 2 – Maquette financière - plan d'actions pluriannuel

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4– Conventions d'OPAH-RU et PIG, 2019-2023

Annexe 5 – Liste d'indicateurs

Annexe 1 - Périmètres d'intervention ORT

Les cartes des périmètres sont présentées ci-après.

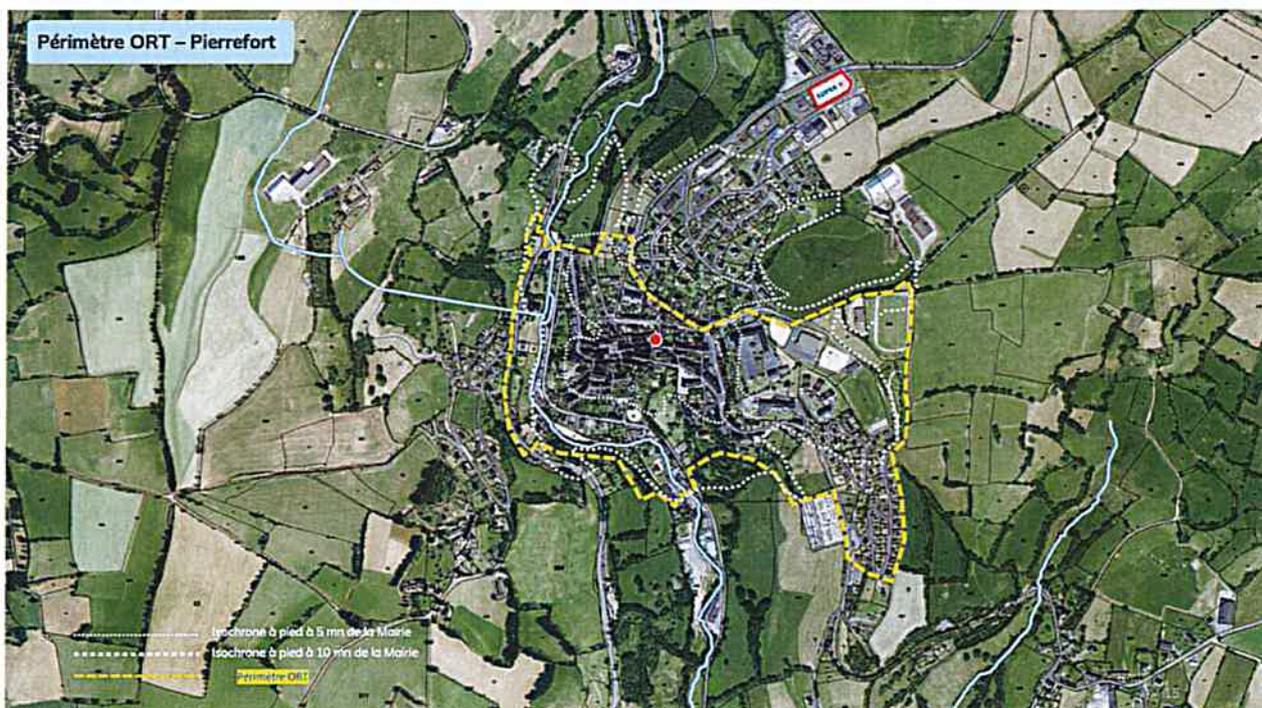
A Pierrefort, le périmètre, englobe une partie du secteur aggloméré de la commune :

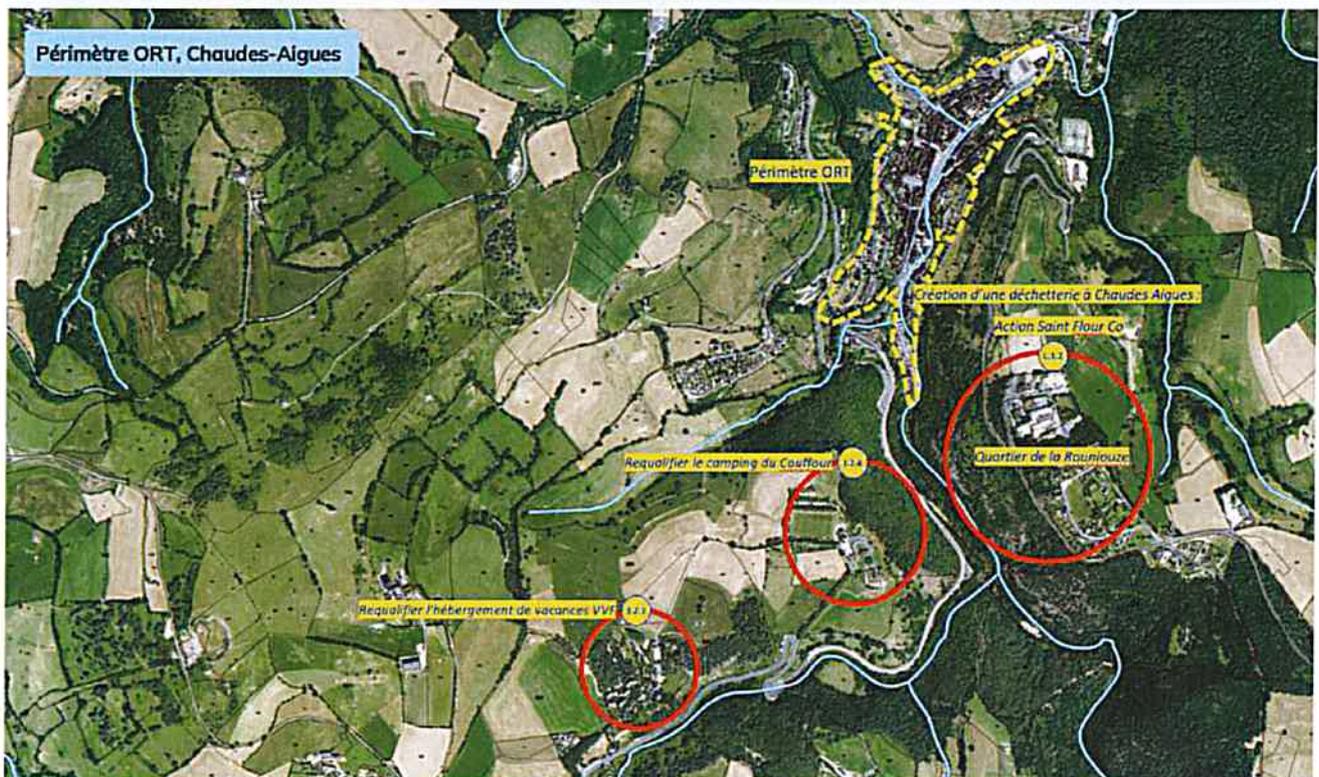
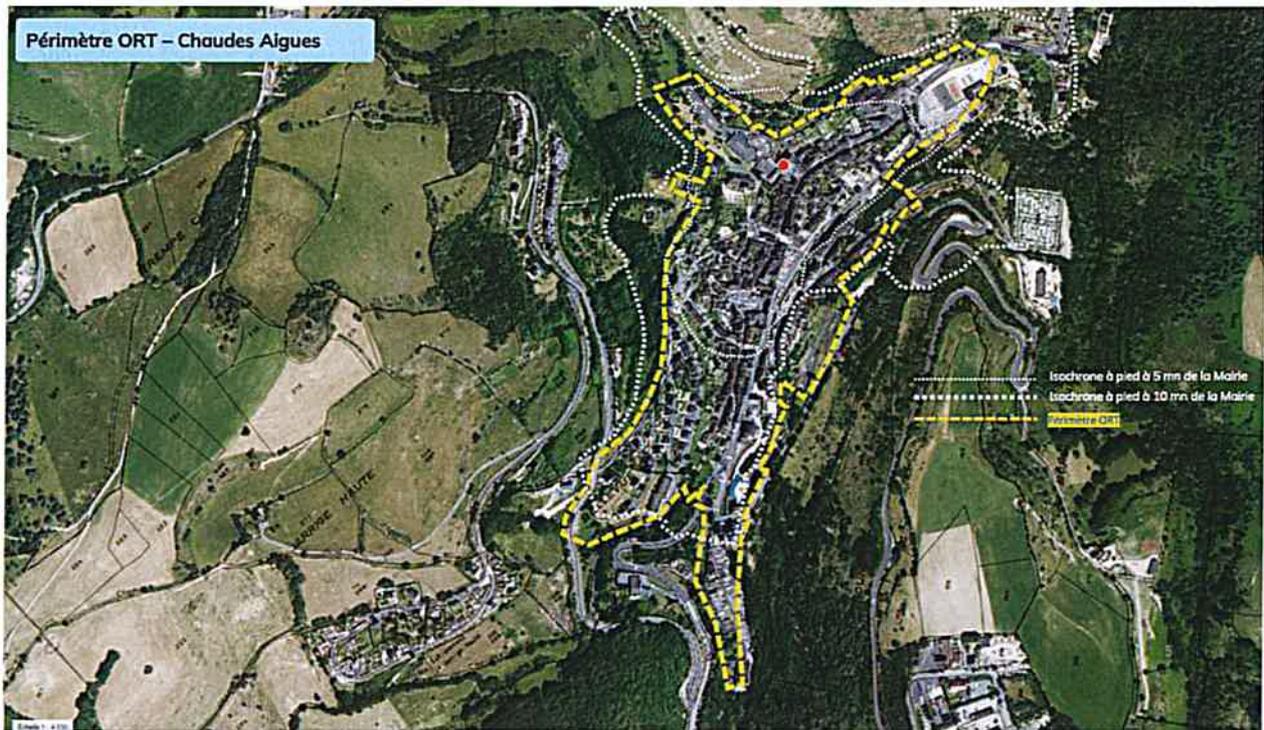
- Le cœur historique patrimonial de la commune et ses faubourgs, au titre des actions envisagées dans le domaine de l'habitat, du commerce, et de la requalification des espaces publics ;
- Le secteur du parc ludo-sportif, au titre des actions d'aménagement et d'équipement prévues ;
- Il exclut la zone artisanale de l'Aubrac pour éviter de favoriser le développement d'activités commerciales concurrentielles à celles du cœur de Ville.

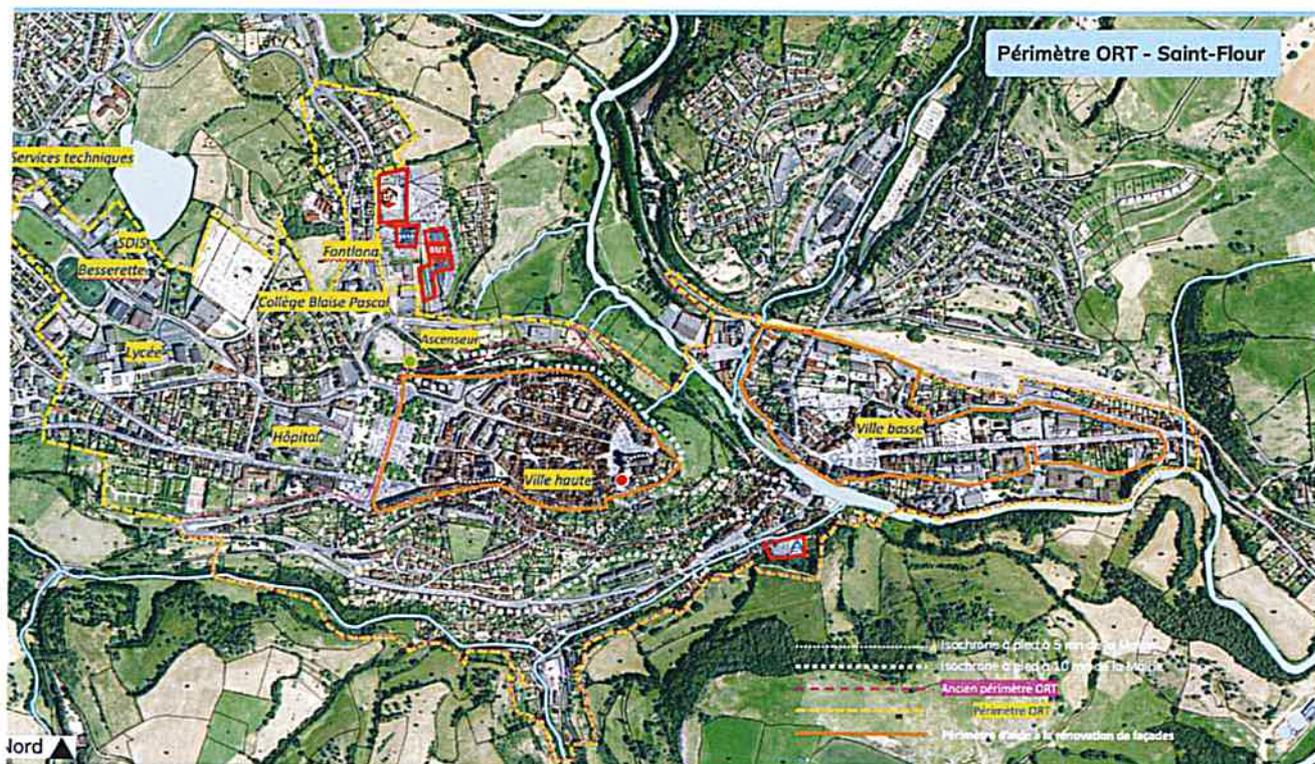
A Chaudes-Aigues, ce périmètre, englobe une partie du secteur aggloméré de la commune entièrement située dans l'isochrone 10 minutes de la mairie à pied : Il s'agit du cœur historique patrimonial de la commune et de ses faubourgs anciens.

A Saint-Flour, le périmètre reprend celui de la première ORT, dont les attendus de diagnostics restent valides, et dont une part importante des actions du programme initial restent engagée ou à engager. Trois adaptations partielles ont été apportées :

- Une extension à la partie en réaménagement du quartier de la Fontlong, au motif des actions engagées par la Ville et la Communauté de Communes pour relier ce quartier au cœur de ville et à sa dynamique (ascenseur urbain, itinéraire piéton, aménagements phares ;
- Une prise en compte du parc de stationnement des allées Georges Pompidou, auparavant traversé et non englobé par le périmètre initial, alors que cet espace joue un rôle clé pour le stationnement et les mobilités en cœur de ville.
- Une extension au secteur du lycée.







Annexe 5 – Liste d'indicateurs Exemple de tableau de bord :

Liste des indicateurs

- Population
- Variation annuelle moyenne de la population 2013-2019
- Evolution du solde migratoire 2013 – 2019
- Taux de résidence principale
- Taux de résidence secondaire
- Taux de vacance des logements
- Prix moyen immobilier / m²
- Taux de logements vacants réhabilités qui ont bénéficié des dispositifs en cours
- Taux de logements PO réhabilités qui ont bénéficié des dispositifs en cours
- Taux de logements PB réhabilités qui ont bénéficié des dispositifs en cours
- Revenu médian annuel
- Taux de chômage
- Indice de concentration d'emploi
- Nombre de commerces (bourg)
- Nombre de locaux commerciaux vacants
- Nombre de locaux commerciaux réhabilités
- Nombre de lits marchands
- Part des mobilités actives dans les trajets domicile-travail
- Nombre de projets menés (mobilités)
- Accessibilité Potentielle Localisée à la médecine générale
- Nombre de médecins généralistes
- Densité d'omnipraticiens libéraux pour 10 000 hab.
- Nombre d'équipements sportifs et culturels gamme de proximité
- Équipements sportifs / culturels intermédiaires pour 10 000 hab.
- Nombres d'établissements scolaires
- Nombres d'effectifs primaires
- Nombres d'effectifs secondaires
- Formations proposées
- Projets d'aménagement réalisés / Nombre de bâtiments publics
- Nb d'éléments patrimoniaux restaurés
- Nombre d'associations
- Nombre d'événementiels proposés dans 1 année

| OS | Indicateurs | Source | Année | EPCI | Chaudes-Aigues | Pierrefort | Saint-Flour | CANTAL |
|----|--|--|---------|------|----------------|------------|-------------|---------|
| | Population | INSEE | 2019 | | | | | 144 692 |
| | Variation annuelle moyenne de la population 2013-2019 | INSEE | 2019 | | | | | -0,30% |
| | Evolution du solde migratoire 2013 – 2019 | INSEE | 2019 | | | | | 0,004 |
| 1 | Taux de résidence principale | INSEE | 2019 | | | | | 67,70% |
| | Taux de résidence secondaire | | | | | | | |
| 1 | Taux de vacance des logements | INSEE | 2019 | | | | | 12% |
| 1 | Prix moyen immobilier / m ² | seloger.com | janv-23 | | | | | 1 140 € |
| | Taux de logements vacants réhabilités qui ont bénéficié des dispositifs en cours | | | | | | | |
| | Taux de logements FO réhabilités qui ont bénéficié des dispositifs en cours | | | | | | | |
| | Taux de logements PB réhabilités qui ont bénéficié des dispositifs en cours | | | | | | | |
| 2 | Revenu médian annuel | INSEE | 2019 | | | | | |
| 2 | Taux de chômage | INSEE | 2019 | | | | | |
| 2 | Indice de concentration d'emploi | INSEE | 2019 | | | | | |
| 2 | Nombre de commerces (bourg) | | 2022 | | | | | – |
| 2 | Nombre de locaux commerciaux vacants | PLUi | 2018 | | | | | – |
| | Nombre de locaux commerciaux réhabilités | | | | | | | |
| 2 | Nombre de lits marchands | OT | 2021 | | | | | – |
| 3 | Part des mobilités actives dans les trajets domicile-travail | INSEE | 2019 | | | | | |
| | Nombre de projets menés (mobilités) | | | | | | | |

| OS | Indicateurs | Source | Année | EPCI | Chaudes-Aigues | Pierrefort | Saint-Flour | CANTAL |
|----|--|----------|-------|------|----------------|------------|-------------|--------|
| | Nombre de projets menés (mobilités) | | | | | | | |
| 4 | Accessibilité Potentielle Localisée à la médecine générale | INSEE | 2018 | | | | | 3,9 |
| 4 | Nombre de médecins généralistes | communes | 2023 | | | | | - |
| 4 | Densité d'omnipraticiens libéraux pour 10 000 hab. | ARS | 2021 | | | | | |
| 4 | Nombre d'équipements sportifs et culturels gamme de proximité | INSEE | 2020 | | | | | 602 |
| 4 | Équipements sportifs / culturels intermédiaires pour 10 000 hab. | INSEE | 2020 | | | | | 6,49 |
| | Nombres d'établissements scolaires | | | | | | | |
| | Nombres d'effectifs primaires | | | | | | | |
| | Nombres d'effectifs secondaires | | | | | | | |
| | Formations proposées | | | | | | | |
| | Projets d'aménagement réalisés / Nombre de bâtiments publics | | | | | | | |
| | Nb d'éléments patrimoniaux restaurés | | | | | | | |
| 4 | Nombre d'associations | OT | 2022 | | | | | - |
| | Nombre d'événementiels proposés dans 1 année | | | | | | | |

MAQUETTE FINANCIERE
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
POUR LES COMMUNES DE CHAUDES-AIGUES, PIERREFORT, SAINT-FLOR
ET SAINT-FLOR COMMUNAUTE

| Action | Horizon de mise en œuvre | Montant total | Part collectivité | Part Etat | Part autres financeurs | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur (acquis ; en discussion ; à discuter) | notes |
|---|--------------------------|---|---|---|-----------------------------------|---|-------|
| SAINT-FLOR COMMUNAUTE | | | | | | | |
| 1.1.1 - Mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les autres outils réglementaires | 2023-2028 | A déterminer | | | | | |
| 1.1.2 - Lutter contre les logements vacants | 2023-2028 | 2023 : 127 000,00 € HT 2024-2028 : à déterminer | Autofinancement : 7 803 € | ANAH : 12 447 € ANCT/Banque des territoires : 6 750 € | SYTEC : 100 000 € HT | Budget 2023 | |
| 1.1.3 - Soutenir l'amélioration de l'habitat | 2023-2028 | 2023 : 615 424,00 € TTC 2024-2028 : à déterminer | Autofinancement : 35 036€ | ANAH : 89 620 € | | Budget et participation 2023 | |
| 1.2.1 - Mettre en place le service d'accompagnement des communes | 2023-2028 | 140 000,00 € | Autofinancement : 36 795,50 € Aides aux travaux 2023 OPAH-RU et PIG : 289 000 € | ANAH : 56 840,50 € ANAH pour l'OPAH-RU : 718 600 € ANAH pour le PIG : 251 814 € | | | |
| 1.2.2 - Créer les conditions pour l'insertion active et proposer des solutions d'avenir à l'économie locale | 2023-2028 | A déterminer | Autofinancement : 37 187,50 € HT SPEEH / Cantal Renov'Energie : 11 382 € Bricobus solidaire : 7 500 € Contribution à l'EPF : 90 000 € Fonds de concours pour la réhabilitation de logements locatifs communaux : 50 000 € | ANAH (50%) : 37 187,50 € HT | Banque des Territoires : 15 000 € | Participation 2023 Budget 2023 | |
| 1.2.2 - Accompagner les entreprises | 2023 | 15 000,00 € | 15 000 € | | | | |

Accusé de réception en préfecture
 015-200066667-20230703-DEP1180033-157-DE
 Date de télétransmission : 11/07/2023
 Date de réception en préfecture : 11/07/2023

| | 2023-2026 | A déterminer | | | | | | |
|---|-----------|-----------------|---------------|-------------|-----------|--|--|-------------|
| 1.5.3 - Mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale | | | | | | | | |
| 1.6.1 - Programmation d'une offre événementielle attractive | 2023-2028 | 1 400 000,00 € | | | | | | Budget 2023 |
| TOTAL | | 10 480 738,28 € | 1 179 347,51€ | 1 470 321 € | 722 773 € | | | |

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
 Date de télétransmission : 11/07/2023
 Date de réception préfecture : 11/07/2023

| Action | Horizon de mise en œuvre | Montant total | | Part collectivité | Part État | Part autres financeurs | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur | notes |
|---|--------------------------|-----------------------|---|-------------------|-----------|------------------------|---|-------------|
| COMMUNE DE SAINT-FLOUR | | | | | | | | |
| 2.1.1 - Lutter contre l'habitat indigne | 2023-2028 | 150 000 € | F : 30 000 € / an I : à déterminer | | | | | |
| 2.1.2 - Requalifier l'ilot des verdure | 2026 | | I : à déterminer | | | | | |
| 2.1.3 - Réhabiliter des biens communaux vacants ou partiellement vacants | 2023 | | I : à déterminer | | | | | |
| 2.1.4 - Créer une résidence jeunes actifs | 2025 | | I : à déterminer | | | | | |
| 2.1.5 - Poursuivre les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé | 2023 | 260 000 € | 52 000 € / an | | | | | |
| 2.1.6 - Création d'une résidence sénior | 2023 | 15 000 000 € | | | | | | |
| 2.2.1 - Soutenir le développement commercial et artisanal | 2024-2029 | 300 000 € | 60 000 € / an | | | | | budget 2023 |
| 2.3.1 - Aménager une liaison piétonne et un ascenseur urbain | 2024 | 500 000 € | | | | | | budget 2023 |
| 2.3.2 - Développer les mobilités douces | 2025-2026 | 500000 € 200 000 € | F : 100 000 € / an I : 40 000 € / an | | | | | |
| 2.3.3 - Acquisition d'un parc de véhicules électriques pour les services municipaux | 2023-2028 | 30 000 €/an | | | | | | |
| 2.4.1 - Requalifier la place d'Armes | 2023-2026 | 3 000 000,00 € | | | | | | |
| 2.5.1 - Configurer la rue du Commerce | 2026 | | I : à déterminer | | | | | |
| 2.5.2 - Poursuivre le déploiement de la technique en cœur de ville | 2023-2026 | 8 000 € | | | | | | |
| 2.5.3 - Réhabiliter et aménager le quartier de la Fontlong | | 2 500 000,00 € | Uniquement le gymnase | | | | | |
| 2.5.4 - Construire une structure municipale | | 2 500 000,00 € | | | | | | |
| 2.5.5 - Soutenir l'attractivité par une offre événementielle diversifiée | 2023-2024 | 230 000€/an | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|-----------|-----------------------|--------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| 2.5.4- Moderniser le Musée de la Haute-Auvergne et créer des réserves dédiées | 2023 | 150 000,00 € (Études) | | | | | | | |
| 2.5.5- Mise en sécurité de l'école Hugo Viollatte et création d'une résidence inclusive portée par l'ADAPEI | 2023-2025 | 550 000,00 € | 2 500 000€ (opération globale) | | | | | | |
| 2.5.6- Centre de formation et d'apprentissage aux métiers de luxe | 2025-2026 | 1 300 000 € | | | | | | | |
| 2.6.1- Soutenir les démarches d'initiative citoyenne | 2023-2024 | 100 000,00€ | 20 000,00 €/an | | | | | | |
| 2.6.2- Création d'une maison de quartier en centre-ville | 2023-2024 | | | | | | | | |
| 2.6.3- Relocalisation de la médiathèque communale | 2023 | 2 500 000,00 € | 1 : | | | | | | |
| TOTAL | | 30 818 000 € | 722 773 € | | | | | | |

| Action | Horizon de mise en œuvre | Montant total | Part collectivité | Part Etat | Part autres financeurs | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur (acquis ; en discussion ; à discuter) | notes |
|--|--------------------------|---|-------------------------------|-----------|---|---|--|
| COMMUNE DE PIERREFORT | | | | | | | |
| 3.1.1- Créer des logements dans les anciens locaux du cabinet médical | 2024-2025 | Acquisition : 150 000 € Travaux : à déterminer | | | | À discuter | |
| 3.1.2 - Créer de l'habitat partagé et inclusif à Pierrefort | 2026 | À déterminer | | | | À discuter | |
| 3.2.1 - Aménager des hébergements touristiques : camping en centre-ville et gîte communal | 2024-2025 | 425 000 € | Camping : | | Région AURA : 80 000 € | Acquis | |
| | | | Séparation du gîte communal : | | | À discuter | |
| 3.2.2 - Soutenir le développement commercial en cœur de bourg | 2023 | 7 500 € | | | | | |
| 3.3.1 - Développer les alternatives à la voiture à Pierrefort : mise en place d'une navette | 2023-2024 | Budget annuel de fonctionnement : environ 4 500€ | 4 500 € | | | | Acquisition d'un nouveau mini-bus à prévoir => voir possibilités avec AURA |
| 3.4.1 - Réhabiliter le centre-bourg : la place de la fontaine, parcours patrimonial et espaces publics piétons | 2023-2025 | 100 000 € | | | 30 000 € | Acquis | |
| 3.4.2 - Mettre en valeur l'histoire, le patrimoine et l'architecture de Pierrefort | 2024-2025 | 35 000 € | 22 750 € | | CD15 : 10 500 € Fonds de concours Saint-Flour Communauté : 1 750 € | Acquis | |
| 3.5.1 - Créer un réseau de chaleur bois | 2025-2026 | À prévoir : étude de faisabilité | | | | | |
| | | Investissement : 900 000 € | | | | | |
| 3.6.1 - Soutenir et maintenir les événementiel à Pierrefort | 2023 | Subvention associations : 26 000€ | | | | | |
| TOTAL | | 1 648 000€ | 27 250 € | | 122 250 € | | |

Acquisé de réception en préfecture
 015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
 Date de télétransmission : 11/07/2023
 Date de réception préfecture : 11/07/2023

| Action | Horizon de mise en œuvre | Montant total | Part collectivité | Part Etat | Part autres financeurs | Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur (acquis ; en discussion ; à discuter) | notes |
|--|--------------------------|-------------------|-------------------|-----------|--|---|--|
| COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES | | | | | | | |
| 4.1.1.- Développer l'offre de logements pour les travailleurs saisonniers par la réhabilitation de logements vacants | 2023 | | | | | | |
| 4.1.2 - Créer un gîte d'étape de groupes dans les dortoirs du collège | 2025 | | | | | | |
| 4.1.3 - Création d'un pôle de service et développement d'habitat inclusif | 2023-2025 | 131 000 € | | | Région AURA : 80 000 € | | |
| 4.2.1.- Soutenir le développement commercial à Chaudes-Aigues | 2023 | 7 000 € | | | | | |
| 4.2.2.- Requalifier l'hébergement de vacances VVF | 2023 | 3 000 000 € | | | | | Dépôt du dossier à l'AMI Massif Central (rejeté) |
| 4.2.3.- Requalifier le camping du Couffour | 2023 | 460 000 € | | | Camping-Car Park : 60 000 € | | Dépôt du dossier à l'AMI Massif Central (rejeté) Dépôt du dossier à Fonds Cantal Solidaire (rejeté) |
| 4.3.1.- Développer les alternatives à la voiture | 2023 | 50 000 € | | | SDEC : 50 000 € | | |
| 4.4.1.- Requalifier les espaces publics de Chaudes-Aigues | 2025 | | | | | | |
| 4.4.2- Réhabiliter le musée Géothermia et le lavoir d'eau Chaude | 2024 | 600 000 € | | | Conseil Départemental : étude de programmation : subvention de 3 249 € | | |
| 4.4.3- Valoriser le patrimoine de la cité thermique | 2024 | | | | | | |
| 4.5.1.- Extension de l'offre sportive de Chaudes Aigues : | 2025 | | | | | | |
| A.4.1.1- Aménagement du parcours de golf au stade de la Valette | | | | | | | |
| 4.4.1.2- Amélioration de l'offre sportive de tennis | 2024 | 71 000 € | | | | | |
| 4.4.1.3- Réhabiliter le terrain de tennis | | | | | | | |
| 4.4.1.4- Accompagner la création d'un centre de formation des assistants maternels | 2024 | A déterminer | | | | | |
| 4.4.1.5- Acquiescence pour la création d'un centre de formation des assistants maternels | 2023 | A déterminer | | | | | Dépôt de dossier à l'Agence National du Sport (ANS) Rejeté |
| TOTAL | | 4 319 000€ | | | 193 249 € | | |

Document communiqué en vertu de la loi n° 2000-660 du 22 juillet 2000 relative à l'accès à l'information.
Date de dernière mise à jour : 11/07/2023
Base de données : 2023-157-DE
Date de création : 11/07/2023

Récapitulatif

| | MONTANT TOTAL | Part Collectivité | Part Etat | Part Autres financeurs |
|------------------------|------------------------|-------------------|-----------|------------------------|
| Saint-Flour Communauté | 10 480 738,30 € | 1 179 347,51 € | | |
| Saint-Flour | 34 317 000,00 € | | 722 773 € | |
| Pierrefort | 1 648 000,00 € | 27 250,00 € | | 122 250,00 € |
| Chaudes-Aigues | 4 319 000,00 € | | | 193 249,00 € |
| TOTAL | 50 764 738,30 € | | | |

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
 Date de télétransmission : 11/07/2023
 Date de réception préfecture : 11/07/2023

Annexe 3



Programme Petites Villes de Demain

Fiches Actions ORT

Saint-Flour Communauté
Saint-Flour
Pierrefort
Chaudes-Aigues

Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° 1.1.1

Mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les autres outils réglementaires

| | |
|------------------------------------|---|
| Action nom | Mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les autres outils réglementaires |
| Action n° | 1.1.1 |
| Axe ORT | Axe 1 – Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat dans les centres-bourgs de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan Local d'Urbanisme intercommunal</u> <p>En 2015, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de son territoire. En 2018, suite à la création de Saint-Flour Communauté, les élus ont décidé d'élargir le périmètre d'étude aux 53 communes membres du nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).</p> <p>Le projet de PLUi, élaboré par Saint-Flour Communauté à l'échelle des 53 communes membres, traduit son projet de territoire, en cohérence avec le SCOT Est Cantal et le nouveau contexte réglementaire et législatif en ayant la volonté de renforcer les leviers déterminants pour l'avenir de son territoire.</p> <p>Le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire repose notamment sur les orientations suivantes définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser le retour d'une croissance démographique, avec un objectif de 670 habitants supplémentaires à l'horizon 2035 ; -Maintenir une organisation spatiale équilibrée, en s'appuyant sur l'armature territoriale, constituée du pôle urbain central, de 7 pôles relais et de 41 communes de l'espace rural ; -Programmer une offre de logements pour tous, de 2000 logements neufs, avec un objectif de modération de la consommation d'espace, définissant |

notamment une enveloppe foncière de 115 hectares en extension urbaine pour l'habitat et le tissu urbain mixte, et des objectifs de densité de 10 à 20 logements /hectare, selon la typologie des communes ;

- Préserver le patrimoine et remettre 800 bâtis vacants sur le marché ;

Consolider l'offre de services et les équipements structurants afin de répondre aux besoins des habitants de l'ensemble du territoire ;

- Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, valorisant notamment les filières traditionnelles et les ressources naturelles, tout en veillant à préserver la qualité des sites naturels et des paysages et la ressource en eau ;
- Proposer une offre foncière économique en extension des zones d'activités intercommunales (50 hectares) et pour les secteurs économiques de proximité (20 hectares) ;
- Renforcer l'attractivité touristique appuyée sur la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle, et les sites identitaires et emblématiques du territoire, notamment les gorges de la Truyère, la station thermale de Chaudes-Aigues, la ville de Saint-Flour, les grands paysages emblématiques de la Planèze, des monts du Cantal, de l'Aubrac et de la Margeride ;
- Promouvoir une agriculture créatrice de valeur ajoutée, en préservant le foncier agricole et le renouvellement des exploitations ;
- Poursuivre la transition énergétique et écologique du territoire, dans le respect des enjeux patrimoniaux, naturels et paysagers.

Les objectifs du PADD sont traduits dans le règlement graphique et écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces OAP se déclinent pour chacun des cinq plans de secteurs définis pour l'élaboration du PLUi, afin de prendre en compte la diversité et les spécificités du territoire communautaire, par l'adaptation au contexte territorial diversifié (pôle urbain, pôles relais, espace rural) et aux occupations du sol et géographiques différentes (identité architecturale, morphologie urbaine, dynamiques paysagères...).

Les cinq plans de secteurs définis pour l'élaboration du PLUi sont les suivants :

- Plan de secteur Centre : 12 communes dont Alleuze, Coltines, Cussac, Les Ternes, Neuvéglise-sur-Truyère, Paulhac, Rézentières, Talizat, Tanavelle, Ussel, Valuéjols et Villedieu ;
- Plan de secteur Est : 14 communes dont Anglards-de-Saint-Flour, Chaliers, Clavières, Lastic, Lorcières, Mentières, Montchamp, Ruynes-en-Margeride, Soulages, Tiviers, Vabres, Val-d'Arcomie, Védrières-Saint-Loup et Vieillespesse ;
- Plan de secteur Ouest : 10 communes dont Brezons, Cézens, Gourdièges, Lacapelle-Barrès, Malbo, Narnhac, Paulhenc, Pierrefort, Sainte-Marie et Saint-Martin-Sous-Vigouroux ;
- Plan de secteur du pôle urbain : 5 communes dont Andelat, Coren, Roffiac, Saint-Flour et Saint-Georges ;
- Plan de secteur Sud : 12 communes dont Anterrieux, Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Espinasse, Fridefont, Jabrun, La Trinitat, Lieutadès, Maurines, Saint-Martial, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues et Saint-Urcize.

| | |
|--|--|
| | <p>Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté a été arrêté par le conseil communautaire du 15 mai 2023.</p> <p>Le projet de PLUi arrêté a été transmis pour avis aux 53 communes membres, aux personnes publiques associées, autres personnes et organismes à consulter, selon dispositions du Code de l'Urbanisme.</p> <p>A l'issue de ces consultations, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera soumis à enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et de l'Environnement.</p> <p>A l'issue de ces consultations, le projet de PLUi éventuellement corrigé sera approuvé par le Conseil Communautaire en 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Autres outils règlementaires</u> <p>Il s'agit également de mettre en œuvre les autres outils règlementaires et notamment le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Saint-Flour.</p> |
| Partenaires | Une concertation large a été menée autour de la construction du PLUi |
| Dépenses prévisionnel/définitif | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | Court terme : 2023 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | PLUi Droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Voir indicateurs du suivi du PLUi |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Produire une offre nouvelle de logements adaptée aux demandes des publics spécifiques : personnes âgées et familles monoparentales notamment ; Construire une stratégie d'intervention sur le logement en faveur des cadres de vie à enjeux ; Améliorer l'offre locative privée. |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 1.1.2

Développer une stratégie pour lutter contre les logements vacants

| | |
|-------------------------------------|---|
| Action nom | Lutter contre les logements vacants |
| Action n° | 1.1.2 |
| Thème ORT | Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Saint-Flour Communauté en partenariat avec le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) et Haute-Terres Communauté a répondu à l'appel à candidatures sur le déploiement accéléré du Plan national de lutte contre les logements vacants porté par le Ministère de la Transition écologique, chargé du Logement.</p> <p>L'objectif est de développer les mesures portées par l'Etat et les mesures déjà initiées dans le cadre de la lutte contre la vacance des logements par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une étude diagnostic, à l'échelle du SCoT Est Cantal, destinée à caractériser et affiner la connaissance de la problématique du parc vacant, mettre en place un observatoire territorial de la vacance et définir une stratégie et un programme d'outils et d'actions ; -Les projets de renforcement du volet « Lutte contre la vacance » des dispositifs programmés en cours ou en projet, portés par chaque communauté de communes. <p>Pour Saint-Flour Communauté, l'objectif dans un premier temps, est de mener une animation renforcée sur les trois centres-bourgs de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour.</p> <p>Cette expérimentation menée depuis 2022 a permis d'accompagner de nombreux propriétaires et pourrait être maintenue, voir étendue sur le reste du territoire à travers les prochaines opérations programmées qui seront mises en place à compter du 1er janvier 2024.</p> |

| | |
|--|---|
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | SCOT, PLUi, PCAET, CRRTE |
| Partenaires | Partenaires techniques : ANAH, SYTEC, Hautes-Terres Communauté, EPF Partenaires financeurs : ANAH, Banque des territoires |
| Budget prévisionnel | Étude pré-opérationnelle, étude diagnostic préalable (SYTEC) : 100 000 € HT soit 120 000 € TTC Renforcement du volet de « lutte contre la vacance » des dispositifs programmés (Saint-Flour Communauté) : 27 000 €/an HT et 32 400 € TTC |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2028 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de logements vacants réhabilités |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Offrir une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins et à proximité du cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |
| | |

FICHE ACTION N° 1.1.3

Soutenir l'amélioration de l'habitat privé

| | |
|-------------------------------------|--|
| Action nom | Soutenir l'amélioration de l'habitat privé |
| Action n° | 1.1.3 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive en matière d'habitat |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Saint-Flour Communauté a fait de l'amélioration de l'habitat un des piliers de sa stratégie territoriale d'attractivité.</p> <p>La collectivité s'est donnée pour objectifs de mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine afin notamment de tendre à inverser les tendances démographiques actuelles et à maintenir la population du territoire. -de renforcer l'attractivité des pôles en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser le patrimoine local. <p>A ce titre, plusieurs dispositifs pour soutenir l'amélioration de l'habitat privé ont été mis en place :</p> <p>- <u>Des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat</u> :</p> <p>Dès 2017, Saint-Flour Communauté, en partenariat avec la ville de Saint-Flour, a mis en place une opération centre-bourg, valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Rénovation Urbaine (OPAH-RU), à l'échelle de 24 communes de son territoire qui a évolué par voie d'avenant en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) valant OPAH-RU sur la période 2019-2023.</p> <p>Parallèlement, la collectivité a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) Territorial Habitat pour couvrir le reste du territoire intercommunal sur la même durée.</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Ces dispositifs d'aides permettent d'accompagner l'ensemble des propriétaires occupants du territoire intercommunal répondant aux critères d'éligibilité fixés par l'ANAH ainsi que les propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des projets sur les périmètres définis des centres-bourgs de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour et souhaitant mettre en place des logements conventionnés.</p> <p>Dans la perspective de pouvoir mettre en place de nouveaux dispositifs d'amélioration de l'habitat privé à compter du 1er janvier 2024, la collectivité a fait appel à un bureau d'études spécialisé afin de réaliser une évaluation des programmes d'amélioration de l'habitat privé en cours (OPAH-RU et PIG), et définir des préconisations permettant de mettre en œuvre rapidement un ou de nouveaux dispositifs opérationnels.</p> <p><u>- Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), Cantal Rénov'Energie :</u></p> <p>La collectivité a signé le 10 juin 2022 une convention de partenariat avec le Conseil départemental du Cantal pour la mise en œuvre et le financement d'un Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Ce service a pour mission première d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé à l'ensemble des ménages et aux acteurs du petit tertiaire privé dans le cadre de la rénovation énergétique. Le niveau de service du SPPEH mis en place par le département en partenariat avec les EPCi cantaliens a vocation à monter en puissance dans les années à venir.</p> <p><u>- Le Bricobus Solidaire :</u></p> <p>Pour compléter l'accompagnement des ménages les plus en difficulté, Saint-Flour Communauté a signé le 25 janvier 2022 une convention de partenariat et de financement avec l'association « Compagnons Bâisseurs d'Auvergne » afin d'accompagner la mise en place du « Bricobus Solidaire Cantal ».</p> <p>Le Bricobus est un outil itinérant de détection, d'intervention et d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat auprès des ménages modestes, propriétaires ou locataires, et notamment auprès des ménages en difficulté sociale afin de réaliser des accompagnements individuels et des animations collectives.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | SCOT, PLUI, CRRTE |
| Partenaires | Partenaires techniques : ETAT, ANAH, ADEME, Conseil départemental du Cantal, Banque des Territoires, ANCT, EPF, Bailleurs sociaux, PROCIVIS/SACICAP Sud Massif Central, l'association des COMPAGNONS BATISSEURS, ABF, CAUE, Fondation du patrimoine, syndicats professionnels du bâtiment, chambres consulaires, Action Logement. |

| | |
|--|--|
| | Partenaires financeurs : ETAT, ANAH, Conseil départemental du Cantal, Banque des Territoires, PROCIVIS/SACICAP Sud Massif Central, les communes de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour |
| Budget prévisionnel | <p>Suivi – animation 2023 de l’OPAH et du PIG (section investissement) : 210 132 € TTC</p> <p>Aides aux travaux 2023 OPAH-RU et PIG (section investissement) : 289 000 € TTC</p> <p>Etude habitat et requalification urbaine : 74 375 € HT soit 89 250 € TTC (ANAH 50% soit 37 187.50 €, Banque des territoires 15 000 €)</p> <p>SPPEH/Cantal Rénov’Energie, participation 2023 : 11 382 € à hauteur de 0.5 €/hab./ an, sur le reste à charge du service porté par le Conseil départemental (aides de l’Etat et de la Région AURA)</p> <p>Bricobus Solidaire, participation 2023 : 7 500 €</p> |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2028 |
| Indicateurs de suivi et d’évaluation | Nombre de ménages accompagnés, de projets réalisés, montant des aides allouées |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Offrir une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins et à proximité du cœur de ville |
| Annexes | Conventions : OPAH-RU et PIG en cours, SPPEEH, Bricobus Solidaire |
| Mise en actions / Remarques | |
| | |

FICHE ACTION N° 1.1.4

Mettre en œuvre un service d'appui aux communes

| | |
|-------------------------------------|--|
| Action nom | Mettre en place un service d'appui aux communes |
| Action n° | 1.1.4 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Saint-Flour Communauté souhaite développer « un boîte à outils pour ses communes » afin de leur proposer de l'appui (veille, conseil et expertise, planification, animation, partage d'information et d'expériences, outils de communication, système d'Information Géographique), des prestations (services techniques, temps d'activités périscolaires, ingénierie), des accompagnements financiers (fonds de concours, adhésion à l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne) et des mutualisations et services communs (application du droit des sols, opérations d'aménagement ou d'équipements conjoints, groupements de commande, équipe de remplacement de secrétaires de Mairie).</p> <p>En matière d'amélioration de l'habitat, les outils mis en place sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Auvergne : outil majeur pour l'ensemble des communes et de l'intercommunalité en matière de gestion, d'acquisition foncière comme immobilière. - un fonds de concours pour la réhabilitation de logements locatifs communaux : mis en place en 2022 afin de répondre aux enjeux liés à la présence de nombreux logements vacants et à la lutte contre les « passoires énergétiques » dont sont propriétaires les communes du territoire. - une étude et la définition d'une stratégie d'intervention sur les biens sans maître et sur les biens en état d'abandon manifeste afin de déterminer si des mesures peuvent être prises sur les immeubles qui bloquent la réhabilitation de centres-bourgs. - une ingénierie dédiée au sein de Saint-Flour Communauté qui peut répondre aux sollicitations des communes ; - une étude sur la mise en place d'un Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB) afin de proposer des outils adaptés pour massifier la rénovation énergétique des logements et des battements tertiaires. |

| | |
|--|--|
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | SCOT, PLUi, PCAET |
| Partenaires | Partenaires techniques : ANAH, Conseil départemental du Cantal Partenaires financeurs : ANAH, Conseil départemental du Cantal |
| Budget prévisionnel | Contribution à l'EPF : 90 000 € / an Fonds de concours pour la réhabilitation de logements locatifs communaux : 50 000 € (enveloppe 2023) Etude et définition d'une stratégie d'intervention biens sans maître et biens en état d'abandon manifeste : à déterminer |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2028 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de projets accompagnés + enveloppe communautaire allouée |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Offrir une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins et à proximité du cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



FICHE ACTION N° 1.2.1

Créer les conditions pour l'accueil d'actifs et proposer des solutions d'avenir à l'économie locale

| | |
|------------------------------------|---|
| Action nom | Créer les conditions pour l'accueil d'actifs et proposer des solutions d'avenir à l'économie locale |
| Action n° | 1.2.1 |
| Axe ORT | Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Face à la déprise démographique, Saint-Flour Communauté mène depuis plusieurs années en lien avec ses partenaires des actions en faveur de l'accueil de nouvelles populations.</p> <p>La collectivité souhaite développer sa politique d'attractivité par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre les partenariats avec les acteurs de l'accueil : les chambres consulaires, les acteurs socio-économiques, le conseil départemental du Cantal, Initiative Cantal, France active Auvergne... et engager des actions communes ; -Utiliser la plateforme de Gestion de la Relation Usagers (GRU), outil mis à disposition par le conseil départemental du Cantal par voie de conventionnement afin d'apporter une réponse uniforme, cohérente et coordonnées aux porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire cantalien ; -Créer les conditions pour l'accueil d'actifs en vue de proposer des solutions d'avenir à l'économie locale en poursuivant le Projet Alimentaire Territorial (PAT), créant un outil logistique de cotransport de la plateforme de conditionnement, étendant le site Emmaüs à Saint-Flour (ressourcerie / recyclerie), créant un centre de formation aux métiers du luxe en lien avec une résidence pour les jeunes actifs. |

| | |
|--|--|
| Partenaires | Conseil départemental du Cantal, Les chambres consulaires, les autres EPCI du département du Cantal, l'agence Auvergne-Rhône-Alpes, France active Auvergne, Pôle emploi, Mission Locale. |
| Dépenses prévisionnel/définitif | A déterminer |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | 2023-2028 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRRTE |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Actions mises en œuvre |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Fédérer les acteurs et créer des pôles d'activités en cœur de ville |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 1.2.2

Accompagner les entreprises et associations de commerçants

| | |
|--|--|
| Action nom | Accompagner les entreprises et associations de commerçants |
| Action n° | 1.2.2 |
| Axe ORT | Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Saint-Flour Communauté souhaite mettre en œuvre une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.</p> <p>Cette action se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité ; - Étendre les zones d'activités intercommunales en assurant la cohérence avec les opérations de revitalisation des centres-bourgs sur le territoire ; - Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales ; - Accompagner les démarches commerciales de valorisation des productions agricoles locales ; - Soutenir les associations de commerçants dont celles de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour ; - Poursuivre la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPECT) engagée en lien avec Hautes-Terres Communauté. L'étude menée à ce jour a démontré que tous les secteurs d'activités étaient tendus et qu'il y a un besoin important en termes d'hébergement et notamment pour les jeunes. Aussi, l'ambition est de mettre en place un programme d'actions pour orienter les interventions des collectivités en faveur de l'emploi et de la formation. |
| Partenaires | |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Enveloppe annuelle consacrée aux animations commerciales : 15 000 € Le budget prévisionnel des autres actions est à déterminer |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2028 |



| | |
|--|---|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRRTE (Fiche action 2.1 ; 2.2 et 2.3) |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Actions mises en œuvre |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Fédérer les acteurs et créer des pôles d'activités en cœur de ville |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 1.3.1

Mettre en œuvre le PCAET de l'Est Cantal

| | |
|------------------------------------|--|
| Action nom | Mettre en œuvre le PCAET |
| Action n° | 1.3.1 |
| Axe ORT | Axe 3- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal est élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté. Ce projet stratégique et opérationnel permettra de relever les enjeux de la transition écologique et énergétique du territoire, et de la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Les 41 fiches actions portent sur 5 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment - Mobilité - Energie Renouvelable - Agriculture – Forêt – Adaptation - Gouvernance – Animation - Exemplarité <p>Pour les communes PVD, plusieurs projets sont ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des bâtiment communaux et intercommunaux (échelle communautaire) ; - Création d'un réseau de chaleur géothermique à Chaudes-Aigues ; - Prévenir la production de déchets et en garantir un traitement optimisé (échelle communautaire) ; - Développement d'un projet expérimental de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les toitures publiques du bourg de Pierrefort ; - Mise en place d'un cadastre solaire : évaluation pour les habitants et les professionnels du potentiel solaire de leurs toitures et surfaces de parking. - Repenser les infrastructures et les services ferroviaires afin d'anticiper le devenir notamment des voies et des anciennes gares pour les valoriser et permettre une éventuelle remise en service à moyen terme ou conduire une réflexion sur les surfaces disponibles dans la gare de Saint-Flour ; - Élaborer un plan de mobilité simplifié (échelle communautaire) ; |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les mobilités douces par la valorisation des mobilités alternatives, promotion de l'usage des vélos à assistance électriques (VAE), adaptation des infrastructures pour faciliter la marche et le vélo dans les bourgs (échelle communautaire) ; - Renforcer le transport en commun pour tous (échelle communautaire). |
| Partenaires | Se référer aux différentes actions du PCAET |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Se référer aux différentes actions du PCAET |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Se référer aux différentes actions du PCAET |
| Calendrier | Validation du PCAET : délibération de l'EPCI et du SYTEC à l'été 2023 Animation du programme : 2024-2029 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRRTE Fiches actions n° 5, 8, 9b, 11b, 12, 17, 18, 27b, 31 et 37 du PCAET |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Consommations énergétiques du territoire Etat initial (2018) : 803 GWh</p> <p>Production d'énergie renouvelable Etat initial (2019) : 471 GWh</p> <p>Se référer aux indicateurs du PCAET</p> |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Soutenir l'intermodalité et les mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement, le climat</p> <p>Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs ;</p> <p>Valoriser les liaisons piétonnes entre le centre et ses quartiers périphériques ;</p> <p>Développer les voies vertes entre les bourgs et les villages ;</p> <p>Renforcer l'offre de transports alternative à la voiture individuelle ;</p> |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 1.4.1

Extension du périmètre du label Pays d'Art et d'Histoire

| | |
|------------------------------------|--|
| Action nom | Extension du périmètre du label Pays d'art et d'histoire |
| Action n° | 1.4.1 |
| Axe ORT | Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre du renouvellement et de l'extension du label Pays d'art et d'histoire (PAH), Saint-Flour Communauté, en collaboration avec ses partenaires et sous la coordination du service PAH, souhaite mettre en place et développer les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visites-découvertes thématiques ; - conférences ; - actions originales organisées en relation avec l'actualité nationale et locale relative à l'architecture et au patrimoine, - actions de sensibilisation au patrimoine et à la qualité de l'architecture ; - visites de chantiers ; - cycles de formation et d'information sur l'architecture et le patrimoine ; - communication, diffusion, promotion de l'architecture et du patrimoine. <p>Sensibiliser les enfants, dès leur plus jeune âge, à leur patrimoine fait partie des priorités instaurées par le label Villes et Pays d'art et d'histoire.</p> <p>Le service du PAH entend poursuivre et développer une sensibilisation active auprès du jeune public notamment dans les trois centres-bourgs.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques et financiers :</p> <p>Pôle Culture et Patrimoine de Saint-Flour Communauté (Ecomusée de Margeride ; Conservatoire de Saint-Flour Communauté ; Médiathèques intercommunales de Pierrefort et de Neuvéglise-sur-Truyère) Europe ; Etat ; Éducation nationale ; Fondation du patrimoine Région Auvergne-Rhône-Alpes ;</p> |

| | |
|--|--|
| | PNR des Volcans d’Auvergne ; PNR de l’Aubrac Office de tourisme des Pays de Saint-Flour Musée de la Haute-Auvergne ; Musée d’art et d’histoire Alfred-Douët Musées d’Anterrieux et du Mont-Mouchet |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Poste 0.5 ETP (CDD 2 ans – dossier de candidature et mise en œuvre) : 17 500 € / an TTC |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | Moyen terme : 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRRTE (fiche projet 121) |
| Indicateurs de suivi et d’évaluation | Bilan des actions de médiations grand public (nombre – fréquentation – localisation) Bilan des actions de médiations jeune public (nombre – fréquentation – localisation) |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Promouvoir et protéger le patrimoine local et les paysages Concilier les activités humaines avec la qualité environnementale et la préservation du cadre de vie Valoriser les parcours patrimoniaux autour des monuments historiques en centre-bourg ; |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 1.4.2

Valoriser l'accompagnement en France Services et au sein de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine

| | |
|------------------------------------|---|
| Action nom | Valoriser l'accompagnement en France Services et au sein de la Maison de l'habitat et du Patrimoine |
| Action n° | 1.4.2 |
| Axe ORT | Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>La proximité des services aux habitants est l'une des priorités portées par Saint-Flour Communauté. Aussi, en complémentarité des offres de services du pôle urbain de Saint-Flour, un maillage de France Services est déployé sur les pôles de proximité (Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride) afin de garantir cette proximité de services sur l'ensemble du territoire.</p> <p>La Maison de l'Habitat et du Patrimoine, située au sein d'un immeuble remarquable du XIXème siècle au cœur du centre ancien de Saint-Flour, représente un lieu privilégié pour les habitants, les élus et les entreprises désirant obtenir des renseignements sur l'urbanisme, la planification, un projet immobilier grâce aux différents services de Saint-Flour Communauté (PAH, PLUI, service en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme), et les permanences de partenaires (CAUE, ABF, Fondation du patrimoine, Cantal Rénov'Energie ...).</p> <p>Cette action se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès de tous à tous les services en garantissant la qualité de l'accueil : Saint-Flour Communauté est signataire du Pacte Territorial du Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité porté par le Département et associant un certain nombre de partenaires en faveur notamment de la coordination des acteurs et de l'interconnaissance des différents professionnels de premier accueil ; • Développer le télétravail / co-working au sein des Frances Services ; • Réduire la fracture numérique et ainsi accompagner l'inclusion numérique des habitants en garantissant un accueil « à visage humain » et un appui numérique grâce à l'accompagnement d'un conseiller numérique. |

| | |
|---|--|
| Partenaires | <p>Les partenaires des Maison des Services :</p> <p>9 opérateurs obligatoires « France Services » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAF ; - CPAM ; - Ministères de l'intérieur, de la justice et DDFIP ; - La Poste : présence postale sur chaque commune d'accueil ; - MSA ; - Pôle emploi ; - CARSAT. <p>Au-delà des partenariats obligatoires, une offre partenariale étoffée et enrichie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service social et PMI du Conseil départemental du Cantal ; - ADMR/ASED ; - Mission Locale des Hautes Terres ; - FEDEM ; - Chambre d'agriculture ; - SAFER ; - UDAF ; - Groupama ; - MGEN ; - Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour dans le cadre du Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA). <p>Les partenaires de la Maison de l'habitat et du patrimoine : SYTEC ; Oc'teha ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ; Architecte des Bâtiments de France (ABF) ; la Fondation du Patrimoine ; Cantal Rénov'Energie ; Bricobus Solidaire.</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | <p>France Services de Chaudes-Aigues : Cout prévisionnel de fonctionnement (2023) : 22 000 € TTC</p> <p>France Services de Pierrefort : Cout prévisionnel de fonctionnement (2023) : 23 000 € TTC</p> <p>Maison de l'habitat et du patrimoine : Cout prévisionnel de fonctionnement (2023) : 70 000 € TTC</p> <p>Conseiller numérique : 30 000 € (salaire brut chargé)</p> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | Court terme |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRRTE (fiche projet n°46), CTG (fiche action n°25) |

| | |
|--|---|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Nombre d'actes d'accueil en France Services</p> <p>Nombre d'utilisateurs accompagnés par le conseiller numérique en individuel</p> <p>Nombre d'utilisateurs accompagnés par le conseiller numérique en collectif</p> <p>Nombre de partenariats au titre des France Services en complément des 9 opérateurs nationaux</p> |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Promouvoir et protéger le patrimoine local et les paysages (au titre la contribution des paysages urbains spectaculaires des trois PVD et de leur patrimoine)</p> <p>Favoriser un maillage cohérent de points d'accès et de diffusion des services et produits (au titre du maintien d'un volume critique d'équipements et de services en cœur de ville)</p> <p>Amener les usagers à gagner en autonomie dans leurs démarches administratives</p> <p>Aider les habitants à l'usage du numérique dans leur pratique quotidienne</p> |
| Annexes | |

Maisons France Service du territoire communautaire



FICHE ACTION N° 1.4.3

Mettre en œuvre le service d'appui aux communes

| | |
|-------------------------------------|--|
| Action nom | Mettre en œuvre le service d'appui aux communes |
| Action n° | 2.1.2 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Saint-Flour Communauté souhaite développer « un boîte à outils pour ses communes » afin de leur proposer de l'appui (veille, conseil et expertise, planification, animation, partage d'informations et d'expériences, outils de communication, système d'information Géographique), des prestations (services techniques, temps d'activités périscolaires, ingénierie), des accompagnements financiers (fonds de concours, adhésion à l'Établissement Public Foncier d'Auvergne) et des mutualisations et services communs (application du droit des sols, opérations d'aménagement ou d'équipements conjoints, groupements de commande, équipe de remplacement de secrétaires de Mairie.</p> <p>En matière de rénovation du patrimoine et de développement touristique, plusieurs outils sont mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de concours sur la rénovation du petit patrimoine : l'intercommunalité a décidé de soutenir ses communes par un soutien financier pour les investissements de restauration, conservation et valorisation du petit patrimoine non protégé ayant un intérêt communautaire et/ou présentant un intérêt patrimonial et architectural, ciblé dans l'inventaire du patrimoine réalisé dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire ; - Fonds de concours pour la restauration des édifices culturels non protégés et protégés au titre des Monuments historiques ; - Une ingénierie dédiée au sein de Saint-Flour Communauté qui peut répondre aux sollicitations des communes ; - Une programmation événementielle diversifiée ; |

| | |
|--|---|
| | <p>- Une étude sur l'hébergement touristique et saisonnier est en cours de réalisation en interne afin de déterminer les besoins en accueil sur le territoire et permettre la mise en place d'un plan d'actions ;</p> <p>- Réhabilitation de sentiers d'interprétation notamment à Chaudes-Aigues où deux sentiers seront prochainement réaménagés.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Pays d'Art et d'Histoire CRRTE |
| Partenaires | |
| Budget prévisionnel | Fonds de concours « petit patrimoine » : 66 250 €/an Fonds de concours « édifices culturels » : 45 000 €/an |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre d'éléments rénovés Nombre d'utilisation du fonds de concours |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Proposer des espaces publics attractifs et de qualité. Contribuer à l'offre touristique du territoire |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 1.5.1

Améliorer et développer l'offre de soins

| | |
|------------------------------------|---|
| Action nom | Améliorer et développer l'offre de soin |
| Action n° | 1.5.1 |
| Axe ORT | Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Saint-Flour Communauté |
| Description de l'action | <p>Saint-Flour Communauté souhaite consolider son offre de services sur l'ensemble du territoire et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants.</p> <p>A ce titre, la collectivité a décidé de mettre en œuvre un Contrat local de Santé sur la période 2023/2027 sur le bassin de santé intermédiaire (Hautes-Terres Communauté et Saint-Flour Communauté), de conforter l'offre de soin sur le territoire en accompagnant l'implantation et la structuration des professionnels de santé (notamment sur le secteur de Chaudes-Aigues), de créer des maisons de santé territoriale et de développer l'attractivité du pôle de santé de Saint-Flour.</p> <p>Saint-Flour Communauté va réaliser l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Neuvéglise-Sur-Truyère. Elle va également contribuer à la réhabilitation d'un bâtiment situé dans le centre bourg de Valuéjols en partenariat avec la commune afin de créer une maison de santé pluridisciplinaire. Elle a également apporté un soutien financier au développement de la Maison de Santé de Ruynes-en-Margeride.</p> <p>Cette action se décline au niveau des 3 centres-bourgs de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison de santé de Pierrefort : <p>Le projet consiste en la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Pierrefort qui aura pour vocation d'accueillir l'ensemble des professionnels de santé en activité sur la commune mais également de nouveaux praticiens dans des locaux adaptés à un exercice coordonné visant à faciliter le parcours de soins du patient.</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Cette action est liée à l'action n°3.1.1 de cette ORT, afin d'accompagner la création de la maison de santé territoriale, la commune de Pierrefort a consenti à l'achat de l'actuel cabinet médical.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de soin de Chaudes Aigues : L'objectif est de renforcer l'offre de soin sur le territoire en accompagnant l'implantation et la structuration des professionnels de santé. Il s'agit donc de : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le territoire afin de faciliter la venue de nouveaux professionnels de santé, - Développer des solutions locales innovantes et adaptées aux atouts et contraintes du territoire, - Développer un exercice coordonné sur le territoire (parcours de santé spécifiques, prise en charge pluridisciplinaire des patients complexes, protocoles de coopération, lieu d'exercice partagé) • Pôle territorial de Santé de Saint-Flour : Pour favoriser les liens entre les professionnels de santé et l'hôpital, pour développer l'attractivité du Pôle Territorial de santé et pour permettre à la population de bénéficier de services complémentaires, il est envisagé de transformer cet espace actuellement utilisé par la mammographie (qui souhaite déménager dans les locaux de l'hôpital) en Pôle d'Éducation et de promotion de la santé. Ce pôle aurait pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - De développer des actions d'éducation à la santé autour de thématiques variées (alimentation, activité physique, santé sexuelle, prévention de la perte d'autonomie, prévention cancer etc.) - D'accueillir et d'orienter les personnes en recherche d'informations vers les différents dispositifs et acteurs existant sur le territoire en fonction de leurs besoins, - De permettre la montée en compétences des professionnels de santé du territoire en proposant des formations et des conférences thématiques, - De proposer les accompagnements en méthodologie de projet de prévention et de promotion de la santé, réalisé par des structures départementales du champ de l'éducation à la santé (CPIE, IREPS etc.). |
| Partenaires | ARS, Département du Cantal, Région, CAF, Etat, Fonds européens, MSA |
| Dépenses prévisionnel/définitif | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p>Coût prévisionnel du projet de Maison de santé de Pierrefort : 900 000€ Coût de fonctionnement prévisionnel du pôle de santé de Saint-Flour : 225 336 € CLS : 54 000 € / an (50% Saint-Flour Communauté + 50% Hautes-Terres Communauté)</p> |
| Calendrier | 2023-2028 |

| | |
|--|---|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRRTE (fiche projet n°44) Contrat local de santé (CLS) Convention territoriale globale (fiches actions n°22) |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Construction de maison de santé territoriale Nombre de médecins généraliste Nombre de professionnels de santé |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Garantir, sur l'ensemble du territoire et pour tous les habitants, une offre de soins de qualité, adaptée à leurs besoins (au titre du maintien d'un volume critique d'équipements et de services en cœur de ville) |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° 1.5.2

Améliorer l'attractivité du territoire par l'aménagement d'équipements structurants

| | |
|------------------------------------|--|
| Action nom | Améliorer l'attractivité du territoire par l'aménagement d'équipements structurants |
| Action n° | 1.5.2 |
| Axe ORT | Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Périmètre ORT – Ville de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Dans l'objectif d'améliorer l'attractivité du territoire, Saint-Flour Communauté prévoit de réaliser plusieurs équipements structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des bureaux de Saint-Flour et Chaudes-Aigues de l'office de tourisme intercommunal (OTI) des Pays de Saint-Flour <p>Au titre de ses compétences obligatoires, Saint-Flour Communauté est compétente en matière de développement économique et en particulier pour la création d'Office de tourisme. Par délibération du 20 novembre 2017, le conseil communautaire a approuvé les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal des Pays de Saint-Flour. L'OTI dispose de 5 bureaux permanents dont 2 nécessitent des aménagements.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Aménagement intérieur des locaux de Saint-Flour :</u> Le bureau principal de l'Office de tourisme intercommunal est à Saint-Flour, en plein cœur du centre historique, sur la Place d'Armes. Il occupe pour partie un bâtiment patrimonial du XIXe siècle. Ce bâtiment, propriété de Saint-Flour Communauté, a fait l'objet d'un important programme de travaux afin d'y ouvrir une Maison de l'habitat et du patrimoine. Les locaux de l'Office de tourisme sont vieillissants et ne correspondent plus aux attentes et besoins des usagers, il est important que ce lieu redevienne une vitrine de promotion de Saint-Flour et de la destination touristique. Saint-Flour Communauté souhaite réaménager et moderniser les locaux du bureau principal de l'Office de tourisme. Il s'agit de moderniser, qualifier et diversifier les services proposés. |

○ Création de nouveaux locaux à Chaudes-Aigues :

La commune de Chaudes-Aigues a fait l'objet de différentes phases d'aménagement qui contribuent à son développement territorial. En vue de renforcer l'attractivité de l'unique station thermale du département du Cantal, Saint-Flour Communauté a créé un espace public de déambulation à ciel ouvert, dans le clos du Moulin Juéry, propriété intercommunale jusqu'alors en friche et non valorisée. Ce parc comprend également un bâtiment situé en bordure de la RD 921. Au vu de son emplacement stratégique, ce site permettra d'inscrire l'Office de tourisme dans le quartier ancien de Chaudes-Aigues tout en bénéficiant d'une implantation le long de l'axe principal, avec un accueil visible de la rue et accessible de plain-pied.

• **Aménagement d'un belvédère et de la place Jean Brisson :**

Les aménagements de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine et des locaux de l'Office de Tourisme intercommunal sont complétés par l'aménagement d'un belvédère dans l'ancienne prison et de la place Jean-Brisson. Ces aménagements s'inscrivent en complémentarité de l'aménagement de la Place d'Armes.

Le projet de belvédère consiste à créer un centre d'interprétation des paysages. Le projet comprend un espace pour des actions de médiation temporaires concernant les paysages, l'architecture et le patrimoine sur 3 niveaux dont 1 accessible depuis la terrasse où est située la table d'orientation du point de vue. Ce projet a pour ambition de faire découvrir et d'expliquer les paysages et le patrimoine architectural tout au long de ce cheminement qui mène à une terrasse qui culmine en haut de ce bâtiment, à partir de laquelle on peut découvrir une vue panoramique de la ville basse de Saint-Flour et des paysages environnants.

La place Jean Brisson sera également aménagée.

• **Développement du pôle sportif :**

Ce projet comprend :

- la construction de courts de tennis couverts et d'un padel pour remplacer l'équipement existant devenu obsolète et situé à Saint-Flour. Ce projet est localisé sur la commune de Saint-Flour au lieu-dit Le Colombier Ouest sur la parcelle cadastrée Section AL n°757 appartenant à Saint-Flour Communauté, à proximité immédiate du centre aqualudique.

- la réhabilitation du centre aqualudique de Saint-Flour Communauté : Mis en service en 2009, des améliorations de cet équipement ont été identifiées qui consistent à réaménager les espaces extérieurs, certaines zones intérieures et apporter des rénovations thermiques.

| Partenaires | Europe ; Etat ; Conseil départemental du Cantal ; Banque des Territoires ; | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-----------------|-----------|----------|--|-------------------|-----------|------|----------|--------|-----------|-------------|----------|-----------------|-----------|--------|-----------|--------|-----------|----------|--|----------|--|-------------------|-----------|------|-----------|--------|-----------|-------------|-----------|-----------------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|
| Dépenses prévisionnelles | Locaux de l'Office de Tourisme Place d'Armes : 437 500 € Locaux de Chaudes-Aigues : 697 813 € Aménagement du belvédère et de la place Jean Brisson : 568 000 € Aménagement Centre aqualudique : 1 398 000 € HT Création Tennis & Padel : 3 500 000 € HT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p>Locaux de l'Office de Tourisme Place d'Armes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Coût prévisionnel</td> <td rowspan="4">437 500 €</td> <td>Etat</td> <td>87 500 €</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>131 250 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>87 500 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>131 250 €</td> </tr> <tr> <td>Totaux</td> <td>437 500 €</td> <td>Totaux</td> <td>437 500 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Locaux de Chaudes-Aigues :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Coût prévisionnel</td> <td rowspan="4">697 813 €</td> <td>Etat</td> <td>139 562 €</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>216 321 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>139 562 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>202 368 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>697 813 €</td> <td>Total</td> <td>697 813 €</td> </tr> </tbody> </table> | DEPENSES | | RECETTES | | Coût prévisionnel | 437 500 € | Etat | 87 500 € | Région | 131 250 € | Département | 87 500 € | Autofinancement | 131 250 € | Totaux | 437 500 € | Totaux | 437 500 € | DEPENSES | | RECETTES | | Coût prévisionnel | 697 813 € | Etat | 139 562 € | Région | 216 321 € | Département | 139 562 € | Autofinancement | 202 368 € | Total | 697 813 € | Total | 697 813 € |
| DEPENSES | | RECETTES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coût prévisionnel | 437 500 € | Etat | 87 500 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Région | 131 250 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Département | 87 500 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Autofinancement | 131 250 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Totaux | 437 500 € | Totaux | 437 500 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coût prévisionnel | 697 813 € | Etat | 139 562 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Région | 216 321 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Département | 139 562 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Autofinancement | 202 368 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | 697 813 € | Total | 697 813 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2024 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRRTE (fiche projet n° 111) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Réalisation des travaux Respect des délais de réalisation Nombre de visiteurs par an dans chaque office de tourisme | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Valoriser le patrimoine bâti dégradé ; Proposer des espaces publics attractifs et de qualité. Proposer une offre touristique de séjours à l'échelle de St Flour Communauté Favoriser un maillage cohérent de points d'accès et de diffusion des services et produits Développer un tourisme vert, durable, intégré, à partir des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles du territoire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Annexes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



Entrée Ouest de St Flour : Développement du pôle sportif

FICHE ACTION N° 1.5.3

Mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale

| | |
|--|---|
| Action nom | Mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale |
| Action n° | 1.5.3 |
| Axe ORT | Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Dans l'objectif de consolider son offre de services en faveur d'un projet social et familial, Saint-Flour Communauté a signé une Convention Territoriale Globale (CTG), avec la CAF du Cantal sur la période 2022-2026.</p> <p>Cette contractualisation permet de décliner les différentes actions en matière de politique sociale, familiale et d'animation de la vie sociale sur le territoire dans les thématiques suivantes : mobilité du quotidien, expérimentation de lignes régulières sur des périodes données, transport à la demande, transport scolaire, portage de repas à domicile avec gestion de proximité (fabrication et distribution des repas au plus près des bénéficiaires avec les EHPAD et ADMR locaux), RPE itinérant, inclusion numériques...</p> <p>Saint-Flour Communauté complète sa politique éducative et sociale d'un fonds de concours aux communes en faveur des structures d'accueil petite enfance.</p> |
| Partenaires | Etat, Département du Cantal, CAF |
| Dépenses prévisionnel/définitif | |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | Court terme : 2023 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | CRTE |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Offre de services petite enfance Offre de services enfance-jeunesse Animation de la vie sociale |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Favoriser l'accès aux équipements publics |

| | |
|---------|--|
| | Accompagner les projets structurants en faveur du maintien et de l'accueil de nouveaux habitants |
| Annexes | |



Ce que la Caf vous apporte



Les étapes de la CTG

FICHE ACTION N° 1.6.1

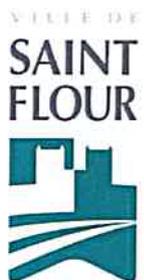
Programmation d'une offre événementielle attractive

| | |
|------------------------------------|---|
| Action nom | Programmation d'une offre événementielle attractive |
| Action n° | 1.6.1 |
| Axe ORT | Axe 6 – Cultiver le lien social et créer un environnement favorisant le bien vivre ensemble |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Saint-Flour Communauté |
| Périmètre / secteur d'intervention | Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire |
| Description de l'action | <p>Saint-Flour Communauté est engagée dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC), en partenariat avec la DRAC, la Région, le Département, l'Éducation Nationale et la CAF.</p> <p>Les actions culturelles de Saint-Flour Communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 150 manifestations culturelles coordonnées sur le territoire et par semestre (Cf. Agenda Culturel) ; - Une Saison Culturelle décentralisée avec plus de 15 spectacles (Théâtre, Danse, Musique) au Théâtre le Rex et dans les 53 communes du territoire ; - Une programmation d'une cinquantaine de spectacles par an proposée par le Conservatoire dans toutes les communes du territoire : « La tournée de la Comédie du Conservatoire », le festival de danse (2 journées /an de spectacle de danse) et les différents concerts des Ensembles musicaux, orchestres juniors, Lyre Sanfloraine et Chœur Santalou ; - Un Musée de France, avec l'Ecomusée de la Margeride qui propose des animations mensuelles, des visites guidées et des médiations sur 4 sites (Jardin Saint-Martin, École de Clémence Fontille, Ferme de Pierre Allègre et Viaduc de Garabit) ; - Le Label Pays d'art et d'histoire, avec une programmation mensuelle sur les 53 communes : visite de villages, d'églises, de burons, de sites environnementaux, etc. ainsi que des médiations scolaires et des visites du CIAP ; - Les 2 médiathèques communautaires avec une programmation mensuelle d'animations (réalité virtuelle), expositions et des clubs Lectures, notamment pour les Ados ; |

| | |
|--|--|
| | L'ensemble de ses actions s'adresse au tout public, au public scolaire et au public dit empêché. |
| Partenaires | DRAC, la Région, le Conseil départemental du Cantal, l'Education Nationale et la CAF |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Budget culture (2023) : 1 400 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2028 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture Label Pays d'art et d'histoire Musée de France |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre d'animations Nombre de visiteurs |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Améliorer l'offre en évènementiel Favoriser l'accès aux équipements culturels Contribuer à l'offre touristique du territoire |
| Annexes | |



Commune de Saint-Flour



FICHE ACTION N° 2.1.1

Lutter contre l'habitat indigne

| | |
|--|---|
| Action nom | Lutter contre l'habitat indigne |
| Action n° | 2.1.1 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Dans le prolongement de l'étude RHI-THIRORI menée sur l'îlot des Thuiles bas, la commune souhaite résorber l'habitat indigne et/ou dégradé situé sur les anciens faubourgs de la ville, dont l'état pourrait exposer les habitants et les occupants à des risques. Un travail a été engagé avec l'équipe en charge du suivi animation en cours.</p> <p>20 biens ont été identifiés par la police municipale en charge du repérage initial. Des fiches de procédures ont été établies par l'équipe d'animation de l'OPAH-RU. Les bâtiments ont été classés selon 3 ordres de priorité.</p> <p>Cette animation renforcée sera reprise dans le futur volet foncier de l'OPAH-RU en cours d'étude.</p> <p>Ces biens stratégiques ont vocation à être transférés à des investisseurs privés. La collectivité envisage de sécuriser ou de démolir une partie des bâtiments.</p> <p>Il s'agit d'établir un programme de travaux et des enveloppes par lots et postes en fonction de scénarii possibles (réhabilitation, restructuration / redistribution, sécurisation, démolition).</p> <p>Chaque projet demandera une évaluation financière, une expertise sociale, un mode opératoire approprié.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | OPAH-RU |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : ANAH, Conseil départemental du Cantal, Saint-Flour CO,</p> <p>Partenaires financiers : ANAH, Conseil départemental du Cantal, Banque des Territoires (suivi animation)</p> |
| Budget prévisionnel | <p>Repérage : police municipale</p> <p>Suivi animation dans le cadre de l'OPAH-RU : prestation</p> |

| | |
|--|---|
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2028 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Offrir une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins et à proximité du cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

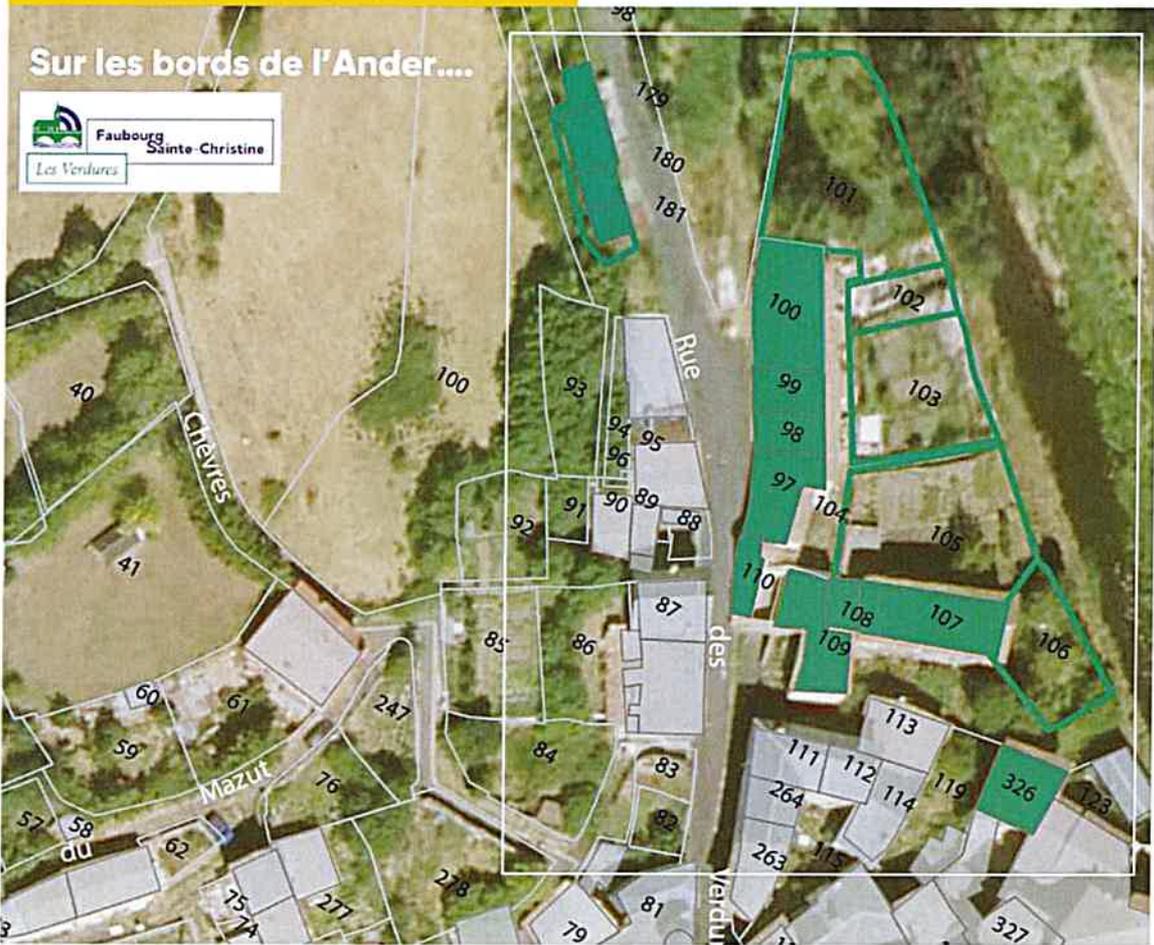


FICHE ACTION N° 2.1.2

Requalifier l'îlot des verdure

| | |
|--|---|
| Action nom | Requalifier l'îlot des verdure |
| Action n° | 2.1.2 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>La commune souhaite préserver les immeubles le long de l'Ander et poursuivre sa politique d'acquisition via l'EPF Auvergne.</p> <p>À terme, le projet de la collectivité est la requalification des berges de l'Ander, à la façon de ce qui a été réalisé pour les berges situées de l'autre côté du Pont Neuf (cheminement piéton, passerelle, plan d'eau, guinguette, évènementiel...). Ceci dans la perspective de création d'espaces à vocation ludique et touristique et de requalification de l'habitat.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | AMI centre-bourg / Contrat territorial |
| Partenaires | Partenaires techniques : ANAH, EPF Smaf, Agence de l'eau, Partenaires financiers : ANAH, EPF Smaf |
| Budget prévisionnel | Coût de l'opération : à estimer |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Long terme : 2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Offrir une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins et à proximité du cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

Îlot des Verdures : Faubourg Sainte-Christine



FICHE ACTION N° 2.1.3

Réhabiliter des biens communaux vacants ou partiellement vacants

| | |
|--|--|
| Action nom | Réhabiliter des biens communaux vacants ou partiellement vacants |
| Action n° | 2.1.3 |
| Thème ORT | Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Des bâtiments emblématiques de l'histoire de Saint-Flour, vacants ou pour partie, nécessitent d'être réhabilités. Pour cela, la commune s'est engagée dans des études programmatiques, ou de travaux, tout en menant une prospection auprès de porteurs de projets (promoteurs, bailleurs sociaux, etc.)</p> <p>Dorénavant, la collectivité s'engage dans une politique coordonnée de réhabilitation de biens tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bâtiment du Tribunal de proximité, situé rue du Théâtre ; - l'ancienne trésorerie, située sur la place d'Armes ; - l'ancienne imprimerie, située rue de la Frauze ; - l'ancien musée postal, situé rue des Jacobins. |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : État, Conseil départemental du Cantal, Saint-Flour Communauté, bailleurs et investisseurs privés, chambres consulaires, bailleurs sociaux</p> <p>Partenaires financiers : État, Conseil départemental du Cantal, investisseurs privés</p> |
| Budget prévisionnel | Budgets : coûts à estimer |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins et à proximité du cœur de ville, de services et de commerces. - Favoriser l'implantation des commerces sur un parcours marchand resserré - Lutter contre la vacance commerciale en cœur de ville |
| Annexes | |



Ancienne imprimerie



Tribunal de proximité, rue du Théâtre



FICHE ACTION N° 2.1.4

Créer une résidence jeunes actifs

| | |
|--|--|
| Action nom | Créer une résidence jeunes actifs |
| Action n° | 2.1.4 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat |
| Statut | Validé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Située en ville basse, l'opération est associée à la création d'un centre de formation aux métiers du Luxe. Ce projet de résidence sera ouvert aux personnes en formations, aux jeunes actifs et publics en réinsertion.</p> <p>Ce projet doit permettre également de répondre aux besoins de l'ensemble des entreprises du territoire.</p> <p>Un partenariat a été engagé avec un bailleur social. L'opération immobilière sera portée par la commune et Polygone. Le bâtiment ayant été rétrocédé par le département à la ville de Saint-Flour.</p> <p>Le centre de formation sera positionné au rez-de-chaussée, et les hébergements aux étages. Le volet centre de formation sera géré par la CCI et la partie hébergements par Polygone.</p> <p>La maîtrise d'œuvre est en cours. Les travaux devraient débuter cette année.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | En lien avec la fiche 2.5.6 : Centre de formation et d'apprentissage aux métiers de luxe / étude GEPEC |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Région, Action logement CCI du Cantal, Mission locale, Pôle emploi, Conseil départemental du Cantal, Polygone, Saint-Flour Communauté, État</p> <p>Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, Région, État, Saint-Flour Communauté, Action logement, Banque des Territoires...</p> |
| Budget prévisionnel | Coût du projet : à déterminer Étude en cours |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen terme : 2025 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation, Nombre de logements |



| | |
|--|---|
| Conséquences sur la fonction de centralité | Offrir une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins et à proximité du cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

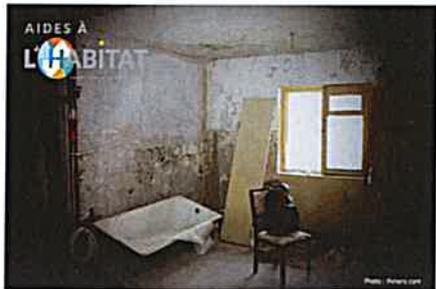
FICHE ACTION N° 2.1.5

Poursuivre les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé

| | |
|--|--|
| Action nom | Poursuivre les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé |
| Action n° | 2.1.5 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Afin d'aider les habitants à entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement ou d'acquérir un premier bien, la ville de Saint-Flour souhaite poursuivre les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat aux côtés de la Communauté de Communes et de l'Anah.</p> <p>La commune a ainsi mis en place les dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide à la primo accession à la propriété ; - aides aux travaux des propriétaires occupants (le volet autonomie est porté par le CCAS) ; - aide aux propriétaires bailleurs ; - aide à la rénovation des façades, des devantures et enseignes dans les quartiers anciens de la ville. <p>Il s'agit de poursuivre ces dispositifs et de maintenir les financements.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | OPAH-RU |
| Partenaires | Partenaires techniques : ANAH, Saint-Flour Communauté Partenaires financiers : ANAH, Saint-Flour Communauté, Ville de Saint-Flour et son CCAS |
| Budget prévisionnel | Enveloppe annuelle : 52 000€/an |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers - Enveloppes allouées |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Offrir une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins et à proximité du cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

Dispositifs d'aide actuels à poursuivre

Aides aux travaux des propriétaires bailleurs



Des aides pour rénover un logement en centre ancien et le louer.

5% dans la limite de 4000 € / logement
de la Ville de Saint-Flour

entre 25% et 60%

De l'OPAH Saint-Flour Communauté sur le montant des travaux

Aides aux travaux des propriétaires occupants

Des aides pour améliorer le logement dont on est propriétaire et occupant.



Accès à l'aide de la ville si le propriétaire est primo accédant ou bénéficie de la prime aux façades

Aide de l'Anah : entre 35% et 50% + prime Habiter mieux jusqu'à 10%

De 10 à 15% supplémentaire
De Saint-Flour Communauté

Aide à l'acquisition aux primo accédants



Une aide financière pour acquérir un bien pour la première fois à Saint-Flour.

3000 € par ménage
de la Ville de Saint-Flour

Jusqu'à 60% de subvention

De l'OPAH Saint-Flour Communauté en fonction de l'état initial du logement et du type de projet

Aides aux travaux de rénovation des façades



Pour les propriétaires occupants ou pour les commerçants.

de 30 à 50% d'aides
de la Ville de Saint-Flour.

Périmètre abrogé



- Périmètre centralisé
- Secteur d'intervention prioritaire d'aides à la rénovation des façades des locaux commerciaux
- Secteur d'intervention d'aides à la rénovation des façades des locaux commerciaux

Projet de périmètre (orange)



Accusé de réception en préfecture
015 29 006 8660 - 31/03/2023 DELIB2023-157-DE
Date de transmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 2.1.6

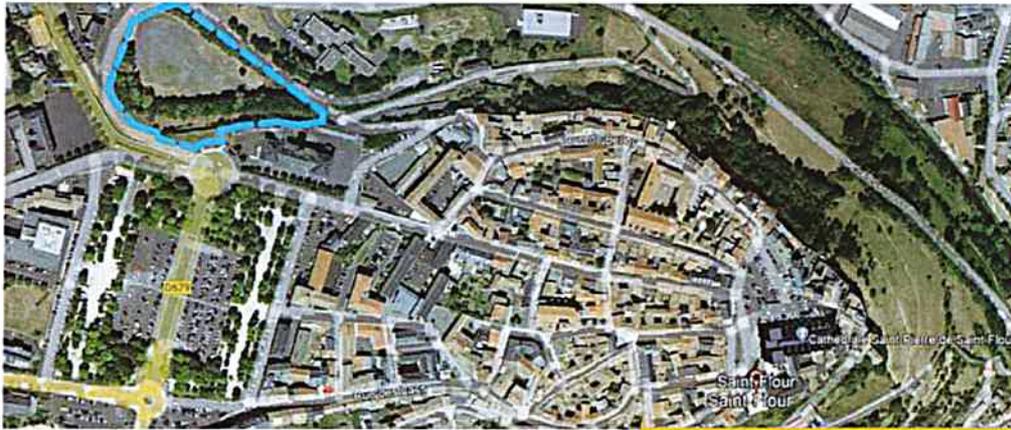
Création d'une résidence seniors

| | |
|--|---|
| Action nom | Création d'une résidence seniors |
| Action n° | 2.1.6 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Le projet de résidence seniors sera situé en face du collège Blaise-Pascal à Saint-Flour, à la place du parking actuel. Il comprendra plus de 100 logements et sera porté par le promoteur Nexity pour le compte du groupe Domitys. Celui-ci a déjà réalisé quelque 150 résidences en France et à l'étranger. Il est considéré comme le « leader de son secteur en France ».</p> <p>Ce projet doit permettre la création de nombreux emplois locaux pérennes et non délocalisables. En effet, lorsque la résidence est totalement occupée, en général entre 12 et 24 mois après l'ouverture, l'équipe est composée de 25 personnes.</p> <p>Cette résidence propose une solution adaptée à une population âgée (le public cible sont les seniors de plus de 60 ans, l'âge moyen des résidents Domitys étant de 83 ans) qui aurait pu être contrainte de déménager en l'absence de solution de logement satisfaisant leurs besoins. La maîtrise d'œuvre est en cours et les travaux devraient débuter en 2024.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Nexity/Domitys – Ville de Saint-Flour – Saint-Flour Communauté</p> <p>Partenaires financiers : Financements privés</p> |
| Budget prévisionnel | Coût de l'opération estimé (étude à actualiser) : 15 000 000 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen terme : 2024 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Respect du calendrier de réalisation</p> <p>Réalisation du projet</p> |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Proposer une offre de logements et/ou de services adaptés aux besoins et à proximité du cœur de ville. |

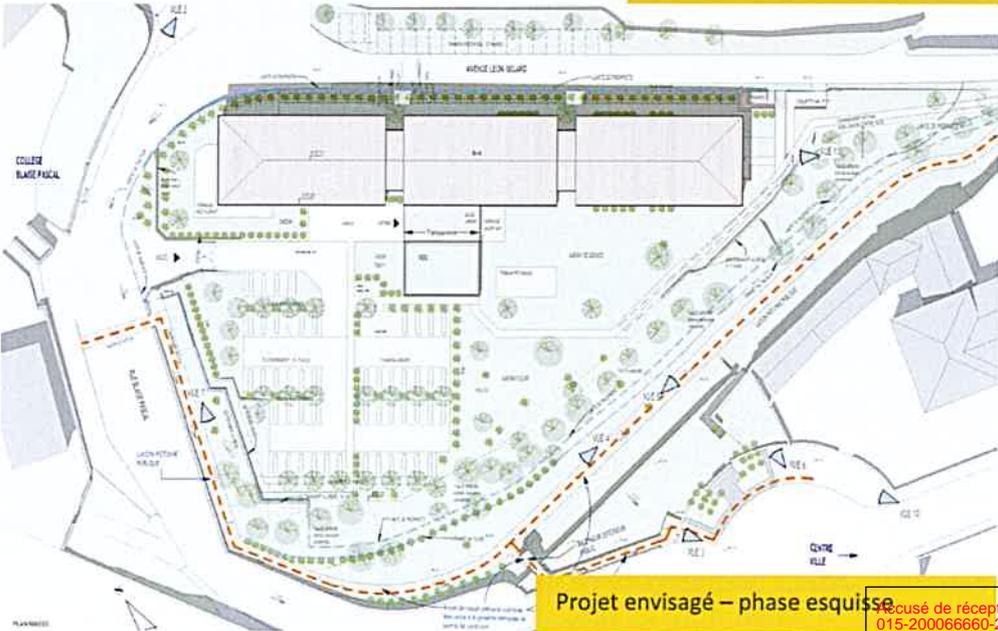
| | |
|---------|---|
| | Soutenir la création d'emploi et le développement économique en cœur de ville |
| Annexes | |



Projet envisagé – phase esquisse



Emplacement résidence sénior



Projet envisagé – phase esquisse

Recusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
 Date de télétransmission : 11/07/2023
 Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 2.2.1

Soutenir le développement commercial et artisanal

| | |
|--|---|
| Action nom | Soutenir le développement commercial et artisanal |
| Action n° | 2.2.1 |
| Thème ORT | Axe 2 -Favoriser un développement économique, touristique et commercial, équilibré |
| Statut | En projet / validé / engagé |
| Niveau de priorité | Fort / Médian / Faible |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Engagée en faveur du développement commercial du centre-bourg, la ville de Saint-Flour met en place les actions suivantes :</p> <p>1-Des animations par le biais de son manager de commerce ;</p> <p>2-Un soutien à l'association des commerçants et des conventionnements entre l'association des commerçants, la fédération des boutiques à l'essai, la chambre de commerce et d'industrie et la Ville ;</p> <p>3-Des aides aux rénovations de commerces, de vitrines et enseignes ;</p> <p>4-L'aménagement d'un local commercial en cœur de ville (ancienne poissonnerie, 3 rue de la Collégiale) pour développer de l'artisanat.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | AMI centre-bourg |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, CCI, CMA</p> <p>Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, Conseil départemental du Cantal, Europe, État, Région, Banques des Territoires</p> |
| Budget prévisionnel | Enveloppe globale (soutien aux associations, poste du manager de commerce, rénovation de locaux commerciaux) : 60 000€/an |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Conforter l'offre commerciale en cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



Locaux de l'ancienne poissonnerie, 3 rue de la collégiale

FICHE ACTION N° 2.3.1

Aménager une liaison piétonne et un ascenseur urbain

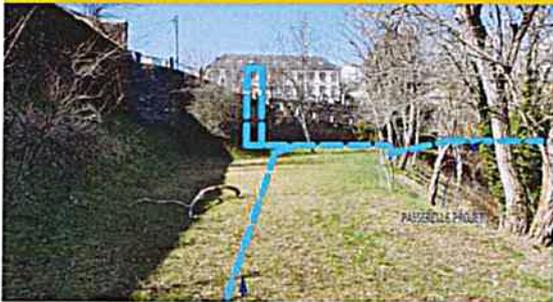
| | |
|--|---|
| Action nom | Aménager une liaison piétonne et un ascenseur urbain |
| Action n° | 2.3.1 |
| Thème ORT | Axe 3 - Développer l'accessibilité, les mobilités douces et durables et les connexions |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | La commune souhaite aménager un cheminement piéton sécurisé et paysagé pour relier la ville haute et le quartier en restructuration de la Fontlong. Ce cheminement sera complété par la création d'une liaison verticale par ascenseur (au droit du monument Pompidou). Cet aménagement participe à la redynamisation et à la desserte du centre-bourg. Il sera réalisé en lien avec le projet de résidence senior Domitys. |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, Conseil départemental du Cantal, Europe, État, Région, Banques des Territoires |
| Budget prévisionnel | Étude et travaux : 500 000 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2025 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation, Nombre d'utilisateurs |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Promouvoir les mobilités douces. -Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |
| | |



Exemple : ascenseur urbain à Clermont-Ferrand



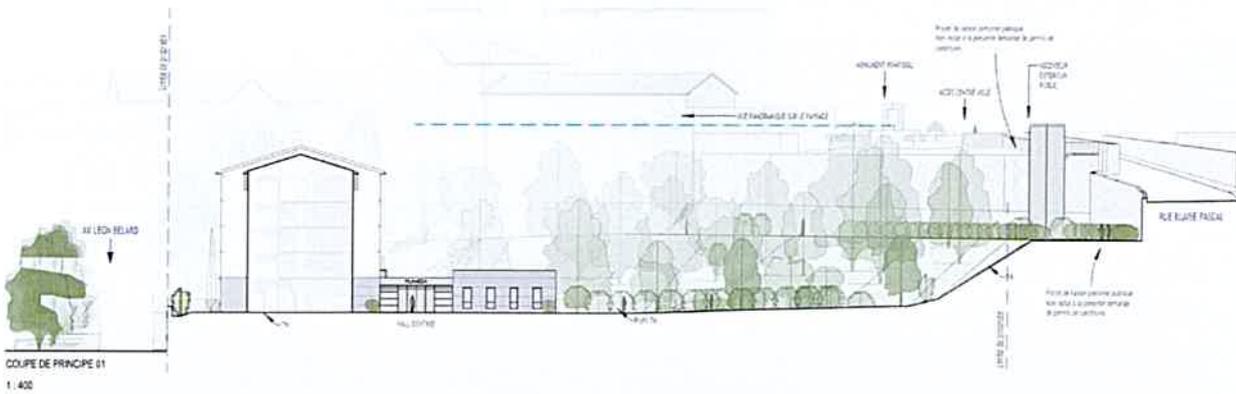
Projet de la liaison piétonne



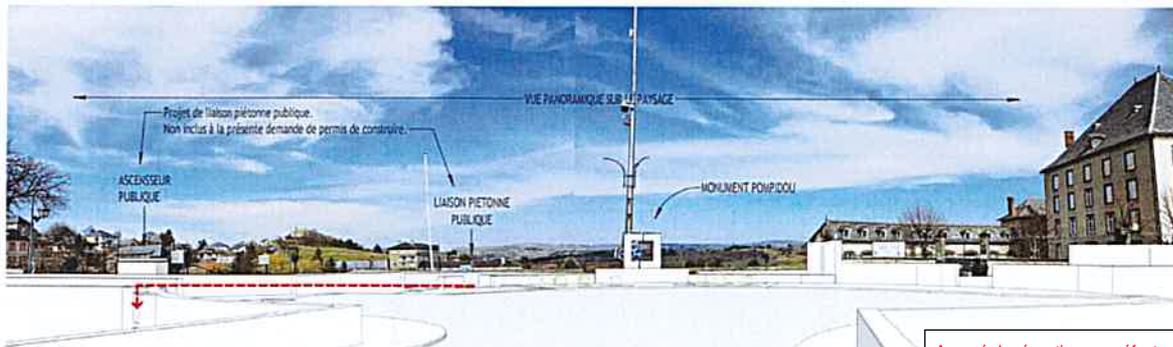
CHEMINEMENT PIETON PUBLIC

EMPLACEMENT ASCENSEUR EXTERIEUR PUBLIC.

Projet de résidence sénior et de liaison piétonne



COUPE DE PRINCIPE 01
1 : 400



FICHE ACTION N° 2.3.2

Développer les mobilités douces (Floribus)

| | |
|--|---|
| Action nom | Développer les mobilités douces (Floribus) |
| Action n° | 2.3.2 |
| Thème ORT | Axe 3 - Développer l'accessibilité, les mobilités douces et durables et les connexions |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>La commune a mis en place un bus urbain gratuit, le Floribus qui assure la liaison entre la ville haute et la ville basse, avec les quartiers périphériques ainsi que les zones d'activités économiques intercommunales.</p> <p>Ce service permet le transport de 30 000 voyageurs par an. En 2023, de nouveaux abribus ont été installés ainsi que des dalles pour l'accessibilité PMR. Ce programme est appelé à se poursuivre.</p> <p>En partenariat avec la Région et Saint-Flour Communauté, une étude « mobilité » doit être conduite pour évaluer le service et le faire évoluer (exemple : nouveaux arrêts, meilleur cadencement, navette électrique, etc.).</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Région, Saint-Flour Communauté, État (ANCT)</p> <p>Partenaires financiers : Région et Saint-Flour Communauté</p> |
| Budget prévisionnel | Étude et travaux : à définir |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2025-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Budget annuel du service Nombre de voyageurs ; réalisation de l'étude |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Promouvoir les mobilités douces. Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs |
| Annexes | |



Floribus est un transport accessible

Le minibus transporte jusqu'à 21 personnes avec une place réservée aux usagers en fauteuil roulant.

L'accès des passagers à mobilité réduite est facilité par une hauteur de plancher adaptée, une rampe d'accès, une main courante mais aussi des accoudoirs et un dispositif de demande d'arrêt dédié.



Renseignements

Services Techniques municipaux

Tél. 04 71 60 91 54

Informations et plan de fonctionnement du Floribus



FICHE ACTION N° 2.3.3

Acquisition d'un parc de véhicules électriques pour les services municipaux

| | |
|--|--|
| Action nom | Acquisition d'un parc de véhicules électriques pour les services municipaux |
| Action n° | 2.3.3 |
| Thème ORT | Axe 3 - Développer l'accessibilité, les mobilités douces et durables et les connexions |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>La Ville de Saint-Flour souhaite s'inscrire dans le développement et la promotion des mobilités douces en centre-bourg.</p> <p>La mobilité douce en matière de transports est définie de façon large : elle englobe les modes de mobilité dits "actifs", qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélo, trottinette...) mais aussi tout moyen de mobilité, collectif ou individuel, contribuant à une baisse des émissions de CO2. Si les modes de mobilité ont fortement évolué ces dix dernières années avec l'essor de la mobilité partagée et l'émergence de moyens de déplacement individuels non carbonés, la voiture reste de loin le premier recours pour les trajets quotidiens.</p> <p>Dans un esprit d'exemplarité, la ville souhaite développer son parc de véhicules électriques. Actuellement, la commune en possède trois. Ainsi, le projet de la ville est de pouvoir disposer d'un parc de véhicules électriques (Voitures, Minibus, VAE...) pour ses services (administratifs, techniques, police municipale...).</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Région, Saint-Flour Communauté</p> <p>Partenaires financiers : Europe, État, Région, Conseil départemental du Cantal, Saint-Flour Communauté</p> |
| Budget prévisionnel | Budget annuel : 30 000 € / an |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2028 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation ; nombre de véhicules électriques |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Promouvoir les mobilités douces. |

| | |
|---------|--|
| | Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs |
| Annexes | |



FICHE ACTION N° 2.4.1

Requalifier la place d'Armes

| | |
|--|--|
| Action nom | Requalifier la place d'Armes |
| Action n° | 2.4.1 |
| Thème ORT | Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Le projet de réaménagement de la Place d'Armes et de la Rue Marchande est l'aboutissement d'une stratégie de requalification impulsée depuis de nombreuses années.</p> <p>Par ce projet, la ville de Saint-Flour poursuit une politique ambitieuse de mise en valeur de son patrimoine urbain, bâti et paysager avec la volonté de créer un contexte qui favorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien des habitats en centre ancien grâce à des programmes de réhabilitation de logements, - Le maintien et le développement des activités et des commerces grâce à l'amélioration des conditions d'accès et de stationnement, - Une dynamique de création d'activités et de commerce pour une offre élargie et diversifiée, - Le développement des mobilités douces (bornes de recharge VAE, location de vélos électrique, cheminement piétons), - La végétalisation d'espaces publics - Le développement du tourisme, - La valorisation d'un patrimoine architectural et paysager d'exception, - Le développement de manifestations culturelles et économiques ; - L'accès aux services publics déjà représentés et développés. <p>Plusieurs tranches de travaux sont en cours.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Fiche action n°115 du CRTE ; CPER |

| | |
|--|--|
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal ; État ; Région ; Saint-Flour Communauté Partenaires financiers : Europe, État, Région, Conseil départemental du Cantal, Contrat de Plan État Région, Saint-Flour Communauté |
| Budget prévisionnel | Étude et travaux : 3 000 000 € HT |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Promouvoir les mobilités douces. Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs. Maintenir l'habitat et développer le commerce en centre-ville |



Visuel de conception de la place d'Armes (Maitre d'œuvre : Equinoxe)

Plan de conception de la place d'Armes (Maitre d'œuvre : Equinoxe)



Cathédrale



Travaux de la place d'Armes (phase 1)



FICHE ACTION N° 2.4.2

Requalifier la rue du collège

| | |
|--|--|
| Action nom | Requalifier la rue du collège |
| Action n° | 2.4.2 |
| Thème ORT | Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Le réaménagement de la rue du Collège est un impératif afin de favoriser la mobilité piétonne et notamment celle des personnes à mobilité réduite.</p> <p>La remise à niveau de la voie de circulation à hauteur des trottoirs facilitera tous les déplacements (automobile, piéton, cycliste) sur un espace dédié pour favoriser les échanges commerciaux.</p> <p>L'objectif est une requalification qualitative de la rue du Collège.</p> <p>Ce projet pourra également intégrer une réfection des réseaux existants ainsi qu'une extension du réseau de chaleur bois au centre-ville historique.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal</p> <p>Partenaires financiers : Contrat de Plan État Région, Conseil départemental du Cantal, Europe, conseil départemental</p> |
| Budget prévisionnel | Étude de faisabilité, marché de maîtrise d'œuvre et travaux : à définir |
| Plan de financement | Coûts des études et travaux : A déterminer |
| Calendrier | Long terme : 2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <p>-Promouvoir les mobilités douces.</p> <p>-Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs</p> |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

Rue du Collège



Rue du Collège



Rue du Collège



FICHE ACTION N° 2.4.3

Poursuivre le déploiement de la signalétique en cœur de ville

| | |
|--|---|
| Action nom | Poursuivre le déploiement de la signalétique en cœur de ville |
| Action n° | 2.4.3 |
| Thème ORT | Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Pour mettre en avant certains bâtiments et monuments historiques évoquant l'histoire de Saint-Flour, la Municipalité a fait le choix de mettre en place une signalétique sobre et élégante.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique de valorisation patrimoniale de la commune et de la (re)découverte de l'histoire des sites à forte valeur remarquables. En 2023, la ville de Saint-Flour met en place des cartels de présentation du patrimoine. La ville souhaite poursuivre son action par l'implantation d'une signalétique pour favoriser le cheminement des piétons, avec un fléchage des bâtiments patrimoniaux et services publics.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal</p> <p>Partenaires financiers : Europe, État, Région, Département</p> |
| Budget prévisionnel | Les travaux 2023 sont évalués à 10 000 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation ; nombre de cartels |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir les mobilités douces. -Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs - Développer un tourisme vert, durable, intégré, à partir des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles du territoire (au titre de la valorisation du patrimoine urbain) |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

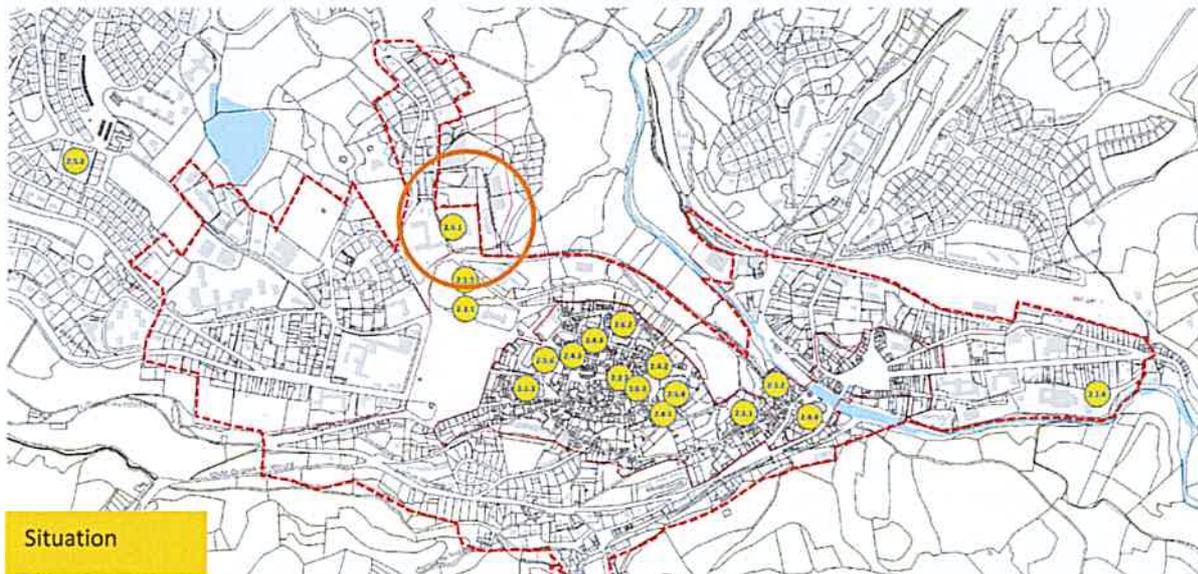
FICHE ACTION N° 2.5.1

Réhabiliter et aménager le quartier de la Fontlong

| | |
|--|--|
| Action nom | Réhabiliter et aménager le quartier de la Fontlong |
| Action n° | 2.5.1 |
| Thème ORT | Axe 5 - Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Le quartier de la Fontlong se développe véritablement comme un faubourg de Saint-Flour à partir des années 80. Constitué de grands équipements, d'une zone commerciale et d'habitat, le quartier vit une période de mutation.</p> <p>Présentement, la piscine a été démolie pour accueillir un projet mixte habitat, commerce, tertiaire. Un projet de création d'un hébergement seniors et de liaisons douces, pour permettre une connexion avec la ville haute, est en cours d'étude (voir fiche 2.3.1. Création d'un habitat sénior et liaison douce). Le skate parc a été déplacé.</p> <p>Des voiries ont été requalifiées (rue des Verdures, avenue de la Fontlong). La création d'un giratoire est en cours de réalisation pour améliorer la desserte de ce secteur.</p> <p>Ultérieurement, le gymnase municipal sera réhabilité.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Europe, État, Région, Conseil Départemental du Cantal</p> <p>Partenaires financiers : Europe, État, Région, Conseil Départemental du Cantal</p> |
| Budget prévisionnel | Étude et travaux : 2 500 000 € (réhabilitation du gymnase uniquement) |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen terme : 2024-2025 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les mobilités douces. - Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs - Redynamiser les commerces de proximité et services |
| Annexes | |



Actuel gymnase de la Fontlong



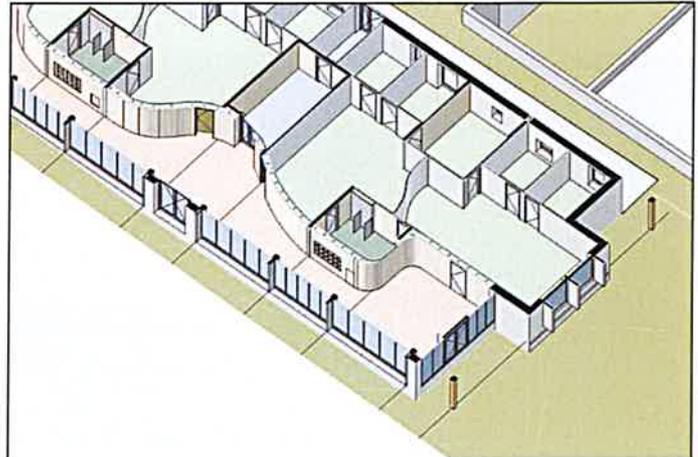
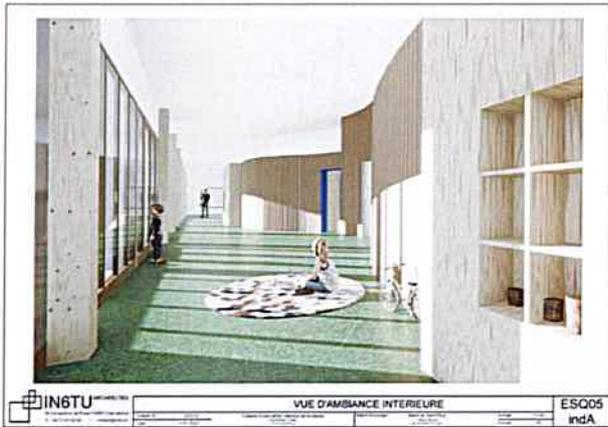
Situation

FICHE ACTION N° 2.5.2

Construire une structure multi-accueil municipale

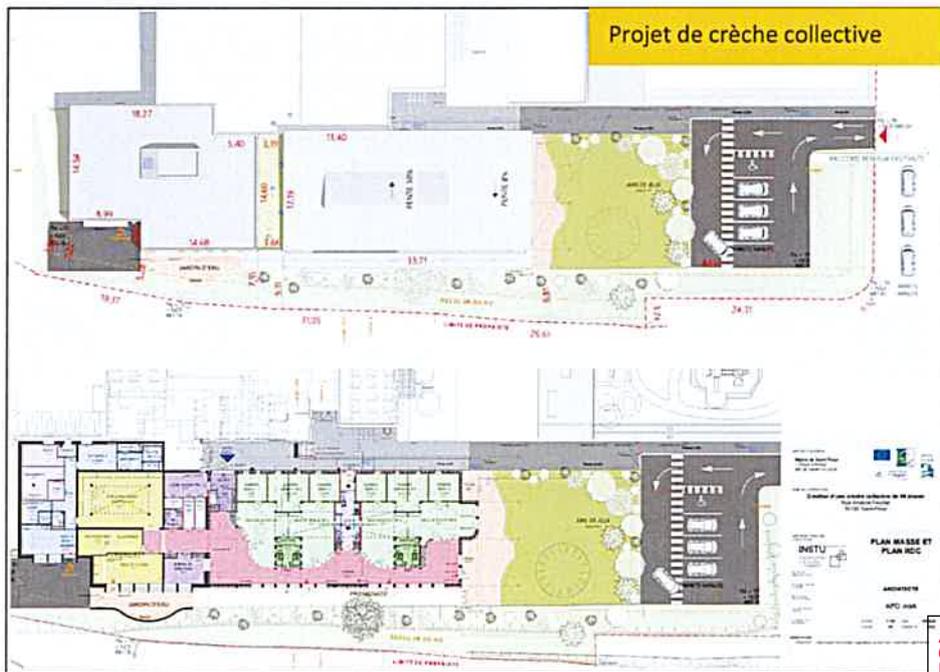
| | |
|--|--|
| Action nom | Construire une structure multi-accueil municipale |
| Action n° | 2.5.2 |
| Thème ORT | Axe 5 - Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>La crèche municipale est une structure multi accueil agréée pour 43 places de 0 à 4 ans. Cet établissement d'accueil du jeune enfant est situé à l'heure actuelle en dessous du centre sociale municipal depuis plusieurs années. Or l'espace et l'emprise au sol ne permettent pas d'assurer les 6 m² règlementaires en termes de surface au sol par enfant. De plus, les locaux ne sont plus assez fonctionnels et sont incompatibles avec le développement du projet éducatif notamment en termes d'accueil occasionnel.</p> <p>Par ailleurs, l'étude « petite enfance » réalisée par l'intercommunalité met en avant une problématique à court termes en matière d'accueil individuel. D'ici quelques années, environ 1/3 des assistantes maternelles partiront à la retraite sans être renouvelés, soit un déficit prévisionnel d'environ 90 places de garde pour la commune de Saint-Flour</p> <p>Le projet porté par la commune prévoit la création d'un pôle petite enfance qualitatif et moderne, avec la création d'un bâtiment aux performances thermiques élevées, pouvant accueillir jusqu'à 48 places conventionnées, composé d'un espace multi sensoriel, d'un grand atrium ouvert vers l'extérieur, de 4 salles multi-activités...</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | CTG fiche action n°2 |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Europe, Conseil Départemental du Cantal, Saint-Flour Communauté, CAF, MSA</p> <p>Partenaires financiers : Europe, Conseil Départemental du Cantal, Saint-Flour Communauté, CAF, MSA</p> |
| Budget prévisionnel | Budget : 2 500 000 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2024 |

| | |
|--|--|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation ; nombre de place de garde |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Favoriser l'accès aux équipements publics -Améliorer l'offre de services publics |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



| | |
|--|---|
| AXONOMETRIE | |
| Création d'une crèche collective de 48 places Rue Anatole Fouillet 15100 Saint-Flour | Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Flour 1 Place d'Armes 63100 SAINT-FLOUR |

Projet de crèche collective



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 2.5.3

Soutenir l'attractivité par une offre événementielle diversifiée

| | |
|--|---|
| Action nom | Soutenir l'attractivité par une offre événementielle diversifiée |
| Action n° | 2.5.3 |
| Thème ORT | Axe 5 - Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>La commune porte et soutient le développement d'événementiels diversifiés sur son territoire :</p> <p>L'offre culturelle actuelle comprend notamment : le Festival des Hautes terres, le Spring' festival, Furios fest, Saint-Flour en Jazz, la guinguette de l'Ander, Les nuits d'Indiciac, les expositions temporaires (Musées de la Haute auvergne et Alfred DOUËT), le Festival 10^e ART, les foires et marchés, Saint-Flour de haut en bas, le forum des associations...</p> <p>De nombreux événementiels sportifs sont également proposés.</p> <p>Ce programme d'animations est porté par la commune ainsi que par des associations partenaires.</p> <p>L'objectif est d'animer le centre-bourg tout au long de l'année, tant pour les habitants du territoire que pour les visiteurs.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Pays d'Art et d'histoire |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Europe, État, région, Département, Saint-Flour Communauté, associations</p> <p>Partenaires financiers : Europe, État, région, Département, Saint-Flour Communauté, associations</p> |
| Budget prévisionnel | Budget : à déterminer annuellement |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court et Moyen terme : 2023-2028 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation ; nombre d'événements ; nombre de visiteurs |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <p>Favoriser l'accès aux équipements culturels</p> <p>Améliorer l'offre culturelle en centre-bourg</p> |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



.nuits d'indiciac

CHALIERS
TALIZAT
SAINT-FLOUR
22-30
juillet
2023

Johann Sebastian Bach
Olivier Messiaen
George Onizbo, Adolphe Bruch,
Pierre-Yves, Liszart, Bartok,
Bertelien, Ciaipa,
Szymanowski



Emmanuel Balsa *voix de genre*
Elisabeth Joy *clavier*
Xavier Sichel *soloist trompe*
François Guerrier *clavier*
Anne-Marie Blondel *orgue*
Gaspard Thomas *piano*

QUATUOR VECLELAN
Minori Depuchi *saxofon*
Sophie Pieraggi *saxofon*
Christophe Mourant *alto*
Maguelonne Carnus-Gourpans *saxofon alto*
Alain Mugli *saxofon*
Philippe Cuper *clarinette*
Raphaël Chrétien *saxofon alto*
Angéline Pondepeyre *piano*

RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATIONS
www.musikart-cantal.com
musikart.cantal@gmail.com
04 71 22 84 80

Office de tourisme : 10bis, place d'Armes, Saint-Flour
04 71 64 82 30



SAINT-FLOUR EN JAZZ

6,7 ET 8 AOÛT 2021
1^{ERE} ÉDITION

CANTAL CROSSBONES PRESENTE

FURIOS FEST

25/26 AOÛT 2023
GYMNASÉ LA VIGIÈRE SAINT FLOUR (CANTAL)

PASS 1 JOUR : 29€
PASS 2 JOURS : 50€

SHAARHOT
BASTIATED

HEART ATTACK HEADCHARGER
DIRTY BLACK SUMMER SCARLEAN AKIAVEL
SCHRODINGER CHAOSUM LOS DISIDENTES DEL SUCIO MOTEL
KAMIZOL K PITFLOOR BAD SITUATION DUST ON EARTH

INFO RÉSERVATIONS : FURIOSFEST.COM - INFO MÈNÈCHÈMENTS : 04 71 64 82 30

cantal ouvergne

Du 1^{er} au 3 juillet 2022

HAUTES TERRES

Festival des Cultures de Montagne
Saint-Flour

Gratuit

www.festivalhautes terres.fr
Rejoignez-nous sur Facebook

Communication des différents événements culturels

FICHE ACTION N° 2.5.4

Moderniser le Musée de la Haute-Auvergne et créer des réserves dédiées

| | |
|--|---|
| Action nom | Moderniser le Musée de la Haute-Auvergne et créer des réserves dédiées |
| Action n° | 2.5.4 |
| Thème ORT | Axe 5 - Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Le Musée de la Haute-Auvergne est abrité au sein de l'ancien palais épiscopal édifié au XVII^e siècle au pied de la cathédrale Saint-Pierre. Cet édifice classé Monument Historique, présente des collections identitaires importantes, témoins de l'histoire du pays de Saint-Flour. En vue du projet de rénovation du Musée ; une étude de programmation est en cours afin de développer l'attractivité du site, le moderniser et le rendre plus interactif pour accueillir davantage de visiteurs.</p> <p>Préalablement et à partir de 2024, les réserves du Musée seront créées au sein d'un bâtiment désaffecté, aujourd'hui propriété de l'État (site de l'ancien AFPA). Une étude de programmation est également en cours. Des partenariats sont envisagés : Service Régional d'Archéologie ; Écomusée de la Margeride ; Archives Municipales ...</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Pays d'Art et d'Histoire |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Europe (LEDER), État (DRAC), Région, Département, EPF, Saint-Flour Communauté</p> <p>Partenaires financiers : Europe (LEDER), État (DRAC), Région, Département, EPF ; Saint-Flour Communauté</p> |
| Budget prévisionnel | 150 000 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023 (études) |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux équipements culturels - Améliorer l'offre culturelle en centre-bourg |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



Musée de la Haute Auvergne



Actuel Musée de la Haute Auvergne

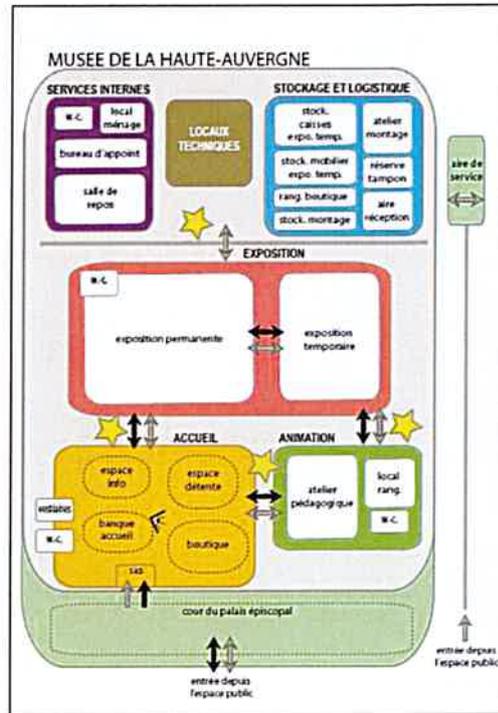
Phase 1 – Diagnostic et expression des besoins

Etude de modernisation et de valorisation du Musée de la Haute Auvergne

Ville de Saint-Flour



Visuels étude de modernisation muséale



2. Diagnostic urbain

Reportage photographique – de la place d'Armes



De gauche à droite, arriver sur la place d'Armes de la rue de la Frauze, la rue Mari-André, la rue du Breuil. Une visibilité du Musée de la Haute-Auvergne limitée par la présence de places de stationnement.



Depuis la place d'Armes, une visibilité faible du Musée : le porche domestique à côté de la cathédrale monumentale et du bâtiment de l'hôtel de ville bien identifié.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023 70

FICHE ACTION N° 2.5.5

Mise en sécurité de l'école Hugo Vialatte + Réhabilitation de la résidence inclusive ADAPEI

| | |
|--|---|
| Action nom | Mise en sécurité de l'école Hugo Vialatte et création d'une résidence inclusive portée par l'ADAPEI |
| Action n° | 2.5.5 |
| Thème ORT | Axe 5 - Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | Des travaux de sécurisation de l'école Hugo Vialatte sont engagés. Ces travaux concernent notamment : la cantine, les bureaux, la sécurité incendie, les réseaux, le chauffage, la toiture, la charpente, etc. Le projet de création d'un habitat inclusif est porté par l'ADAPEI, dans une partie attenante du bâtiment cédée par la Ville. |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal Partenaires financiers : État |
| Budget prévisionnel | Coût prévisionnel opération Mairie : 550 000 € Coût prévisionnel opération ADAPEI : A déterminer |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2025 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Développer les services en cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



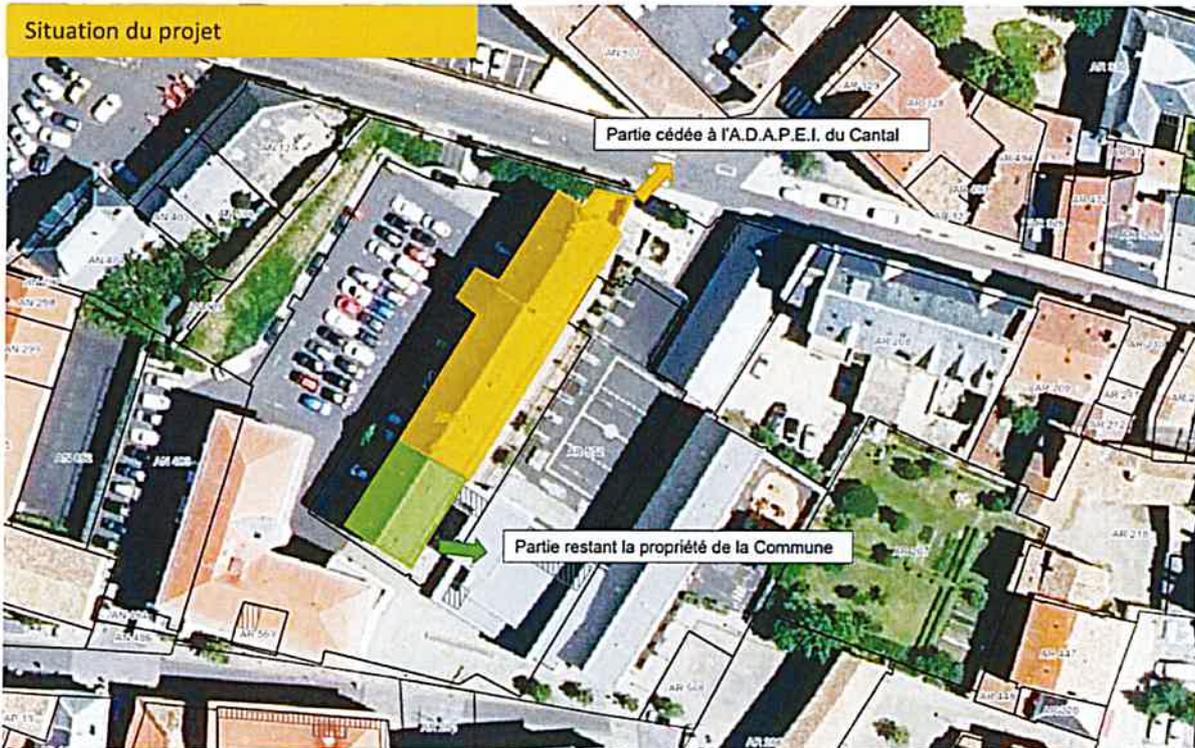
École Hugo Vialatte

Une mixité d'usages, de nouveaux services et des locaux rénovés :

- > 12 logements adaptés (T1 et T1 bis).
- > SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile).
- > SAIS (Service d'aide à l'inclusion scolaire).
- > SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés).
- > Bureaux de l'ADAPEI.
- > Salle de cours pour enfants autistes.
- > Bureaux de l'Education Nationale et du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).
- > Cantine scolaire.



Situation du projet



Plans prévisionnels du projet



Accuse de réception en préfecture
015-20066560-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de transmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 2.5.6

Centre de formation et d'apprentissage aux métiers de luxe

| | |
|-------------------------------------|---|
| Action nom | Centre de formation et d'apprentissage aux métiers de luxe |
| Action n° | 2.5.6 |
| Thème ORT | Axe 5 - Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>La notoriété française de la fabrication des produits de luxe n'est plus à prouver. Dans ce secteur prometteur qui représentant plus d'un million d'emplois directs et indirects de la maroquinerie à la parfumerie. Malgré la crise de la COVID-19, de nombreux projets d'ateliers sont en cours de réalisation en France, dont certains dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes avec de nombreuses créations d'emplois à la clé.</p> <p>Située au cœur du Massif Central, à proximité de l'A75 et des principaux acteurs intervenant dans le domaine du Luxe (Fleurus, LVMH, Le Tanneur...), Saint-Flour a été choisie par les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal comme lieu pour installer un centre de formation aux métiers du Luxe.</p> <p>L'objectif est de promouvoir le développement d'une économie autour de ce centre et d'en faire un véritable projet de développement économique à l'échelle du bassin de Saint-Flour et un facteur d'attractivité pour tout notre Département.</p> <p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un centre de formation de qualité : fonctionnel, esthétique et économe ; - La création d'un poste de conseiller formation ; - Le développement de l'offre de formation sur le territoire ; - La création d'un outil, vecteur de développement économique ; - Conforter l'attractivité du territoire. <p>Ce projet est inscrit dans le projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté. Il s'agit de réaliser un véritable projet pluri partenarial de développement économique et d'attractivité à l'échelle de notre territoire.</p> |

| | |
|--|---|
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | Partenaires techniques : Action logement, CCI du Cantal, Mission locale, Pôle emploi, Conseil départemental du Cantal, Polygone Partenaires financiers : Europe, État, Région, Conseil départemental du Cantal |
| Budget prévisionnel | - Estimation Centre de formation : 1 008 000€ HT - Estimation Polygone : 1 914 000€ HT pour 24 logements Possibilité d'agrandissement |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2024-2025 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Promouvoir les mobilités douces. Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



Article de presse : La Montagne



Situation en ville basse

Bâtiment concerné par le projet



PROJET DE RÉHABILITATION ARCHITECTURALE



PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION DES MÉTIERIS DU LUXE

«La Vigère»
1 rue de l'Égalité
15100 SAINT FLOUR
ESQ 07.06.2023



S.C.P. d'ARCHITECTURE
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes D.P.L.G.
11, Rue du Docteur Liennet
15100 SAINT-FLOUR

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DEL152023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 2.6.1

Soutenir les démarches d'initiative citoyenne

| | |
|--|---|
| Action nom | Soutenir les démarches d'initiative citoyenne |
| Action n° | 2.6.1 |
| Thème ORT | Axe 6 - Cultiver le lien social et créer un environnement favorisant le bien vivre ensemble |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>La commune soutient les démarches d'initiative citoyenne. Dans ce cadre, un budget participatif a été mis en place en 2022. Il s'agit du 1er budget participatif à l'échelle du Cantal. De plus, la commune s'est dotée d'un conseil municipal des jeunes.</p> <p>Pour le budget participatif, une enveloppe de 20 000€/ an est votée pour financer trois projets à hauteur de 7 000€ maximum par projet. Un règlement a été établi et un comité participatif a été constitué au sein duquel siège 5 élus et 5 représentants des habitants. Une plateforme numérique a été déployée. Les dépôts de projets sont effectués en début d'année, l'analyse et la présélection intervient en cours d'année, la phase de vote en automne et le choix des lauréats intervient en décembre. Les projets pouvant être soutenus sont par exemple : les aménagements de places, les liaisons douces, les jardins partagés...</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | Partenaires techniques : Partenaires financiers : État (France Relance) |
| Budget prévisionnel | Budget global : 20 000€ / an |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2024 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation ; nombre de projets déposés ; nombre de votes, nombre de projets réalisés ; nombre de jeunes au conseil municipal des jeunes |
| Conséquences sur la fonction de centralité | - Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité - Soutenir et fédérer les associations citoyennes |
| Annexes | |



AMENAGEMENT
PLACE DES FILS
MALLET

Projet -budget participatif : Place des Fils du Docteur Mallet

FICHE ACTION N° 2.6.2

Création d'une maison de quartier en centre-ville

| | |
|--|---|
| Action nom | Création d'une maison de quartier en centre-ville |
| Action n° | 2.6.2 |
| Thème ORT | Axe 6 - Cultiver le lien social et créer un environnement favorisant le bien vivre ensemble |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Au sein d'un ancien immeuble réhabilité du cœur de ville, ce projet situé rue Marchande a pour vocation de regrouper plusieurs espaces polyvalents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 salles des restaurant modulables qui pourront accueillir des animations pour les seniors, les jeunes ou les familles ; - une cuisine familiale permettra également la réalisation d'ateliers culinaires, ateliers nutrition santé. <p>Ces espaces pourront accueillir différents événements.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : CAF, État, Région, Département</p> <p>Partenaires financiers : CAF, Europe, État, Région, Département</p> |
| Budget prévisionnel | 250 000€ |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2024 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation ; nombre d'animations |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité - Soutenir et fédérer les associations citoyennes |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

Projet architectural : réhabilitation



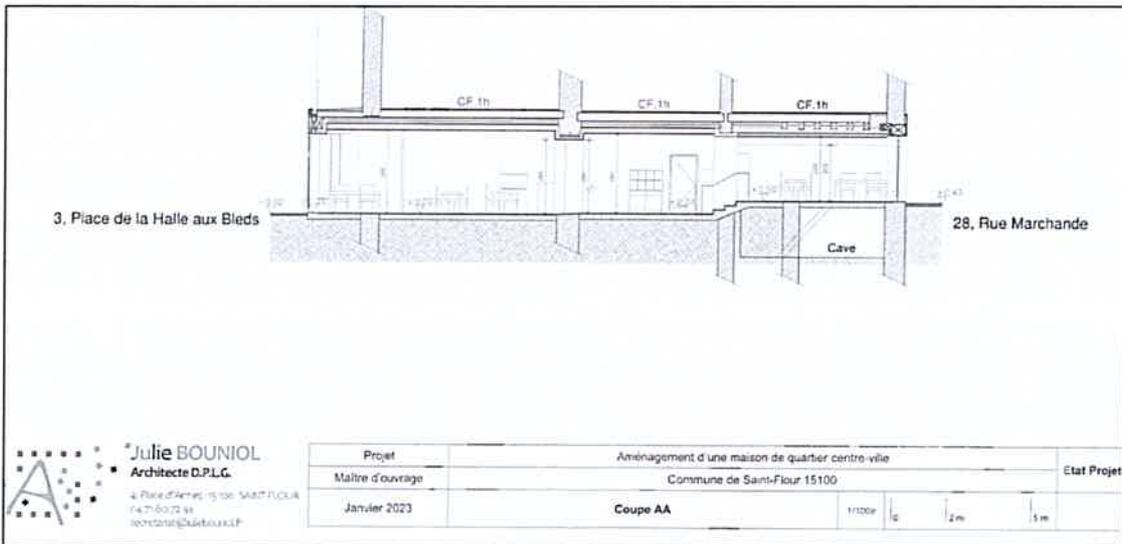
▲ 3, place de la Halle aux Bleds



28, rue Marchande ▶

Julie BOUNIOL
Architecte D.P.L.G.
4, Place d'Armes - 15100 SAINT-FOUR
04 71 50 72 44
j.bouniol@juliebouniol.fr

| | | |
|------------------|---|-------------|
| Projet | Aménagement d'une maison de quartier centre-ville | Etat Projet |
| Maitre d'ouvrage | Commune de Saint-Flour 15100 | |
| Janvier 2023 | Insertion paysagère | |



Julie BOUNIOL
Architecte D.P.L.G.
4, Place d'Armes - 15100 SAINT-FOUR
04 71 50 72 44
j.bouniol@juliebouniol.fr

| | | |
|------------------|---|----------------|
| Projet | Aménagement d'une maison de quartier centre-ville | Etat Projet |
| Maitre d'ouvrage | Commune de Saint-Flour 15100 | |
| Janvier 2023 | Coupe AA | 1/100e 0 2m 5m |

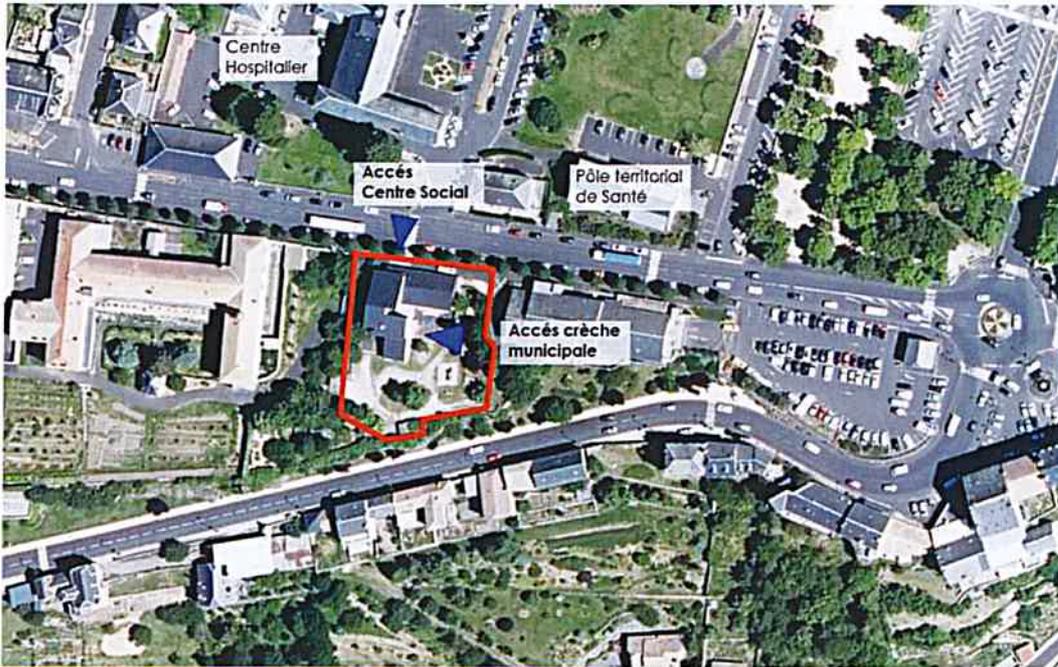


Accusé de réception en préfecture
615-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 2.6.3

Relocalisation de la médiathèque

| | |
|--|---|
| Action nom | Relocalisation de la médiathèque communale |
| Action n° | 2.6.3 |
| Thème ORT | Axe 6 - Cultiver le lien social et créer un environnement favorisant le bien vivre ensemble |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Flour |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Saint-Flour |
| Description de l'action | <p>Dans la perspective de développer sa médiathèque communale, aujourd'hui enclavée, et lui permettre de se développer, la ville prévoit d'aménager les locaux libérés par la crèche municipale, avenue du docteur Mallet qui seront couplés à une construction neuve.</p> <p>Une étude de programmation est en cours pour regrouper au sein de cet espace la médiathèque, les archives et le centre sociale en repensant les fonctionnalités de ce bâtiment et des espaces extérieurs existants.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal ; DRAC</p> <p>Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal ; État ; Région, Europe, Saint-Flour Communauté</p> |
| Budget prévisionnel | Coût prévisionnel : 2 500 000 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023 (étude) |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <p>Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité</p> <p>Soutenir et fédérer les associations citoyennes</p> |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



Nouvelle médiathèque : étude de faisabilité



Coupe de principe du projet

ENTREE CENTRE SOCIAL



ENTREE CRECHE





Commune de Pierrefort



FICHE ACTION N° 3.1.1

Créer des logements dans les anciens locaux du cabinet médical

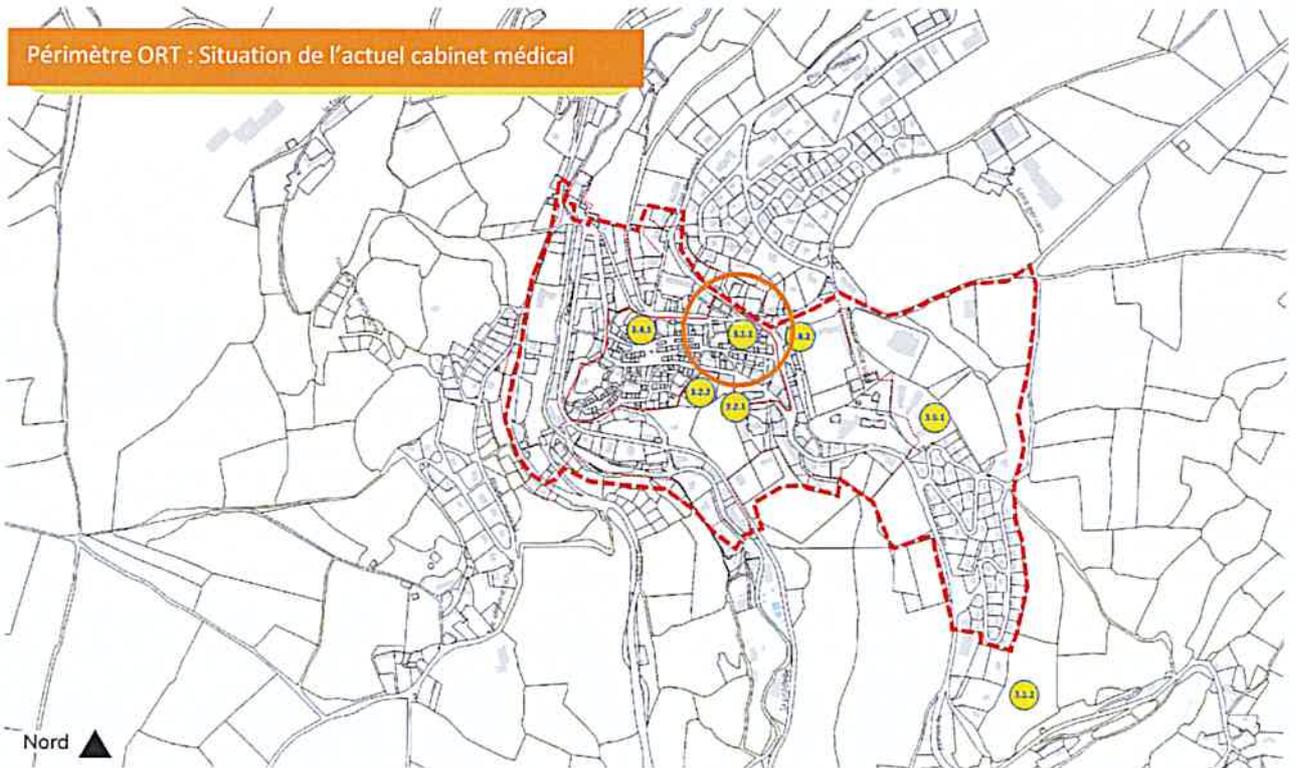
| | |
|--|--|
| Action nom | Créer des logements dans les anciens locaux du cabinet médical |
| Action n° | 3.1.1 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat dans les centres-bourgs |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Pierrefort |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Pierrefort |
| Description de l'action | <p>La collectivité cherche à créer une nouvelle offre de logements dans le centre-bourg, à proximité des services et des commerces.</p> <p>Ce projet est en lien avec le projet de Maison de santé pluridisciplinaire qui permettra l'accueil des professionnels de santé aujourd'hui installés, voire de nouveaux praticiens, dans des locaux adaptés à un exercice coordonné visant à faciliter le parcours de soins du patient. Le lieu retenu pour cette construction est un terrain appartenant à la commune de Pierrefort, à proximité de l'EHPAD du Foyer d'Accueil Médicalisé, terrain qui sera cédé à Saint-Flour Communauté.</p> <p>Ainsi, la commune souhaite faire l'acquisition du cabinet médical, afin de le rénover en plusieurs appartements. Le bâtiment concerné est situé au 21 rue de la Mairie. Les travaux concerneront la rénovation énergétique du bâtiment, et l'individualisation technique de chaque logement.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | CRTE ; PCAET ; Contrat Local de Santé (CLS) ; PLUi |
| Partenaires | Partenaires techniques : EPF Auvergne Partenaires financiers : État, Région, Conseil départemental du Cantal, ANCT, Banque des Territoires, CEE |
| Budget prévisionnel | Acquisition : environ 150 000€ ; Étude & Travaux : à déterminer |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen terme : 2024-2025 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Produire une offre nouvelle de logements adaptée aux demandes des publics spécifiques : personnes âgées et familles monoparentales notamment ; - Construire une stratégie d'intervention sur le logement en faveur des cadres de vie à enjeux ; - Améliorer l'offre locative privée. |
| Annexes | |



Situation de l'actuel cabinet médical



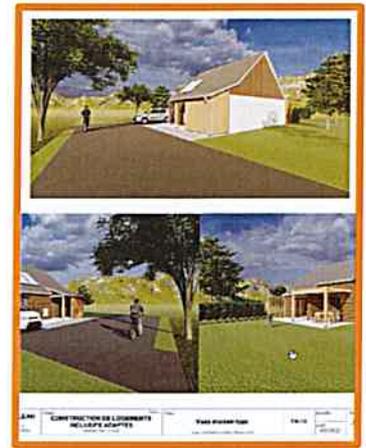
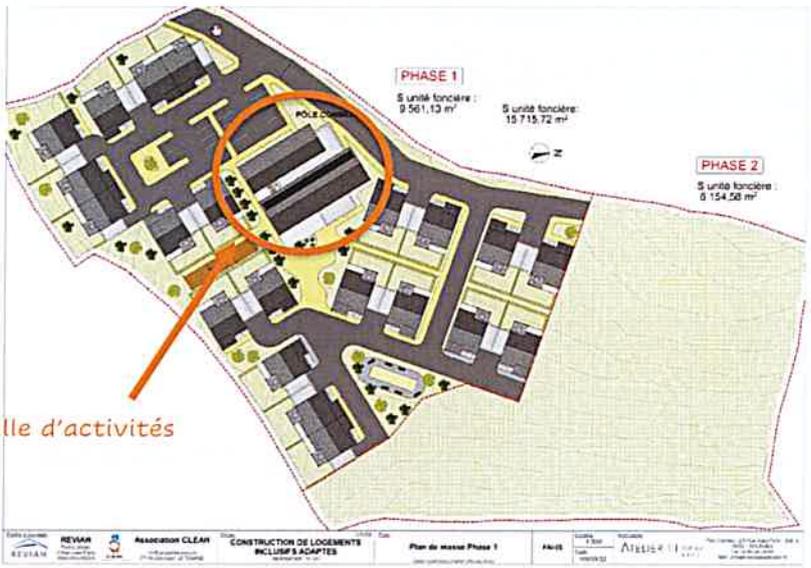
Périmètre ORT : Situation de l'actuel cabinet médical



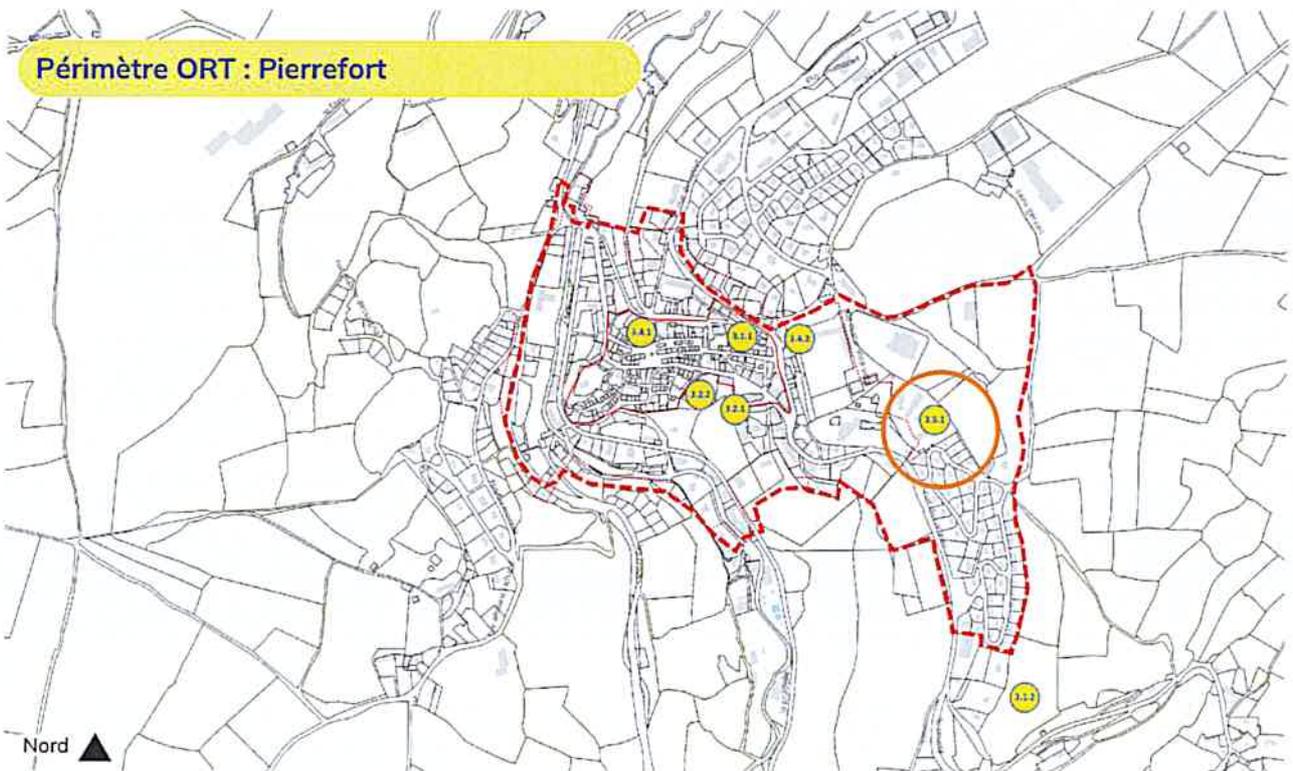
FICHE ACTION N° 3.1.2

Créer de l'habitat partagé et inclusif à Pierrefort

| | |
|--|---|
| Action nom | Créer de l'habitat partagé et inclusif à Pierrefort |
| Action n° | 3.1.2 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat dans les centres-bourgs |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Pierrefort + partenaire privés |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Hors périmètre ORT de Pierrefort |
| Description de l'action | <p>D'abord initié par le foyer d'accueil médicalisé de Pierrefort et l'association CLEAH, la commune a décidé de réaliser une opération d'habitat inclusif, en partenariat avec un opérateur privé, au sud-est du bourg sur une parcelle dont elle est propriétaire.</p> <p>Afin de faciliter l'intégration des équipements et le déroulement des activités, un projet de liaison piétonne sera étudié et aménagé dans le cadre de cette opération.</p> <p>L'objectif est de coconstruire avec les habitants un projet social basé sur le libre choix de venir habiter dans ce lieu, favorisant le partage d'activités et de lieux.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Contrat Local de Santé (CLS) |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Saint-Flour Communauté, ARS, CLS</p> <p>Partenaires financiers : Europe, État, Région, Conseil départemental du Cantal, ANCT, Banque des Territoires, CARSAT Auvergne, partenaires privés</p> |
| Budget prévisionnel | Étude et travaux : à déterminer |
| Plan de financement | Étude & Travaux : à déterminer |
| Calendrier | Court/Moyen/long terme : 2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <p>-Promouvoir les mobilités douces.</p> <p>-A proximité du cœur de ville avec facilités de visites.</p> |
| Annexes | |



Études : extraits

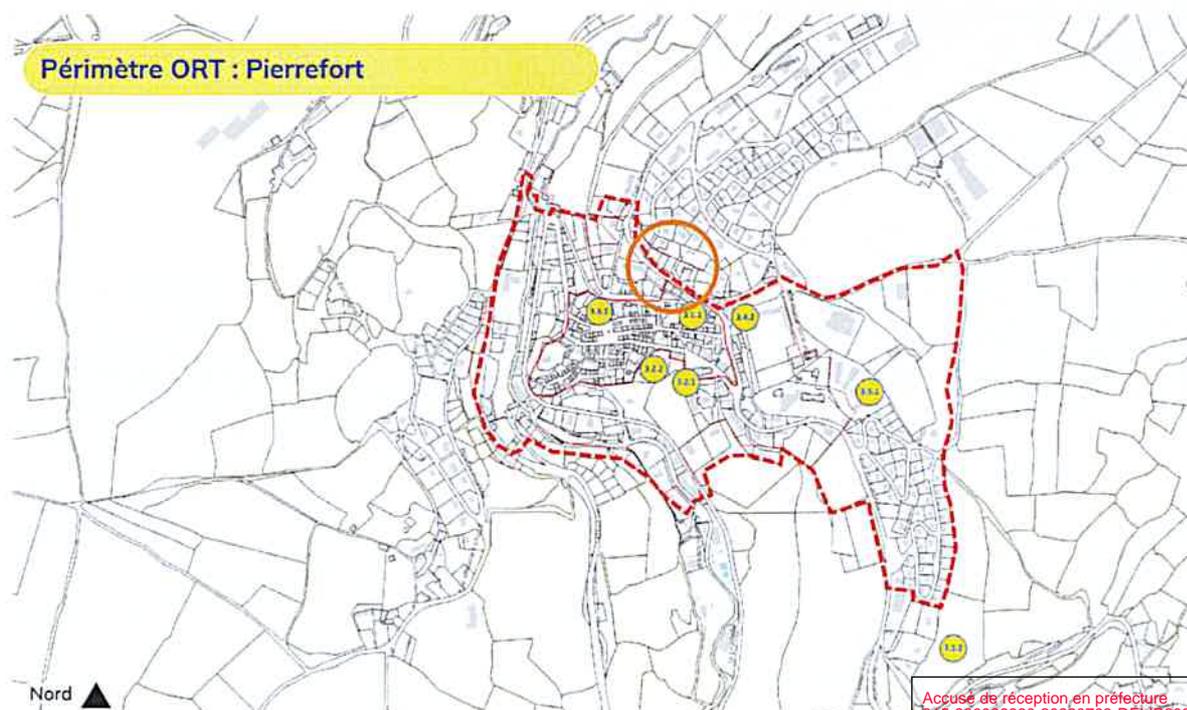


FICHE ACTION N° 3.2.1

Aménager des hébergements touristiques : camping en centre-ville et gîte communal

| | |
|-------------------------------------|---|
| Action nom | Aménager des hébergements touristiques : camping en centre-ville et gîte communal |
| Action n° | 3.2.1 |
| Thème ORT | Favoriser un développement économique, touristique et commercial, équilibré |
| Statut | Validé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Pierrefort |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Pierrefort |
| Description de l'action | <p>Afin de repenser une nouvelle offre d'accueil touristique en cohérence avec un aménagement raisonné du bourg, la commune souhaite se saisir du sujet en recréant d'une part, un camping en plein cœur de Pierrefort, à la place de l'ancien jardin public, et d'autre part la requalification d'un gîte communal.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un camping : <p>Bâti en amphithéâtre autour du rocher accueillant autrefois le château, le bourg de Pierrefort est au centre d'un environnement naturel de qualité avec un accès aisé à de nombreuses activités de pleine nature. Or, l'offre d'hébergements touristiques mérite d'être confortée pour répondre à la demande des familles et individuels en séjour ou en itinérance.</p> <p>Ainsi a émergé le projet de relocalisation du camping municipal fermé depuis plusieurs années. Le site envisagé est un espace étagé et arboré situé entre la piscine municipale et le cœur du village, soit à proximité immédiate des commerces.</p> <p>Si la capacité d'accueil est volontairement limitée, l'accent sera mis sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les hébergements proposés dont la conception, de qualité, apportera une réelle valeur ajoutée - leur implantation et leur l'intégration environnementale et paysagère. <p>L'ensemble vise à générer une envie de séjour au-delà de la destination et ce en toutes saisons.</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Une étude a été réalisée par le PNR des Volcans d’Auvergne qui a permis de définir le projet : la création de plusieurs bungalows, ainsi que des emplacements pour des tentes profitant d’une orientation plein sud sur la vallée. A cela s’ajouterait une nouvelle aire de jeu du camping, ainsi qu’un espace d’accueil en commun avec la piscine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du gîte communal : <p>Il s’agit pour la commune de repenser son aménagement en réalisant des travaux pour créer deux gîtes d’une dizaine de personnes.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | CRTE : Projet de territoire Saint-Flour CO, |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : PNR Des Volcans d’Auvergne, Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, CAUE 15, Conseil départemental du Cantal, Office de Tourisme.</p> <p>Partenaires financiers : Europe, État, Région, Conseil départemental du Cantal, Banques des Territoires,</p> |
| Budget prévisionnel | <p>Budget Étude initiale : 25 000€</p> <p>Étude de conception et aménagement : 400 000€</p> <p>Dont une participation de 80 000 € de la Région AURA</p> <p>- d’autres partenaires financiers</p> |
| Calendrier | Moyen terme : Calendrier : 2024 – 2025 |
| Indicateurs de suivi et d’évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Proposer une offre d’hébergement et de loisir en contact avec le cœur de village, générer une envie de séjour au-delà de la destination et ce en toutes saisons. |
| Annexes | |

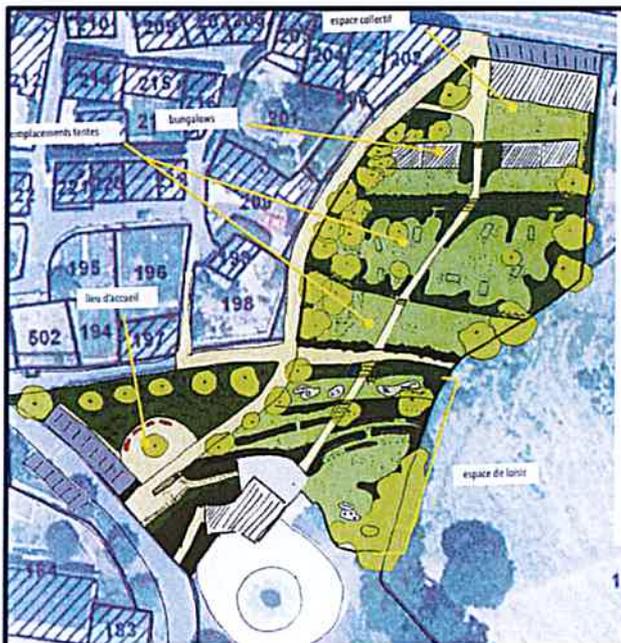




Situation du futur Camping



Piscine et futur accueil



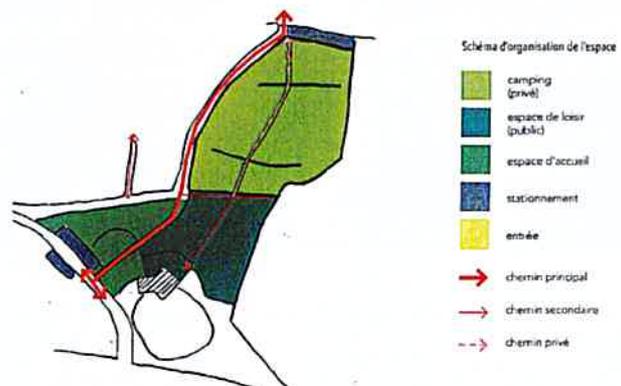
LES SUITES À DONNER AU PROJET :

Dans la perspective de la réalisation du projet, la commune devra :

1. Présenter le projet aux habitants pour prendre en compte leurs besoins et leurs attentes afin de préciser les axes du projet. Le document présent peut servir de support de discussion.
2. Réaliser un cahier des charges pour chiffrer l'opération. Le Parc des Volcans peut être consulté sur le document.
3. Consulter une équipe de maîtrise d'oeuvre afin qu'elle réalise, une étude de faisabilité : chiffrage, esquisse du projet...
4. Détailler la phase opérationnelle : phasage dans le temps, réalisation d'un chantier participatif...
5. Veiller à l'intégration du projet dans le PLU et PLUI en cours d'élaboration.

VISION D'ENSEMBLE

sur la structure existante du site



Étude de l'atelier d'urbanisme du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

FICHE ACTION N° 3.2.2

Soutenir le développement commercial en cœur de bourg

| | |
|--|--|
| Action nom | Soutenir le développement commercial |
| Action n° | 3.2.2 |
| Thème ORT | Favoriser un développement économique, touristique et commercial, équilibré |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Pierrefort |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Pierrefort |
| Description de l'action | <p>Un diagnostic issu de l'étude SHOPIN mené par la Banque des Territoires a permis de valider un projet de résorption de la vacance commerciale structurelle et de redynamisation par l'animation des Cœurs de villes. Ainsi, la commune a souhaité valoriser la dynamique commerciale et pallier aux départs ponctuels de certains commerçants, par les actions suivantes :</p> <p>1/ Développer l'artisanat en mutualisant des lieux d'exposition et de vente, avec le Groupement Artisanale des Métiers d'Art du Cantal (GRAMAC),</p> <p>2/ Relancer l'association de commerçants de Pierrefort dans la perspective d'une nouvelle dynamique commerciale ;</p> <p>3/ Animer les vitrines des locaux commerciaux vacants en centre-bourg de Pierrefort : animation des vitrines stratégiques par de la vitrophanie ;</p> <p>4/ Développer le marché traditionnel : Suite à un travail partenarial entre la manager de commerce et l'équipe municipale, de nouveaux exposants ont rejoints le marché hebdomadaire. La vitalité du marché est retrouvée mais nécessite un accompagnement pour sa pérennité. Pour cela, des animations ponctuelles vont être mises en place. En été, 2 marchés exceptionnels vont avoir lieu sur la journée (un en juillet et un en août).</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Programme Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté (PAT) |
| Partenaires | Partenaires techniques : Chambres consulaires, Saint-Flour Communauté, associations (des commerçants, GRAMAC...) |

| | |
|--|--|
| | Partenaires financiers : Banques des Territoires, Saint-Flour Communauté, Conseil départemental du Cantal, commune |
| Budget prévisionnel | Budget : frais de location des locaux commerciaux /à déterminer Budget conception-communication vitrophanie : 3000 €/an Gratuité des emplacements Budget marché hebdomadaire : en régie Bénévolat d'un élu pour le placement. Salaire des agents communaux qui assurent la logistique du marché Manager de commerce / Communication et animation commerciale : poste de manager de commerce 0.2 ETP, 40% de son temps de travail. Evalué à 4090 €/an. |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer les acteurs et créer des pôles d'activités en cœur de ville - Réactivation des locaux stratégiques dans les périmètres du programme PVD - Favoriser l'implantation des commerces sur un parcours marchand resserré - Lutter contre la vacance commerciale en cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



Marché traditionnel - Pierrefort



Marché traditionnel - Pierrefort

FICHE ACTION N° 3.3.1

Développer les alternatives à la voiture

| | |
|--|---|
| Action nom | Développer les alternatives à la voiture |
| Action n° | 3.3.1 |
| Thème ORT | Développer l'accessibilité, les mobilités douces et durables et les connexions |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Pierrefort |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT et territoire communal |
| Description de l'action | <p>Afin de proposer de nouvelles solutions en termes de déplacement, aux actuels et futurs habitants du territoire, la commune souhaite engager les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer la navette communale : la navette a été mise en place à titre expérimental depuis 2 ans sur le centre-bourg. Actuellement la navette répond complètement aux besoins des habitants et doit être confortée et améliorée pour être accessible à l'ensemble du territoire communal et des publics. - Repenser les liaisons piétonnes en centre-bourgs, afin de permettre le déplacement sécurisé des personnes à mobilité réduite (PMR). - Installation de bornes de recharge électrique pour voitures. |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Schéma des mobilités / Action PCAET 1.1 – bornes et vélos électriques VAE |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, Région, Syndicat Départemental d'Électrification du Cantal (SDEC)</p> <p>Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, Région, Saint-Flour Communauté, Banques des Territoires, SDEC</p> |
| Budget prévisionnel | Achat d'un nouveau véhicule adapté aux personnes âgées et accessibilité PMR. Budget d'entretien et maintenance |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2023-2024 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |

| | |
|--|--|
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Promouvoir les mobilités douces. -Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

Promouvoir les liaisons piétonnes



Exemple de navette communale

FICHE ACTION N° 3.4.1

Réhabiliter le centre-bourg : la place de la fontaine, le patrimoine historique et les espaces publics piétons

| | |
|--|--|
| Action nom | Réhabiliter le centre-bourg : la place de la fontaine, le patrimoine historique et les espaces publics piétons |
| Action n° | 3.4.1 |
| Thème ORT | Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Pierrefort |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Pierrefort |
| Description de l'action | <p>La place de la Fontaine est au cœur du bourg de Pierrefort. Entourée de commerces, cette fontaine emblématique est un lieu de rencontre des habitants. La municipalité veut insuffler un nouveau souffle de vie à cet espace, qui a perdu de son attractivité avec la fermeture de plusieurs commerces.</p> <p>1- Assainissement et consolidation de la fontaine Il s'agit de réaliser du séparatif afin d'envoyer l'eau dans le ruisseau et de sortir la fontaine du réseau (alimentée par une source), pour éviter de créer des difficultés avec le réseau d'épuration.</p> <p>2- Réanimer la place et ses espaces publics attenants Dans un premier temps, un atelier pédagogique avec une école d'architecture va être mené à l'automne 2023. Dans un deuxième temps, une étude architecturale et de programmation de ces lieux permettra de réfléchir à son aménagement, en tenant en compte tous les usages : commerces, habitat, circulation des véhicules et des piétons, stationnement, mise en valeur du patrimoine bâti (édifices, fontaine monumentale, sculpture du Terson Aubrac...).</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Pays d'Art et d'histoire de Saint-Flour communauté Projet de territoire |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, Cantal Ingénierie et Territoire (CIT), agence de l'eau, Université de Grenoble, CAUE 15, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne</p> <p>Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, Saint-Flour Communauté, Agence de l'eau, Banque des Territoires</p> |

| | |
|--|---|
| Budget prévisionnel | <p>Budget partie 1 : Total : 80 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau 30 000€ -Autres financements à déterminer <p>Budget partie 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Étude architecturale place de la fontaine : 20 000 € -Autres financements à déterminer |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court et long terme : 2023 (étude) et 2025 (projet-travaux) |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | -Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs - Réactivation des locaux stratégiques dans les périmètres du programme PVD - Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

Exemple : Atelier pédagogique Argences en Aubrac : attractivité, paysage et aménagement : piloté par la DDT12



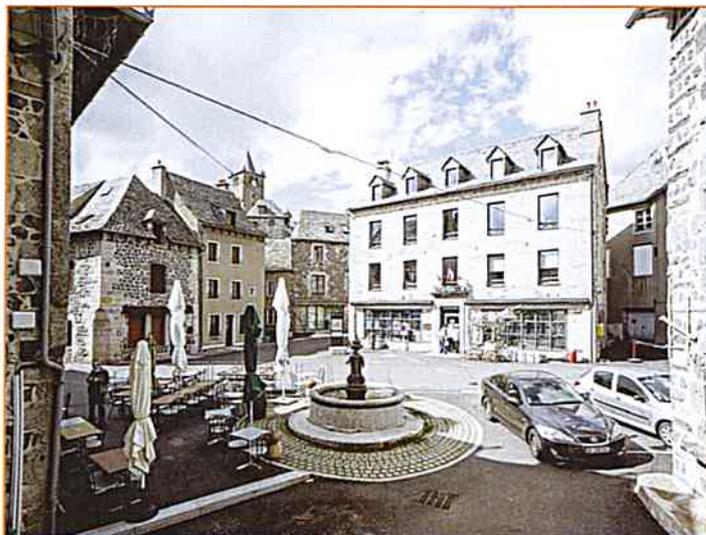
Encadrés par :

The workshop was supervised by:

Laure Thierrée Paysagiste conseil de l'Etat, DDT12

Veronique Billand DDT 12 - Chargée de mission Paysage – référente Paysage
Ecoquartiers Villes durables

Christophe Ouhayoun, Architecte conseil de l'Etat, DDT12



Exemple : aménagement de la place de la mairie de Laguiole et réhabilitation de la fontaine – dossier Agence de l'eau

FICHE ACTION N° 3.4.2

Mettre en valeur l'histoire, le patrimoine et l'architecture de Pierrefort

| | |
|--|--|
| Action nom | Mettre en valeur l'histoire, le patrimoine et l'architecture de Pierrefort |
| Action n° | 3.4.2 |
| Thème ORT | Axe 4 - Favoriser un développement économique, touristique et commercial, équilibré |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Pierrefort |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Hors et dans le périmètre ORT de Pierrefort |
| Description de l'action | <p>En prolongement de la mise en place du parcours « Histoire et Savoirs » de Pierrefort en 2022, la commune souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer et installer de nouveaux panneaux d'information pour présenter l'histoire de la commune. - Valoriser le chemin de la mémoire, en référence aux soldats de la première guerre mondiale, réalisé en 2018 : Ce projet consiste à agrandir le chemin existant et le développer. Le chemin est au niveau de la parcelle 575 en entrée Sud-Est de la commune. |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Pays d'Art et d'histoire de Saint-Flour communauté / |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, Chambre des Métiers et de l'Artisanat / UDAP (Architectes des Bâtiment de France) / CAUE 15 / PNR VA / Les Archives départementales / Office de Tourisme du Pays de Saint-Flour / ONAC (Anciens Combattants)</p> <p>Partenaires financiers : le PAH, Conseil départemental du Cantal, DRAC, Banque des territoires, ONAC (Anciens Combattants)</p> |
| Budget prévisionnel | Panneaux parcours : 5 000 € envisagés Autres financements à déterminer |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court et Moyen terme : 2024 - 2025 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |

| | |
|--|---|
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer les acteurs et créer des pôles d'activités en cœur de ville - Réactivation des locaux stratégiques dans les périmètres du programme PVD - Favoriser l'implantation des commerces sur un parcours marchand resserré - Lutter contre la vacance commerciale en cœur de ville |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



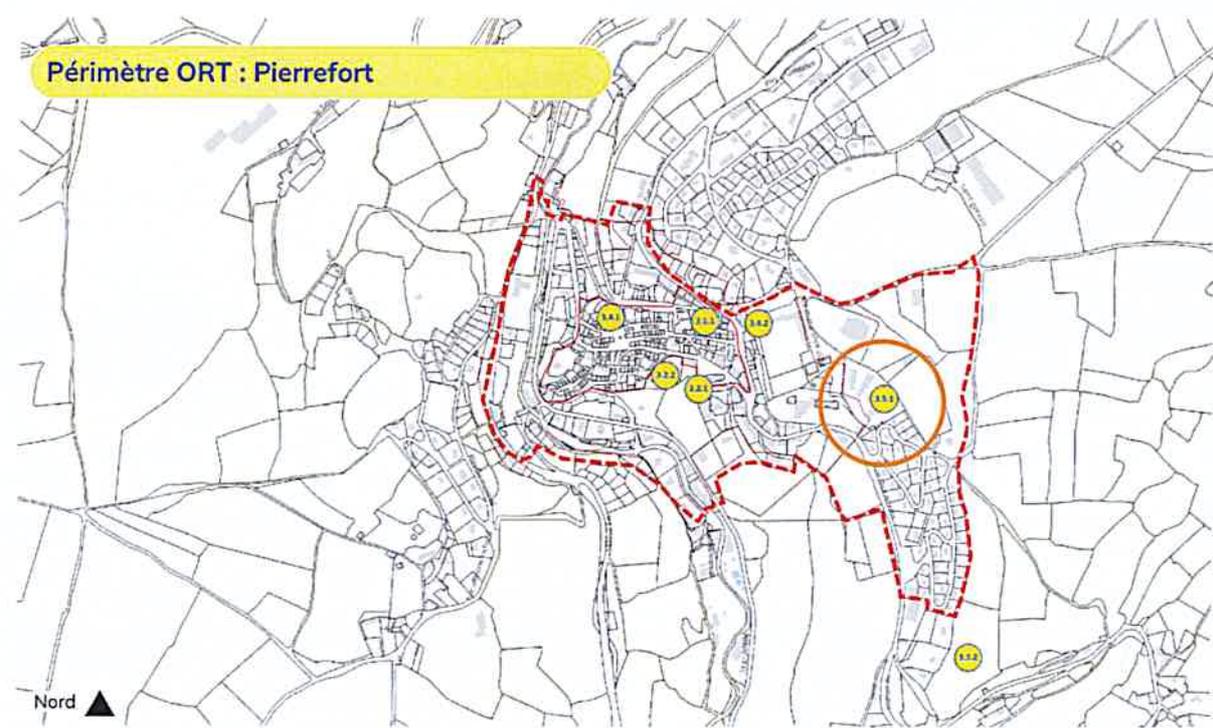
Entrée SUD de Pierrefort : jardin de la mémoire

FICHE ACTION N° 3.5.1

Créer un réseau de chaleur bois

| | |
|--|---|
| Action nom | Créer un réseau de chaleur bois |
| Action n° | 3.5.1 |
| Thème ORT | Axe 5 - Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Pierrefort |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Au sein du périmètre ORT |
| Description de l'action | <p>La création de la maison de santé pluridisciplinaire entre la maison de retraite et le collège pourrait permettre la création d'un réseau de chaleur alimenté au bois ou aux combustibles solides de récupération (CSR) dans le périmètre permettant ainsi de réduire fortement l'impact écologique et énergétique des bâtiments actuellement chauffés au gaz ou au fioul.</p> <p>En effet, plusieurs bâtiments communaux, communautaires, départementaux et privés sont situés dans un périmètre de 100 à 200 mètres. Ces derniers sont : la maison de retraite, le collège des Gorges de la Truyère, la maison de santé, la médiathèque, la salle récréative Peyre, le boulodrome, le local de chasse, la halle d'animations, les vestiaires sportifs ainsi que les deux établissements privés : le foyer d'accueil médicalisé et les HLM.</p> <p>La réalisation d'une étude préalable permettra d'étudier la faisabilité de création d'un réseau de chaleur, de définir les besoins et de déterminer la solution la plus adaptée (bois ou CSR) pour ce réseau de chaleur.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | PCAET, CRTE |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, SYTEC, SDEC, Energie 15, Saint-Flour Communauté</p> <p>Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, SYTEC, REGION, Banque des Territoires, SDEC, Europe, ADEME</p> |
| Budget prévisionnel | Étude et travaux : à déterminer |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Long terme : 2025-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |

| | |
|--|--|
| Conséquences sur la fonction de centralité | |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



FICHE ACTION N° 3.6.1

Soutenir et maintenir l'offre en évènementiel, à Pierrefort

| | |
|--|--|
| Action nom | Soutenir et maintenir l'offre en évènementiel, à Pierrefort |
| Action n° | 3.6.1 |
| Thème ORT | Axe 6 - Cultiver le lien social et créer un environnement favorisant le bien vivre ensemble |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Pierrefort |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Pierrefort |
| Description de l'action | <p>Le tissu associatif pierrefortais est important et dynamique. Les évènementiels proposés permettent d'accueillir chaque année de nombreux visiteurs, et ont des retombées économiques importantes pour le territoire, cela concerne notamment les manifestations suivantes : Le festival Caillou Costaud, Les Tersons, Championnat d'Europe de Boules carrées, le marché de Noël.</p> <p>La commune souhaite soutenir, maintenir et développer cette offre évènementielle vitale à la renommée de Pierrefort (projet de fête de la peinture...)</p> <p>La commune souhaite également maintenir et développer la programmation de films et de représentations théâtrales au sein de la salle Roger BESSE, équipement structurant, présent en centre-bourg.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, le pôle culture et patrimoine de Saint-Flour Communauté, associations locales, DRAC,</p> <p>Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, la Région, Saint-Flour Communauté, associations locales, communes du territoire</p> |
| Budget prévisionnel | Budget : à déterminer annuellement |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court : 2023-2028 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité - Soutenir et fédérer les associations citoyennes - Améliorer l'offre en évènementiel |
| Annexes | |

Mise en actions / Remarques

Les Tersons



Les Boules carrées



Caillou Costaud



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Commune de Chaudes-Aigues



FICHE ACTION N° 4.1.1

Développer l'offre de logements pour les travailleurs saisonniers par la réhabilitation de logements vacants

| | |
|-------------------------------------|---|
| Action nom | Développer l'offre de logements pour les travailleurs saisonniers par la réhabilitation de logements vacants |
| Action n° | 4.1.1 |
| Thème ORT | Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat dans les centres-bourgs |
| Statut | En projet et engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Chaudes-Aigues présente par sa vocation thermale, une saisonnalité plus marquée de mars à fin novembre qui coordonne l'ouverture des structures touristiques. La typologie de l'offre, avec en particulier la présence d'employeurs importants comme VVF, CALEDEN ou encore Serge Vieira, a fait émerger des besoins en logements saisonniers. En effet, la situation géographique de Chaudes-Aigues, éloignée des pôles urbains et des grands axes de circulation, implique pour les travailleurs saisonniers de résider sur place pendant leurs missions.</p> <p>Il est constaté un déficit d'offre de logements pour ce public. Aussi, la commune de Chaudes-Aigues a décidé de répondre à cette problématique en créant une offre complémentaire de logements saisonniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la maison Pécoul La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique dans cette maison de 7 chambres située 7 rue de la place du Gravier dont elle est propriétaire. - Rénovation d'un appartement situé rue Saint-Julien Cet appartement, propriété communale, est l'ancien logement de fonction des pompiers. Il pourra faire l'objet de rénovations raisonnables concernant de l'amélioration énergétique, il est en bon état général. - Réhabilitation des étages 3 et 4 du Casino. La commune de Chaudes-Aigues souhaite transformer deux étages du Casino de Chaudes-Aigues (ancien hôtel Valette), en appartements. |

| | |
|--|---|
| | -Reconversion de 2 appartements situés au collège. La commune souhaite proposer au Conseil départemental, la rénovation de deux appartements situés au sein du collège de Chaudes-Aigues, qui sont à ce jour vides et non utilisés. |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Projet de territoire CRTE-fiche 104 |
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, Office de Tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour, SYTEC, Cantal Ingénierie & Territoire Partenaires financiers : Fonds européens, Etat, Région, Conseil départemental du Cantal, SYTEC, Saint-Flour Communauté, CEE, ANCT, Banques des Territoires |
| Budget prévisionnel | Étude et travaux : à définir |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Appartement (Rue Saint-Julien) et Maison Pécol : Court /Moyen/long terme : 2023-2024 Étages du Casino & Appartements du collège : Court /Moyen/long terme : 2025-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Soutenir les entreprises et l'offre en évènementiel |
| Annexes | |



Collège Louis-Pasteur



7 place du Gravier

FICHE ACTION N° 4.1.2

Créer un gîte d'étape de groupes dans les dortoirs du collège

| | |
|--|--|
| Action nom | Créer un gîte d'étape de groupes dans les dortoirs du collège |
| Action n° | 4.1.2 |
| Thème ORT | Axe 1 - Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat dans les centres-bourgs |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Chaudes-Aigues est une station classée de tourisme par décret du 21 août 2012. Dans le cadre de l'amélioration de son offre touristique mais aussi de projets pédagogiques ou culturels, la commune souhaite créer un gîte d'étape de groupes dans les dortoirs inoccupés du collège, situé au 3 avenue du docteur Mallet. Ce gîte pourrait accueillir des intervenants (en soutien à l'offre en événementiel) ou curistes, touristes. D'une superficie de 300 m², ce gîte pourrait avoir une capacité d'accueil de 30 personnes</p> <p>Au niveau d'un plateau de 300 m² à l'étage de l'immeuble, il concernerait l'aménagement de plusieurs hébergements (30 lits) pour accueillir des intervenants. En plus de travaux de rénovation de second œuvre, des espaces de restauration et de cuisine seront à concevoir.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | CRRTE (Projet de territoire) |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : office de Tourisme intercommunal (communication), CIT, Fonds européens, État, Région, Conseil départemental, CEE, ANCT, Banques des Territoires</p> <p>Partenaires financiers : CEE</p> |
| Budget prévisionnel | Étude et travaux : à définir |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Long terme : 2025-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer les acteurs et créer des pôles d'activités en cœur de ville - Lutter contre la vacance commerciale en cœur de ville - Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | A la manière de la ferme de Ruynes : (hébergements de groupes) |



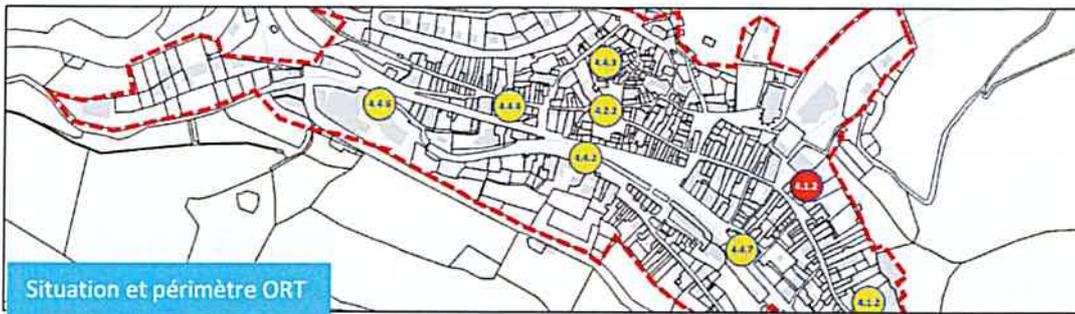
Exemple cité par la collectivité : gîte de Groupe Les Aygues à Ruynes-en-Margeride /

FICHE ACTION N° 4.1.3

Création d'un pôle de service et développement d'habitat inclusif

| | |
|--|---|
| Action nom | Création d'un pôle de service et développement d'habitat inclusif |
| Action n° | 4.1.3 |
| Thème ORT | Inciter et soutenir une offre attractive de l'habitat dans les centres-bourgs |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Située au cœur du bourg de Chaudes-Aigues, rue Saint-Julien, l'ancienne école privée est en cours d'acquisition par le biais de l'Établissement Public Foncier - Auvergne, suite à la demande de la commune de Chaudes-Aigues.</p> <p>Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Habitat inclusif », la collectivité a lancé une étude pour bénéficier d'un accompagnement en termes d'ingénierie et de conseil pour la définition de son projet.</p> <p>Deux volets sont envisagés dans le cadre de cette opération, un volet habitat sénior et un volet « équipement public ». Un portage mixte est ainsi envisagé.</p> <p>Le premier volet s'oriente vers la création d'un projet d'habitat inclusif dont le portage immobilier pourrait être réalisé par un opérateur privé. Il s'agirait de créer des logements adaptés (logements senior...) de type T2 et T3 dans l'aile arrière du bâtiment.</p> <p>Le second volet porte sur la création d'un pôle de services, complémentaires à la Maison France Services portée par Saint-Flour Communauté et située à proximité. Les services qui pourraient être proposés sont : une médiathèque, un espace de coworking, une Maison pour les Assistantes Maternelles (MAM), des locaux pour les associations, une salle polyvalente.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Réseau HAPA (Habitat partagé et accompagné) / Projet de territoire de Saint-Flour communauté (fiche 110) |
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, EPF, bailleur social (à définir), associations locales, réseau HAPA |

| | |
|--|---|
| | Partenaires financiers : Fonds européens, Etat, Région, Conseil départemental, ANCT, Banques des Territoires, DRAC |
| Budget prévisionnel | Acquisition (via l'EPF) : 90 000 € Étude en cours – 41 000€ ; Travaux – à définir |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court/Moyen/long terme : 2025-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | - Produire une offre nouvelle de logements adaptée aux demandes des publics spécifiques - Construire une stratégie d'intervention sur le logement en faveur des cadres de vie à enjeux ; - Améliorer l'offre locative privée. |
| Annexes | |



Situation et périmètre ORT



Bâtiment existant

SCENARIO 1 – BATIMENT ECOLE – PLAN MASSE



Etude de programmation - CdP

02 | EXPRESSION DES BESOINS THÉORIQUES

Un accompagnement de la collectivité autour du projet d'habitat inclusif en priorité



Etude de programmation, ANCT

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 4.2.1

Soutenir le développement commercial à Chaudes-Aigues

| | |
|--|--|
| Action nom | Soutenir le développement commercial à Chaudes-Aigues : Boutiques tests / vitrophanie / association de commerçants |
| Action n° | 4.2.1 |
| Thème ORT | Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>A ce titre, la commune souhaite engager les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les commerçants et les artisans dans leur installation ou leur développement. Cette animation est portée par le manager de commerce dont le poste est partagé entre Saint-Flour Communauté, Pierrefort et Chaudes-Aigues ; - Créer des boutiques tests ou éphémères pour permettre l'installation d'artisans locaux, artisanat d'art, la vente de produits agricoles... ; - Proposer d'animer les vitrines vides du centre-bourg par exemple avec l'implantation de vitrophanie ; - Accompagner la reprise de l'association de commerçants ; - Soutenir le maintien et développement du marché traditionnel : des marchés du lundi matin et du jeudi matin, du Marché de pays, mercredi à 17H à 20H de mi-juin à mi-septembre. Maintien d'un placier (élu) par la commune ; - Mettre en place une borne interactive en extérieur : elle permet aux voyageurs de rechercher les informations dont ils ont besoin. |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Projet Alimentaire Territorial (PAT) |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, CCI, CMA, Office de Tourisme intercommunal,</p> <p>Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, ANCT Banques des Territoires, État, Région, Fonds européens</p> |

| | |
|--|---|
| Budget prévisionnel | Budget : frais de location des locaux commerciaux / Budget conception-communication vitrophanie : 3000 €/an Budget de fonctionnement manager de commerce + communication : (0.2 équivalent temps plein / 40 % de son temps de travail soit une participation annuelle d'environ 4 000 € pour la commune) |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court/Moyen/long terme : 2023-24 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Fédérer les acteurs et créer des pôles d'activités en cœur de ville -Réactivation des locaux stratégiques dans les périmètres du programme PVD -Favoriser l'implantation des commerces sur un parcours marchand resserré - Lutter contre la vacance commerciale en cœur de ville |
| Annexes | |



Exemples : Boutiques éphémères (Nevers)



Exemples : boutique de créateurs. « Pop-up »



Marché de pays à Chaudes-Aigues



Exposition artisans (GRAMAC) hall

Accusé de réception en préfecture
015-20066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

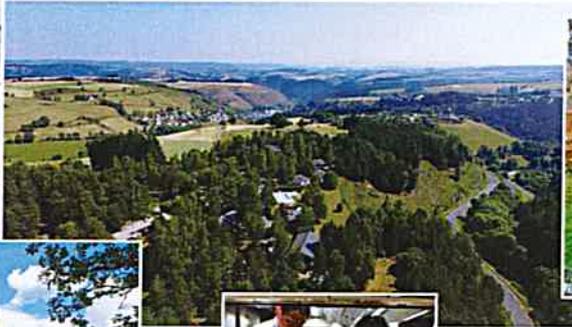
FICHE ACTION N° 4.2.2

Requalifier l'hébergement de vacances VVF : Terres d'Aubrac

| | |
|-------------------------------------|---|
| Action nom | Requalifier l'hébergement de vacances VVF |
| Action n° | 4.2.2 |
| Thème ORT | Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Hors Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Propriété communale et confié en gestion et exploitation à VVF, le village vacances « Terres d'Aubrac » composé de 72 logements doit faire l'objet d'un programme de rénovation énergétique global dont la réalisation est prévue en 2024. Une étude de repositionnement du village vacances menée par VVF Ingénierie a permis de déterminer le projet de rénovation de cette structure.</p> <p>Les lignes directrices du projet de rénovation sont les suivantes pour arriver à un positionnement « Nature et Bien-être » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir sans augmenter fortement la capacité d'accueil du site ; - Disposer d'une offre de logements plus modulables, adaptés à l'accueil de familles et de couples et de curistes (logements individualisés non mitoyens) ; - Monter en niveau de confort avec une offre moyenne gamme de bon niveau ; - Gagner des parts de marché sur le hors saison avec une offre qualitative de logements et un positionnement thématique plus affirmé ; - Se placer dans les tendances de grandes destinations Auvergne, Cantal, Aubrac : habitat nature, durabilité, réduction de l'impact environnemental. <p>Cette requalification comportera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démolition de 56 logements collectifs et leur remplacement par 43 logements individuels et diversifiés : 8 HLL Premium avec vue, 30 Mobil-Homes, 5 toiles meublés accordés ; - La rénovation des 16 logements ; - La rénovation des espaces extérieurs : accessibilité par les cheminements extérieurs, reconfiguration du pavillon central, rénovation de la piscine, changement de l'aire de jeux, club plein air, espace bien-être (spa...), réfection des espaces sportifs, mini-ferme et potager. |

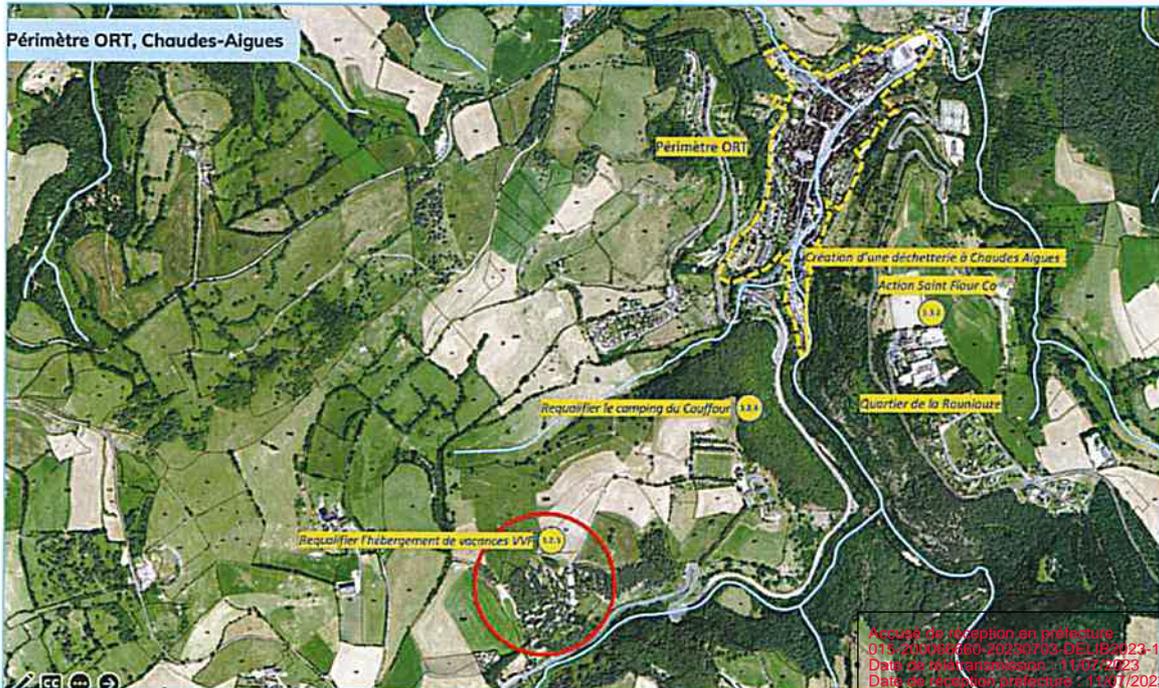
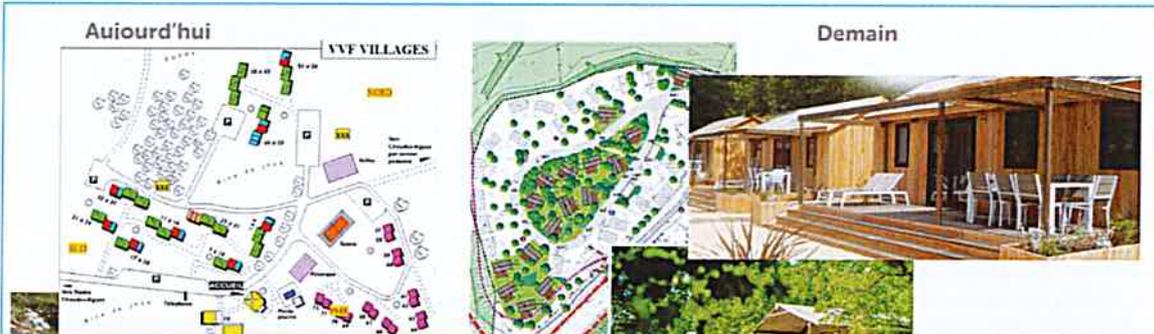
| | | | |
|--|--|---------------|------------------|
| | En lien avec ce projet, la commune prévoit la mise en place d'une navette afin de faciliter le déplacement des personnes hébergées au VVF vers le centre-bourg. | | |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Projet de territoire de Saint-Flour communauté (fiche 105) – Villes d'eau | | |
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, CIT, OT, CCI Partenaires financiers : Région, Europe, État, Saint-Flour Communauté, Conseil départemental du Cantal, Banque des territoires. | | |
| Budget prévisionnel | Estimation : 3 millions d'euros, dont 1,5 millions pour la rénovation de 16 logements (énergie et confort...) + 1,5 millions mise en place de HLL + habitat insolite + Piscine + accueil Équipe de maîtrise d'œuvre : ateliers Esquisse (St Flour) + GAXIEU (Séverac) + 1%paysage (étude environnementale) | | |
| Plan de financement | DEPENSES | | RECETTES |
| | Rénovations de 16 logements | 1 500 000 € | Location par VVF |
| | HLL + partie bien être + piscine + accueil | 1 500 000 € | |
| | TOTAL | 3 000 000 € | TOTAL |
| | | 18 000 € / an | |
| Calendrier | Moyen : 2023-2026 Diagnostics d'avant travaux - étude 2023 Travaux : 2024-2026. | | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation et rentabilité de l'opération | | |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Proposer une offre touristique de séjours à l'échelle de Saint-Flour Communauté -Améliorer l'offre de loisir | | |
| Annexes | | | |

Etude de repositionnement du village de vacances de Chaudes Aigues



VVF INGÉNIERIE

Étude – hébergement de vacances VVF



Accuse de réception en préfecture
 015_2017056660-20230703-DELIB23-157-DE
 Date de rétransmission : 11/07/2023
 Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 4.2.3

Requalifier le camping du Couffour

| | |
|--|---|
| Action nom | Requalifier le camping du Couffour |
| Action n° | 4.2.3 |
| Thème ORT | Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré |
| Statut | En projet / validé / engagé |
| Niveau de priorité | Fort / Médian / Faible |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Hors périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Situé en entrée Sud de Chaudes-Aigues, trait d'union entre les hauteurs de la vallée (et plus loin le plateau de l'Aubrac) et le centre-bourg de la commune, le camping communal du Couffour, classé 2 étoiles, dont la commune de Chaudes-Aigues est propriétaire doit être rénové.</p> <p>Cette action se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénover le bâtiment d'accueil L'opération consiste en la rénovation du bâtiment d'accueil incluant les sanitaires et la salle d'activités. Elle permettra d'assurer la mise en accessibilité PMR du bâtiment. - Réaliser une aire de camping-car En complément des travaux du bâtiment d'accueil, une aire de camping-car va être mise en place sous un principe d'autogestion de type « CAMPING CAR PARK ». |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Projet de territoire de Saint-Flour communauté (fiche 106) |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal / Office du tourisme / Chambre de commerce et d'industrie / PNR de l'Aubrac / Camping-car Park</p> <p>Partenaires financiers : Europe, État, Région, Conseil départemental du Cantal, Banque des territoires, Saint-Flour Communauté, Camping-car Park</p> |
| Budget prévisionnel | Budget travaux et honoraires : 400 000 € Partie Aire de Camping-Car : 60 000 € financé par « CAMPING CAR PARK » |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court terme : 2024 |

| | |
|--|--|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation – Bonne fréquentation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | |
| Annexes | |

Bâtiment existant du Couffour



Projet de réhabilitation de l'accueil + sanitaires



Aire CAMPING-CAR PARK de Mur-de-Barrez

2 rue du Puech de La Tourelle
12600 Mur de Barrez

GPS: 44.838287° 2.66384°

Aire d'étape

★★★★★ (36) avis [je consulte les avis](#)

20 places

Région Occitanie
Département Aveyron (12)

2 avis

Exemple de « camping Car-PARK / Mur-De-Barrez



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 4.3.1

Développer les alternatives à la voiture

| | |
|--|--|
| Action nom | Développer les alternatives à la voiture |
| Action n° | 4.3.1 |
| Thème ORT | Axe 3 - Développer l'accessibilité, les mobilités douces et durables et les connexions |
| Statut | En projet (1 et 2)/ engagé(3) |
| Niveau de priorité | Fort / |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Pour atteindre les objectifs de neutralité carbone, la mobilité et le rapport à l'utilisation de l'automobile doivent être revus.</p> <p>Ainsi la commune s'engage de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'une aire de covoiturage (1) afin d'encourager les habitants du territoire à développer la pratique du covoiturage ; -Mise en place d'une navette électrique (2) sur le secteur de Chaudes-Aigues ; <p>En lien avec la rénovation du Village vacances « Terres d'Aubrac » situé à 3,5 km du centre-bourg, la commune souhaite mettre en œuvre un moyen de mobilités douces pour permettre aux visiteurs et curistes logeant au VVF de rejoindre le centre-bourg et ainsi leur permettre de se déplacer sans leur voiture. Ainsi, elle ambitionne la mise en place d'une navette électrique afin de limiter les coûts de fonctionnement mais aussi afin de limiter l'empreinte écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place de bornes électriques pour les automobiles (3) ; <p>Une borne de recharge électrique pour voiture va être installée au parking des Thermes, son financement est assuré par le Syndicat départemental d'électrification du Cantal (SDEC).</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Schéma de mobilité simplifié (PCAET), CRTE (fiche action n°103) |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal</p> <p>Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, Région, Europe, État, Saint-Flour Communauté, Conseil départemental du Cantal, Banque des territoires, Syndicat départemental d'électrification du Cantal (SDEC).</p> |
| Budget prévisionnel | <p>Borne électrique : 50 000 € (SDEC)</p> <p>Navette et Aire de covoiturage : à définir</p> |

| | |
|--|---|
| Plan de financement | |
| Calendrier | Borne électrique pour voiture : court terme – 2023 Navette et Aire de covoiturage : moyen terme – 2024-2025 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Promouvoir les mobilités douces -Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs -Renforcer l'offre de transports alternative à la voiture individuelle |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | A noter, l'installation de bornes électriques pour les Vélos électriques seront installées par Saint-Flour Communauté. |



Exemple: aire de covoiturage de la Margeride



Navette électrique autonome Région AURA

FICHE ACTION N° 4.4.1

Requalifier les espaces publics de Chaudes-Aigues

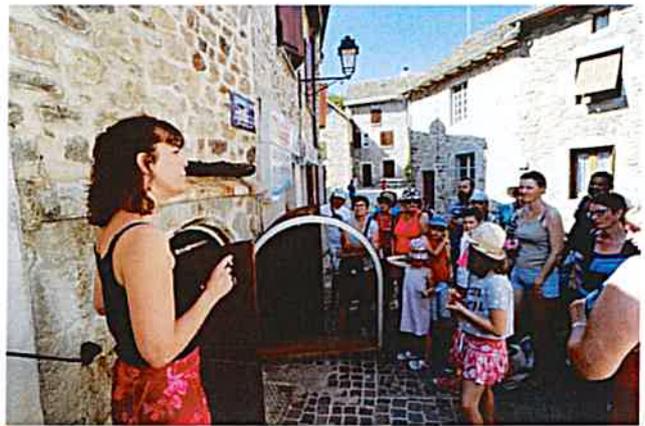
| | |
|-------------------------------------|---|
| Action nom | Requalifier les espaces publics de Chaudes-Aigues |
| Action n° | 4.4.1 |
| Thème ORT | Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Dans cette station de tourisme de 900 habitants, pas moins de 32 sources chaudes jaillissent, dont la source du Par, naturellement la plus chaude d'Europe (82°C) qui est depuis toujours une curiosité.</p> <p>Il s'agit pour cette ville d'Eaux de requalifier ses espaces publics, de mettre en valeur le patrimoine bâti et enfin de faciliter la déambulation piétonne par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réaménagement du square Pierre Vialard. Situé à côté du parc thermal et du Moulin Juéry, futurs locaux de l'Office de tourisme, le square Pierre Vialard pourrait être réaménagé ; - la valorisation de la présence de l'eau sur la Place du Marché. Place principale du bourg, la commune souhaiterait mettre en valeur l'eau, omniprésente mais non visible sur cette place ; - la renaturation de la cour de l'école. La commune a inscrit le projet de réhabilitation de la cour de l'école dans le « programme Oasis ». Ce programme porté par le CAUE vise à remettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants et des adolescents en concevant des espaces qui permettent l'épanouissement personnel et le développement moteur, psychologique et social de chacun grâce notamment à davantage de végétation, des points d'eau, des jardins pédagogiques ; - plan lumière villageois : mise en valeur patrimoniale des niches (statue des saint Patron), des fontaines d'eau chaude et des parcours piétons, en cohérence avec la préservation de la ressource nuit et gestion économe des énergies. |

| | |
|--|--|
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | CRRTE : Étude en faveur de la ressource Nuit sur l'Aubrac et en particulier à Chaudes-Aigues (PNR Aubrac) / Étude square Vialard et espaces publics (CAUE 15) / programme OASIS (CAUE 15) |
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, Syndicat départemental d'électrification du Cantal (SDEC), PNR de l'Aubrac, UDAP, CAUE 15, le réseau des Villes d'Eaux Partenaires financiers : Fonds européens, État, Région, Conseil départemental, Syndicat départemental d'électrification du Cantal (SDEC) |
| Budget prévisionnel | Étude et travaux : à définir |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen terme : 2025-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Encourager la pratique de la marche et du vélo en cœur de ville et centre-bourgs -Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité -Proposer des espaces publics attractifs et de qualité. -Contribuer à l'offre touristique du territoire |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

FICHE ACTION N° 4.4.2

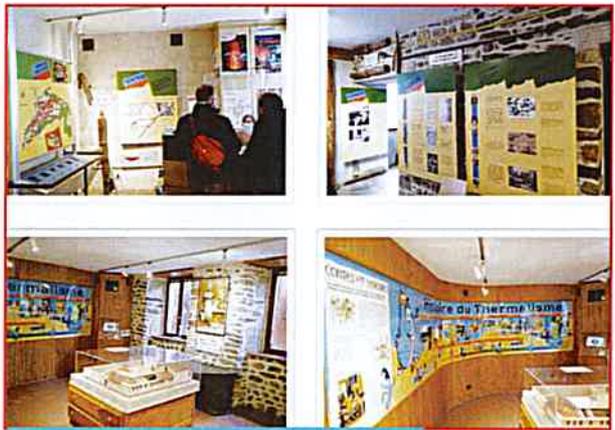
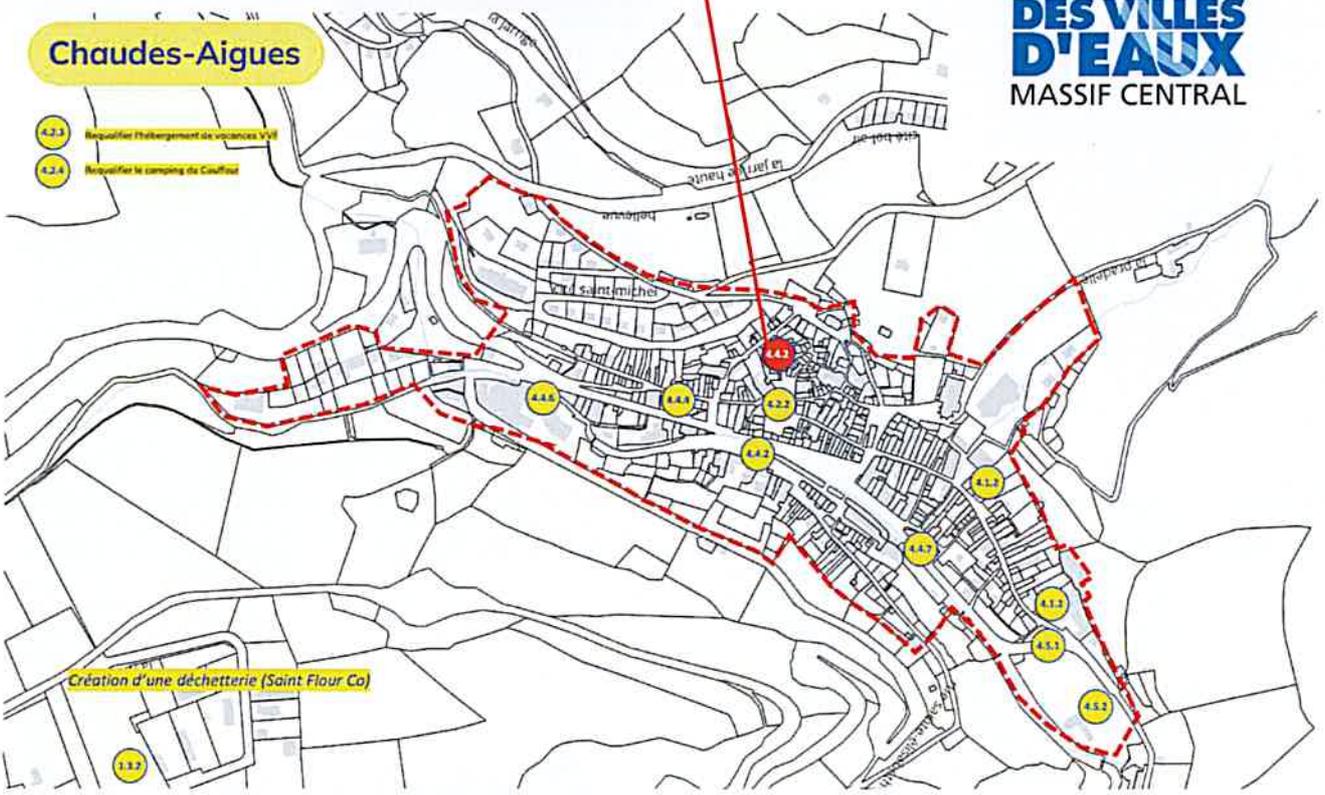
Réhabiliter le musée Géothermia et le lavoir d'eau chaude

| | |
|--|---|
| Action nom | Réhabiliter le musée Géothermia et le lavoir d'eau chaude |
| Action n° | 4.4.2 |
| Thème ORT | Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Statut | Validé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>La ville de Chaudes-Aigues a la spécificité d'être un des berceaux de la géothermie. Les eaux chaudes chauffent les habitations et alimentent les thermes depuis le XIVe siècle.</p> <p>Géothermia, musée communal et unique musée présent sur le territoire communal, permet de faire découvrir et d'expliquer la géothermie et le thermalisme à ses milliers visiteurs annuels. Il a toutefois besoin d'être modernisé afin d'accueillir ses visiteurs dans des locaux plus attractifs.</p> <p>Une étude a été réalisée par la commune en 2022-2023. La volonté de la Communes est à la fois de valoriser une spécificité géologique unique en France, tout en pérennisant un outil existant en le modernisant au travers de techniques plus actuelles afin que le public se réapproprié cet espace.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | CRTE (fiche 107) |
| Partenaires | <p>Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, CAUE, fondation du patrimoine, Pays d'Art et d'histoire, Saint-Flour Communauté, La Route des villes d'eaux</p> <p>Partenaires financiers : Europe, État, Région, Département, Banque des territoires, Fondation du patrimoine, Réseau des Routes des villes d'eaux</p> |
| Budget prévisionnel | Coût travaux : 600 000 € HT |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen: 2024-2025, étude réalisée (étude de maîtrise d'œuvre) et travaux à venir |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Favoriser l'accès aux équipements culturels -Améliorer l'offre de loisirs |
| Annexes | |

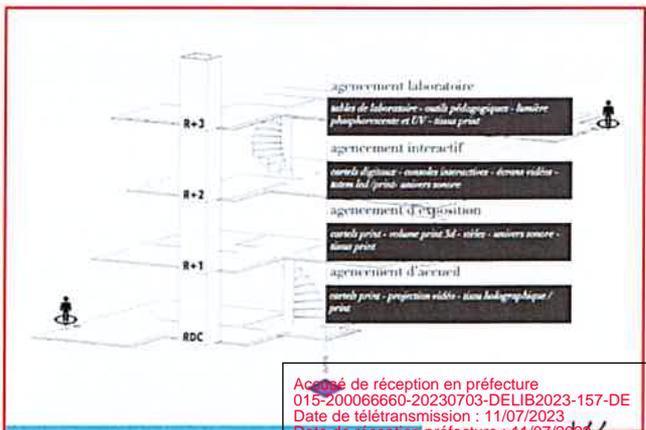


Visites et animation au musée GEOTHERMIA

**ROUTE
DES VILLES
D'EAUX**
MASSIF CENTRAL



Étude : état des lieux - musée



Étude : schéma de programmation

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 4.4.3

Valoriser le patrimoine de la cité thermale

| | |
|-------------------------------------|---|
| Action nom | Valoriser le patrimoine de la cité thermale |
| Action n° | 4.4.3 |
| Thème ORT | Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Cette cité thermale à l'architecture auvergnate en pierre et toits de lauze est appréciée pour sa dimension humaine et son cadre naturel exceptionnel.</p> <p>Dans cette station de tourisme, pas moins de 32 sources chaudes y jaillissent, dont la source du Par, naturellement la plus chaude d'Europe (82 °C) qui est depuis toujours une curiosité.</p> <p>La commune souhaite mettre en valeur son patrimoine par les actions suivantes :</p> <p>-Restaurer la Chapelle des Pénitents : Le projet permettrait de rénover, d'améliorer l'accès et la sécurité de ce site, utilisé comme salle d'exposition pour la commune (double accès). Ce projet sera soumis à l'avis de l'ABF puisqu'un retable, classé aux Monuments historiques, se trouve dans l'édifice.</p> <p>-Mise en lumière des fontaines d'eaux chaudes Les fontaines d'eaux chaudes présentes dans la ville pourraient être mise en valeur par l'installation d'éclairage.</p> <p>-Mise en valeur et en lumières les oratoires Les 7 quartiers du bourg de Chaudes-Aigues ont été, historiquement, confié à un Saint. Plusieurs oratoires sont présents dans la ville, comme les fontaines d'eaux chaudes, ils pourraient être éclairés.</p> <p>-Améliorer le chemin de découverte de la ville Il s'agit d'améliorer le chemin de découverte de la ville, des QR code pourraient être intégrés pour guider et informer le visiteur.</p> |

| | |
|--|---|
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Pays d'art et d'histoire (St Flour CO) / CRTE : études sur l'évolution de l'éclairage public (PNR Aubrac) |
| Partenaires | Partenaires techniques : PAH, UDAP, SDEC, PNR de l'Aubrac Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, État (DRAC), Région, fonds Européens, Saint-Flour Communauté |
| Budget prévisionnel | Coût étude et travaux : A déterminer |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen terme : 2024-2025, étude réalisée, étude de maîtrise d'œuvre et travaux à venir |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Favoriser l'accès aux équipements culturels -Améliorer l'offre de loisirs |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |



Source du PAR



Étude lumière et ressource-nuit

FICHE ACTION N° 4.5.1

Extension de l'offre sportive de Chaudes Aigues : Agrandissement du parcours de golf au domaine de la Valette

| | |
|--|--|
| Action nom | Extension de l'offre sportive de Chaudes Aigues : Agrandissement du parcours de golf au domaine de la Valette |
| Action n° | 4.5.1 |
| Thème ORT | Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | Validé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>La ville de Chaudes-Aigues souhaite compléter son offre thermale axée sur la santé et le bien-être en développant les structures de sports, activités de pleine nature et de loisirs sur son territoire. A ce titre, la collectivité envisage d'étendre le parcours de golf existant, situé sur le domaine de La Valette.</p> <p>Le projet consiste à composer avec un espace de 14,9 hectares, s'inscrivant dans un ensemble plus large de 28 hectares. Ces 14,9 hectares, comprennent 2,3 hectares alloués au parcours de golf existant. La demande consiste à pouvoir faire une demande d'extension à 9 trous.</p> <p>Au sein de ce complexe, le projet d'accueil touristique (comprenant logements, stationnements, et bâtiments d'accueil et d'exploitation) se fera sur une surface de 2,5 hectares.</p> <p>Concernant les autres emprises restantes, il y a une surface boisée de 2,3 hectares au Sud et une autre au Nord de 1,8 hectares. De plus, l'ensemble comprendra la préservation des zones humides inventoriées dans le PLUi, pour une surface au nord de 2,5 ha et au Sud de 0,6 ha.</p> <p>Le projet consiste à s'inscrire au sein d'une perspective durable, grâce au suivi du label Golf pour la biodiversité (arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, et réduction de la consommation d'eau).</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | Villes d'eau / |
| Partenaires | Partenaires techniques : Association pour le développement du golf, Fédération nationale de Golf (label Golf pour la biodiversité), |

| | |
|--|--|
| | Partenaires financiers : Europe, État, Région, Département, partenaires privés. |
| Budget prévisionnel | Coût étude de faisabilité : 4000€ Budget de travaux : à définir |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen terme : 2025-26 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Favoriser l'accès aux équipements culturels -Améliorer l'offre de loisirs |
| Annexes | |



Améliorez la
connaissance, la gestion
et la conservation de la
biodiversité de votre golf



**ROUTE
DES VILLES
D'EAUX**
MASSIF CENTRAL

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

FICHE ACTION N° 4.5.2

Amélioration de l'offre sportif de Chaudes Aigues : Réhabiliter le terrain de tennis

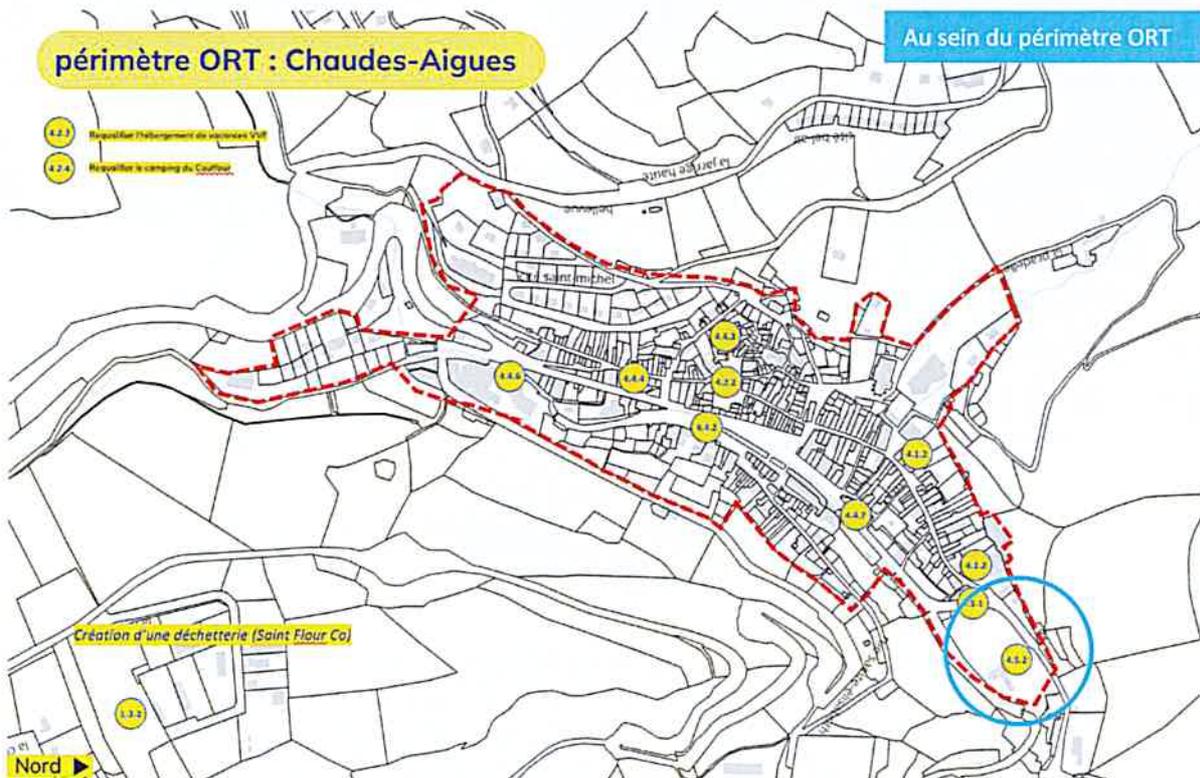
| | |
|--|---|
| Action nom | Réhabiliter le terrain de tennis |
| Action n° | 4.5.2 |
| Thème ORT | Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | Dans le cadre de l'amélioration de l'offre sportive et de loisirs de la cité thermale, il est envisagé de réhabiliter le terrain de tennis (maitrise d'ouvrage communale). Le terrain sera complètement réhabilité avec l'installation d'un nouveau grillage, la pose de sols en bétons poreux et la mise en place de systèmes d'accès digicode. |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, FFT, agence Nationale du sport (paris 2024) Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, État, Région, Europe |
| Budget prévisionnel | Travaux : 70 648,80€ TTC |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen terme : 2024-2025, étude réalisée, étude de maitrise d'œuvre et travaux à venir |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | -Respect du calendrier de réalisation -Réalisation de l'action |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Favoriser l'accès aux équipements sportifs -Améliorer l'offre de loisirs -Soutenir et fédérer les associations citoyennes |
| Annexes | |
| Mise en actions / Remarques | |

Terrain de tennis en entrée Nord



périmètre ORT : Chaudes-Aigues

Au sein du périmètre ORT



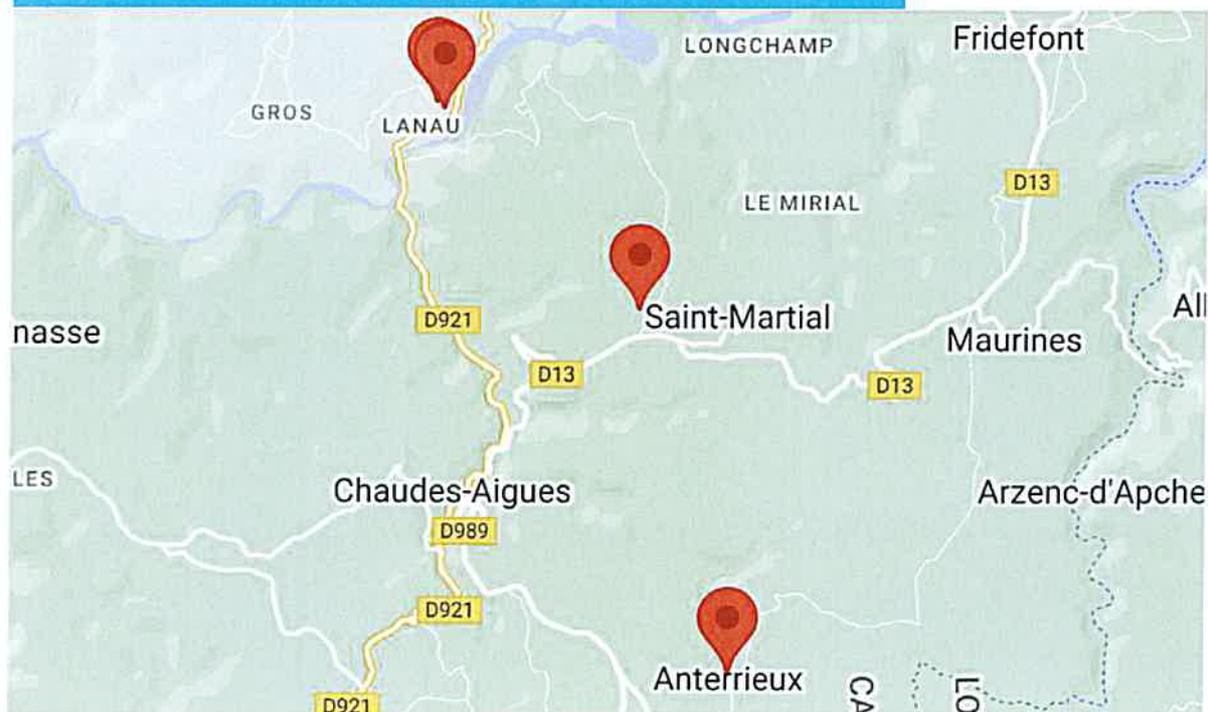
FICHE ACTION N° 4.5.3

Accompagner la création d'une maison d'assistantes maternelles

| | |
|--|--|
| Action nom | Accompagner la création d'une maison d'assistantes maternelles |
| Action n° | 4.5.3 |
| Thème ORT | Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Les conclusions de l'étude de définition des besoins et schéma des services petite enfance réalisée par Saint-Flour Communauté ont permis de mettre en évidence la tension de l'offre sur l'ensemble du territoire intercommunal en matière de modes de garde, que ce soit en individuel ou en collectif.</p> <p>La commune de Chaudes-Aigues a identifié un besoin important d'accueil des enfants. A ce titre, la commune a décidé d'étudier la possibilité d'accompagner un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur sa commune et notamment dans les locaux de l'ancienne école privée en cours d'acquisition.</p> |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | La CTG fiche action n°7 1.5.3 – convention ORT (Saint-Flour Communauté) |
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, CAF (CTG) Partenaires financiers : Conseil départemental du Cantal, État, Région, CAF, MSA, Fonds Européens |
| Budget prévisionnel | Coût : à définir |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Court/ Moyen /long terme : 2024-2025, Etude réalisée, Etude de maîtrise d'œuvre et travaux à venir |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | -Favoriser l'accès aux équipements publics -Accompagner les projets structurants en faveur du maintien et de l'accueil de nouveaux habitants. |
| Annexes | |

Situation des principales assistantes maternelles à proximité de Chaudes-Aigues

Conseil Départemental du Cantal



FICHE ACTION N° 4.6.1

Soutenir et maintenir l'offre en évènementiel à Chaudes-Aigues

| | |
|-------------------------------------|---|
| Action nom | Soutenir et maintenir l'offre en évènementiel à Chaudes-Aigues |
| Action n° | 4.6.1 |
| Thème ORT | Cultiver le lien social et créer un environnement favorisant le bien vivre ensemble |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Chaudes-Aigues |
| Périmètre / secteurs d'intervention | Périmètre ORT de Chaudes-Aigues |
| Description de l'action | <p>Le tissu associatif de Chaudes-Aigues est important et dynamique. Il propose de nombreuses animations, qui engendrent des retombées économiques notables sur le territoire.</p> <p>La commune souhaite conforter les expositions d'art contemporain mise en place depuis plusieurs années dans la chapelle des Pénitents.</p> <p>Elle souhaite également soutenir une nouvelle offre événementielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Street-art (en cours de réalisation) : L'artiste Dan 23 va investir la station dans le cadre du projet Culture Bains #2, porté par la Route des Villes d'Eaux du Massif Central. Cette production artistique a pour thème central l'eau, une ressource inépuisable que l'on nomme "or bleu" dans les stations thermales. Dan 23, un artiste qui mêle couleurs et conscience écologique, sublimera cette ressource par son univers coloré et rappellera que ce bien commun doit être préservé pour les générations futures. - Festival de l'eau et des lumières : Il s'agit via un spectacle d'eau et lumières de mettre à l'honneur et valoriser cette richesse naturelle (eau chaude, eau froide, un mélange de couleurs et d'artifice) par des conférences, des balades contées, des découvertes, des expositions qui allient eaux chaudes, volcanisme, géothermie avec des jeux de lumière. Ce festival est en lien avec la mise en lumière du lavoir, des berges du Remontalou, de la source du Par... - Festival d'art : Il s'agit d'un festival alliant patrimoine historique et architectural à l'art plus contemporain par la rencontre d'artistes de toutes disciplines (peintures, sculptures, photographies, gravures, mosaïques, collections...) <p>La commune dispose de partenariats et contacts en ce sens avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « Clac art contemporain » : association qui expose chaque année à Chaudes-Aigues à la Chapelle de Pénitents |

| | |
|--|---|
| | - Festival Phot'Aubrac : le parc Juéry, écrin de verdure au cœur de la station dédié à l'apaisement et l'évasion culturelle accueille désormais diverses expositions. Depuis 3 ans, les photographies de Hans Silvester animent le lieu pour une balade culturelle à travers le temps, l'espace et les civilisations. |
| Liens avec autres programmes et contrats territorialisés | |
| Partenaires | Partenaires techniques : Conseil départemental du Cantal, association culturelle, Le CLAC, Fédération des réseaux et associations d'artiste plasticiens, pôle culturel de Saint-Flour Communauté, Partenaires financiers : Europe, État, Région, Département, DRAC |
| Budget prévisionnel | Budgets : à définir |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Moyen et long terme : 2023-2028 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Respect du calendrier de réalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | - Animer la création citoyenne d'espaces publics de proximité - Soutenir et fédérer les associations citoyennes - Améliorer l'offre en évènementiel |
| Annexes | |



Évènementiel culturel

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-157-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

LE CLAC Art contemporain

Attentif à la diversité de l'art contemporain, le CLAC programme chaque été, une à deux expositions d'art contemporain, au sein de la Chapelle des Pénitents de Chaudes-Aigues.

Les expositions bénéficient du soutien de la ville de Chaudes-Aigues, du Conseil général du Cantal, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de Saint-flour communauté, des Laboratoire Théa ainsi que du Ministère de la Culture / DRAC Auvergne.

Le Clac art contemporain est membre de la **FRAAP** (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens)



Expositions Chapelle des pénitents



L'ARTISTE DAN 23
EN RÉSIDENCE À CHAUDES-AIGUES
DU 16 AU 23 JUIN 2023



**ROUTE
DES VILLES
D'EAUX**
MASSIF CENTRAL

Street – art (Villes d'eau du massif central)